

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
du QUERCY ROUERGUE et des GORGES de L'AVEYRON

# ***RAPPORT ANNUEL***

# ***2006***

***Validé au cours du Conseil Communautaire du 30 octobre 2007***  
***Par délibération n° 603/2007***

***septembre 2007***

# SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>PRESENTATION DE LA STRUCTURE</b>	<b>P. 5</b>
1	<b>LES ELEMENTS GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>P. 5</b>
	Positionnement géographique et les communes appartenant à l'établissement et leur poids démographique.	
	Des données socio-économiques du territoire	P. 5
	➤ Les établissements du territoire de la Communauté de Communes	
	➤ Les demandeurs d'emploi du territoire de la Communauté de Communes	P. 6
2	<b>LES ELEMENTS JURIDIQUES ET STATUTAIRES</b>	<b>P. 7</b>
2.1	Dates de délibérations et de l'arrêté préfectoral	
2.2	Les compétences	
	1) Compétences obligatoires	P. 7
	a) <u>Aménagement de l'espace</u>	
	b) <u>Action de développement économique</u>	
	2) Compétences optionnelles	P. 8
	a) <u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u>	
	b) <u>Politique du logement et du cadre de vie</u>	
	c) <u>Voirie</u>	
	3) Compétences facultatives	P. 8
	a) <u>Affaires sociales</u>	
	b) <u>Ecole, sport et culture</u>	
	4) Contrat de Pays Midi-Quercy	P. 9
2.3	Organisation institutionnelle	P. 9
	➤ Le bureau	
	➤ Commissions et sous commissions	
	➤ Représentants de la Communauté aux Syndicats et associations	P. 10
	• Syndicat Départemental des Déchets (SDD)	
	• Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy	P. 12
	• Autres structures	P. 14
	➤ Délégations	
2.4	Organisation comptable	P. 14
	➤ Budget général	
	➤ Budgets annexes	
	➤ Régies	

### **3 LES MOYENS DE L'ETABLISSEMENT P. 15**

- 3.1 Les moyens humains au 31 décembre 2006
- 3.2 Les moyens en matériel P. 16
- 3.3 Les moyens financiers P. 17
  - Dotation globale de fonctionnement
  - Fiscalité
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) P. 18
  - Redevance spéciale des ordures ménagères

## **II PROJETS ET REALISATIONS DE L'ANNEE EN COURS P. 19**

### **1 LES GRANDES ETAPES DE L'ANNEE**

#### L'activité des services

- Les Maisons des services publics P. 19
- La politique Petite enfance / Enfance-Jeunesse P. 22
  - La coordination politique enfance-jeunesse P. 23
  - Principales actions 2006 coordonnées ou organisées par la coordinatrice P. 24
  - Le Point Information Jeunesse (PIJ) P. 26
  - La Petite Enfance P. 27
  - Subvention Crèche Capucine P. 30
  - Transport scolaire
  - Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
  - Initiation à l'anglais
  - Enseignement de la langue occitane
  - Soutien aux associations et écoles
- La politique Déchets ménagers et assimilés P. 31
  - Le service Ordures Ménagères
  - La collecte sélective
    - l' Ambassadrice du tri P. 32
    - Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)
- La cellule entretien des espaces P. 33
- La coordination Culture P. 36

#### L'Administration Générale : suivi des services et des projets P. 39

#### Les Dépenses et les recettes du service P. 40

#### Les grands projets – les grandes décisions P. 41

- Société Annic MTS : construction d'un bâtiment de stockage
- L'assainissement non collectif (SPANC) P. 42
- Création d'ateliers relais P. 43
- Transport à la Demande
- L'habitat P. 44
  - L'opération façades
  - L'OPAH
  - Le PIG
- Soutiens aux associations du territoire hors politique enfance/jeunesse P. 45
- Sites et itinéraires touristiques P. 46

- Etude sur le site canoë Kayak de Cazals
- L'animation du contrat de Pays Midi-Quercy P. 46
- Bâtiments polyvalents P. 47
- Aménagement locaux sur le site de Pétampes
- Création réseau déchetteries P. 48
- Prévention des risques professionnels des personnels
- Numérisation du cadastre P. 49
- Maintien des services publics sur le territoire QRGGA
- Résorption des zones blanches Haut Débit
- Autres décisions communautaires P. 50

## **2 RAPPORT FINANCIER P. 51**

Les budgets	P. 51
L'exécution du Budget Général	P. 52
La section de fonctionnement : dépenses et recettes	
La section d'investissement: dépenses et recettes	P. 54
Les emprunts du Budget général	P. 56

## **3 RAPPORT ANNUEL SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES P. 57**

Les indicateurs techniques	P. 58
Les indicateurs relatifs à la collecte	
Les indicateurs relatifs au transport et au traitement	P. 61
Les indicateurs financiers	P. 62
Les dépenses	
Les recettes	P. 63



L'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement » ajoute au Code général des collectivités territoriales un article L.5211-39. Cet article prévoit que le Président de l'établissement public de coopération adresse chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit être arrêté par l'organe délibérant de l'établissement et faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal. Au cours de cette séance, les délégués de la commune au conseil de la structure intercommunale sont entendus. De la même manière, le président de l'organisme de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande ou à celle du Conseil Municipal de la commune.

Le rapport annuel 2005 a été approuvé au cours du Conseil Communautaire du 7 novembre 2006 par délibération n°497/2006.



# I PRESENTATION DE LA STRUCTURE

## 1 LES ELEMENTS GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

### 1.1 – Positionnement géographique et les communes de l'établissement

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron se situe à l'est du département du Tarn et Garonne.

Elle est bordée à l'est par le Département de l'Aveyron, au sud par le département du Tarn, à l'ouest par la Communauté de Communes Terrasse et Vallée de l'Aveyron, au nord par le Département du Lot.

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron a été constituée le 23 décembre 1997 par un regroupement de 14 communes.

Elle s'est agrandi le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par l'adhésion d'Espinas.

La communauté de Communes QRGA se compose des 15 communes suivantes :

<i>Nombre d'habitants pop. Sans double compte</i>	<i>RGP 1990 PDCS</i>	<i>RGP 1999 PDCS</i>	<i>RGP (évolution annuelle moyenne) 2004/2005ou2006</i>
CASTANET	240	222	238 (+1,2% de 99 à 05)
CAYLUS	1 306	1 321	1 526 ( +2,3% de 99 à 05)
CAZALS	181	159	176 ( + 1,9% de 99 à 04)
ESPINAS	150	163	<b>177 (+ 1,2% de 99 à 06)</b>
FENEYROLS	141	166	sera recensée en 2007
LACAPELLE-LIVRON	166	179	sera recensée en 2008
LAGUEPIE	787	720	<b>727 (+ 0,2% de 99 à 06)</b>
LOZE	94	118	123 (+1,1% de 99 à 05)
MOUILLAC	55	66	71 ( +1,2% de 99 à 05)
PARISOT	522	504	543 (+1,1% de 99 à 05)
PUYLAGARDE	298	331	sera recensée en 2008
ST ANTONIN N.V	1 867	1 887	<b>1 797 (- 0,8% de 99 à 06)</b>
ST PROJET	249	257	sera recensée en 2007
VAREN	870	748	731 (-0,4% de 99 à 05)
VERFEIL / SEYE	360	320	sera recensée en 2008
	<b>7 286</b>	<b>7 161</b>	

**NB :** le 1<sup>er</sup> avril 2002, Caylus a échangé des parcelles avec St Antonin et vice et versa, donc le chiffre référence de l'INSEE du RGP 1999, est 1333 hab. pour Caylus et de 1897 hab. pour St Antonin.

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, créé le 7 janvier 2003.

Elle adhère par délibération du 29 août 2001 n°89/2 001 au Syndicat Départemental des Déchets, créé le 15 janvier 2002.

### 1.2- Des données économiques

➤ Nombre d'établissements immatriculés au registre du commerce et des services en QRGA : (source fichier CCI 82 et chambre des métiers – août 2007)

<b>Nb d'entreprises</b>	<b>Actives Au 31/12/2006</b>	<b>2005 à 2006</b>	<b>Immatriculées en 2006</b>	<b>2005 à 2006</b>	<b>Radiées en 2006</b>	<b>2005 à 2006</b>
<b>artisanat</b>	<b>201</b>	<b>-4</b>	<b>26</b>	<b>+1</b>	<b>15</b>	<b>-5</b>
<b>Commerces</b>	<b>79</b>	<b>+ 5</b>	<b>15</b>	<b>+1</b>	<b>16</b>	<b>-3</b>

<b>Industrie</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
<b>Services</b>	<b>75</b>	<b>+16</b>	<b>16</b>	<b>+9</b>	<b>9</b>	<b>+3</b>
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>+17</b>	<b>57</b>	<b>+6</b>	<b>40</b>	<b>-6</b>

## ➔ Les demandeurs d'emploi du territoire sur la Communauté de Communes

Données de la Délégation Départementale ANPE situation au 31 DÉCEMBRE 2006

Communes AU 31/12/2006	Hommes Cat 1	Femmes Cat 1	Total catégorie 1 *	Dont DELD **	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	Plus de 50 ans	Total toutes Catégories ***
CASTANET	2	1	3	0	0	2	1	7
CAZALS	1	2	3	1	0	2	1	23
CAYLUS	19	11	30	7	5	17	8	81
ESPINAS	2	1	3	1	0	3	0	11
FENEYROLS	1	4	5	2	1	3	1	14
LACAPELLE	2	0	2	1	0	1	1	8
LAGUEPIE	7	7	14	3	2	8	4	39
LOZE	1	1	2	0	2	0	0	4
MOUILLAC	0	1	1	0	1	1	0	4
PARISOT	11	2	13	3	3	9	1	27
PUYLAGARDE	1	1	2	1	0	2	0	13
ST ANTONIN	32	28	60	25	9	33	18	134
ST PROJET	2	6	8	3	0	7	1	14
VAREN	15	8	23	7	2	18	3	49
VERFEIL	10	4	14	4	2	10	2	35
<b>Total QRGA</b>	<b>106</b>	<b>77</b>	<b>183</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>115</b>	<b>41</b>	<b>463</b>
GINALS	0	0	0	0	0	0	0	4
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>77</b>	<b>183</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>115</b>	<b>41</b>	<b>467</b>

\* **Catégorie 1** : demandeurs d'emploi disponibles immédiatement, en recherche d'emploi durable et à temps plein.

\*\* Demandeur d'Emploi de Longue Durée soit de + d'1 an

\*\*\* **Autres catégories** : catégories 2 à 8 (tous les autres types de demandeurs d'emploi).

De 2005 à 2006, sur le territoire QRGA, il est constaté :

- Les demandeurs de catégorie 1 sont à nouveau en baisse (-21, comme sur la période précédente), soit une baisse de 10,3% sur un an. De décembre 2003 à déc 2006, c'est une baisse cumulée de 21,5%.
- Les demandeurs de longue durée Cat.1 sont à nouveau en baisse ; de 9,4% sur 1 an (-6 sur 2006),
- En 2006, c'est à nouveau la catégorie des personnes, âgées entre 25 et 49 ans, qui diminue la plus. (-26 demandeurs). La catégorie des personnes de + 50 ans, est toujours en hausse.

Cependant, le total des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues est en petite baisse, -9 demandeurs soit - 1,9% (en 2005, la hausse était de + 10,2%). Ceci s'explique par la baisse de la catégorie 1. La hausse des demandeurs classés dans les autres catégories est de 4,4% de 2005 à 2006 soit + 12 demandeurs.

Evolution 1 an 2005 à 2006	Hommes Cat 1	Femmes Cat. 1	Total catégorie 1 *	Dont DELD **	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	Plus de 50 ans	Total toutes Catégories ***
CASTANET	+2	-3	-1	-1	-1	-1	+1	-1
CAZALS	-3	0	-3	-1	-1	0	-2	-2
CAYLUS	+2	-4	-2	-7	+1	-4	+1	+7
ESPINAS	+1	0	+1	0	0	+1	0	-1
FENEYROLS	-1	0	-1	0	+1	-3	+1	+1
LACAPELLE	+1	-1	0	+1	0	0	0	-2
LAGUEPIE	-3	0	-3	+1	+1	-4	0	+2
LOZE	0	-1	-1	0	+2	-1	-2	-2
MOUILLAC	-1	-1	-2	0	-1	-1	0	0
PARISOT	+4	-1	-6	-1	+2	+2	+1	+5
PUYLAGARDE	-3	-3	+4	-1	-1	-2	-3	-4

ST ANTONIN	-1	-1	-2	+4	0	-6	+4	0
ST PROJET	-5	+2	-3	0	-1	-3	+1	-7
VAREN	+1	-4	-3	-1	-2	-3	+2	-11
VERFEIL	+3	-1	+2	0	+2	-1	+1	+6
<b>Total QRGA</b>	<b>-5</b>	<b>-18</b>	<b>-21</b>	<b>-6</b>	<b>+2</b>	<b>-26</b>	<b>+3</b>	<b>-9</b>

## 2 LES ELEMENTS JURIDIQUES ET STATUTAIRES

### 2.1 Dates de délibérations et de l'arrêté préfectoral

La Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron a été constituée par arrêté préfectoral n°97-1702 du 23 décembre 1997.

Par arrêté préfectoral n° 01-2020 du 10 décembre 2001, Espinas devient la quinzième commune adhérente.

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Saint Antonin Noble Val, au premier étage de la mairie, BP 30.

### 2.2 Les compétences

Les statuts ont été modifiés :

- Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2002 pour le nombre de délégués et la réalisation d'études pour établir les schémas communaux d'assainissement et l'enquête publique
- Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2004 selon délibération communautaire du 25 novembre 2003, pour élargir et préciser l'ensemble des compétences.
- Par arrêté préfectoral du 31 janvier 2006 selon délibération communautaire du 23 novembre 2005, pour élargir et préciser l'ensemble des compétences.
- **Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006 selon délibération communautaire n° 474 du 14 juin 2006, pour déterminer l'intérêt communautaire de l'ensemble des compétences.**

**En effet, avant le 18 août 2006** et afin de répondre aux objectifs de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Communes membres et la Communauté de Communes devaient déterminer précisément l'intérêt communautaire des compétences par délibérations concordantes. L'intérêt communautaire peut s'analyser comme la « ligne de partage » au sein d'une compétence entre les domaines d'actions transférés à la communauté et ceux qui sont conservés par les communes. L'intérêt communautaire est une condition essentielle de l'exercice effectif des compétences par la Communauté.

La communauté exerce en lieu et place des Communes membres les compétences suivantes (**statuts en vigueur du 14/06/2006 visés en préfecture le 16/06/2006**) :

#### 1) Compétences obligatoires :

##### a) Aménagement de l'espace

- Réflexion et études en vue de la constitution de réserves foncières **nécessaires à l'exercice des seules compétences** communautaires.
- Mise en œuvre d'un plan paysager intercommunal respectant les objectifs de la charte paysagère Pays Midi Quercy (protection et mise en valeur des paysages).
- L'étude, la mise en place et la gestion d'un système d'information géographique à partir de données cadastrales et l'exploitation de la Banque de données territoriales.
- Développement des Technologies de l'Information et de la communication (TIC) au travers de projets d'audience communautaire :
  - participation à la prise en charge des dotations de configuration informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.
  - **Etude, création et mise à disposition d'infrastructures haut débit conformément à l'article L1425.1 du CGCT.**

##### b) Action de développement économique

Etudes et réalisations d'opérations d'intérêt communautaire :

- **La promotion du tourisme :**
  - Une étude sur l'organisation territoriale des Offices de Tourisme.
  - « Le développement d'un tourisme en harmonie avec le territoire. » : **étude portant sur des structures d'hébergement touristique adaptées au territoire de type familiale de 5 gîtes au maximum pour l'hébergement individuel et de type gîte d'étape pour l'hébergement collectif.**

- **Actions de communication (réalisation de panneaux et de dépliants) portant sur des itinéraires touristiques reliant plusieurs communes du territoire et à caractère thématique :**
  - **circuit des bastides**
  - **circuit des moulins**
  - **circuit des lavoirs**
- **La promotion, le maintien l'amélioration et la transmission de l'activité agricole, commerciale, artisanale et industrielle d'intérêt communautaire :**
- **Création de structure de type « ateliers relais » constituée d'au moins deux ateliers ;**
- Accompagner la mise en relation et en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi, de formation d'insertion en soutenant les acteurs du territoire œuvrant dans ce domaine.

## 2) Compétences optionnelles

### a) Protection et mise en valeur de l'environnement

Etudes et réalisations de niveau communautaire devant concourir à la protection et à la mise en valeur de l'environnement :

- Les déchets :
  - la collecte, le tri sélectif, le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés
  - La mise en place **et la gestion** de déchetteries communautaires
- L'assainissement :
  - le suivi de l'assainissement non collectif prévu à titre obligatoire par la loi du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau » par l'exercice du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectifs avec la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intercommunal.
- **Actions en faveur de l'entretien des espaces :**
  - **Restauration et entretien (faucardage, élagage et balisage) de sentiers de petites randonnées et communaux sélectionnés à partir du topo guide édité par la Communauté de Communes**
  - **Les cours d'eau :**
    - **restauration et entretien de la Seye, la Baye, la Bonnette.**
    - **Sur l'Aveyron : occasionnellement enlèvement des embâcles au niveau des passes à poissons et des rampes canoë/kayak.**
  - **Faucardage, élagage des abords des sites naturels et patrimoniaux :**
    - **les points de vue de Saint Antonin Noble val (cirque de Bône, Roc d'Anglars et Brousse) et de Laguépie (Puech Haut)**
    - **les lavoirs de Castanet, de Caylus (Gagne po), du lieu-dit de Lacapelle-Livron (Fontaines), de Parisot (St Martin, Talou, Métairie Basse, de Puylagarde (Armon), de St Projet (lavoir couvert du village) et de Verfeil sur Seye (Alzonne et lafont)**
    - **les fontaines de Mouillagol à Mouillac**

Les communes s'engagent, dans le cadre de cette compétence, à consulter la Communauté de Communes sur les grands projets d'investissement que les grandes entreprises gestionnaires de réseaux ont sur leur territoire (réseau de transport d'électricité (RTE), France Télécom...)

### b) Politique du logement et du cadre de vie

Mise en place d'opérations d'intérêt communautaire concernant le logement et l'amélioration du cadre de vie :

- Des opérations d'amélioration de l'habitat : **O.P.A.H et ses déclinaisons**
- La mise en œuvre d'opérations façades suivant des critères établis par le conseil communautaire.
- Etude sur le développement et l'organisation territoriale du logement social.

### c) Voirie

- **Études sur la possibilité et l'opportunité du transfert, de la compétence voirie.**

## 3) Compétences facultatives

### a) Affaires sociales :

- **Transports :** Prise en charge :
  - de la participation laissée à la charge des familles pour le transport scolaire en suivant la politique du Conseil Général.
  - du transport à la demande.
- **Maisons des Services Publics**
  - Gestion partagée des maisons des services publics avec les communes de Caylus et Saint Antonin N V
- **Aide aux associations** pour des projets non subventionnés par les communes.
- **Petite Enfance et Enfance Jeunesse :**
  - Les actions d'audience communautaire en direction de l'enfance et la jeunesse :

- La coordination et la communication des actions petite enfance et enfance et jeunesse sont prises en compte et animées par la Communauté de Communes. A ce titre, divers contrats pourront être signés avec les partenaires institutionnels (Éducation Nationale ; Ministère des Sports et Ministère Jeunesse, Éducation et Recherche ; Caisse d'Allocations Familiales...).
- **Le soutien ou la participation aux animations visant à favoriser les rencontres des enfants et des jeunes au travers de manifestations d'audience intercommunale.**
- Gestion du Point d'Information Jeunesse à la Maison des Services Publics à Saint Antonin Noble Val.
- En terme de Petite Enfance (les enfants de 0 à 3 ans) pour :
  - la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
  - la création d'Ateliers D'Éveil Parents-Enfants.
  - le soutien aux structures d'accueil collectives de la petite enfance par l'attribution d'une subvention
- En terme d'Enfance : soutenir les CLSH du territoire pour la réalisation au cours des petites et grandes vacances de séjours extérieurs mutualisés en direction des enfants du territoire.
- Poursuite de l'étude sur le transfert d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, à savoir :
  - La Petite Enfance
  - Le temps extra scolaire
  - Les temps scolaire et péri-scolaire.

## **b) Ecole, sport, culture :**

- Mise en réseau de **la ( ou des )** bibliothèque(s) Tête de Réseau, des bibliothèques relais, des points lecture et de la Cyberbase en s'appuyant sur le schéma départemental de lecture publique et au travers :
  - de la constitution de fonds propres communautaires
  - de la diffusion et de la rotation du fonds propre communautaire, des fonds propres communaux et du fonds prêté par la Médiathèque Départementale
  - de l'informatisation
  - de la coordination et de l'animation de la politique nécessaire à la mise en place et la mise en œuvre du réseau.
  - du soutien ou de la participation aux animations visant à diffuser la culture au travers de manifestations d'audience intercommunale.
- Aide aux écoles et aux associations pour des projets non subventionnés par les communes à partir de critères établis par le conseil communautaire.

## **4) Contrat de Pays Midi-Quercy**

La Communauté de Communes participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du Pays Midi Quercy et assure le suivi administratif du Contrat de Pays.

### **2.3 Organisation institutionnelle**

#### **➤ Le bureau**

Monsieur André MASSAT est le Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a fixé à 4 le nombre de Vice-présidents.

- |                                                |                                                    |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| - 1 <sup>er</sup> Vice-président : M. PETIOT   | - 3 <sup>ème</sup> Vice-président : Mme JACQUESSON |
| - 2 <sup>ème</sup> Vice-président : M. BONSANG | - 4 <sup>ème</sup> Vice-président : M. CABADA      |

Bureau de la Communauté renouvelé le 4 mars 2003 par délibération n°184/2003 :

Président de la Communauté de Communes, 4 vice-Présidents et 10 membres : Messieurs ALAUX, FRAUCIEL, DALAT, SLABIK, GALTAYRIES, SOLANILLA, M. WILLAUME, et Mesdames WEBER, LASSEIGNE, CATALA

#### **➤ Commissions et sous commissions de la Communauté de Communes**

- 1 – Commission développement économique présidée par C. PETIOT :** non réunie en 2006
- 2 – Commission tourisme co-présidée par J.C. FRAUCIEL et J. ALAUX :** non réunie en 2006
- 3 – Commission Environnement, aménagement de l'espace présidée par G. BONSANG :**
  - sous commission : **Collecte sélective** mise en place au 1<sup>er</sup> février 2003, non réunie en 2006
  - sous commission : **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2004 : non réunie en 2006
  - sous commission : **Réseau déchetteries** : non réunie en 2006
- 4 – Commission services aux personnes présidée par M.F. JACQUESSON :**
  - sous commission : **Enfance Jeunesse** : en 2006 seul le groupe de travail petite enfance a été réuni

- sous commission : **Transport à la Demande** : non réunie en 2006

**5 – Commission communication, information et culture présidée par G. CABADA :**

- Sous Commission **Culture** : présidée par L. CATALA : non réunie en 2006

- Sous Commission **lecture publique** : présidée par G. CABADA créée au Conseil du 4/03/2003 : réunie en 2006 : voir détail du service

- Sous Commission **Journal** présidée par M. CABADA : 2 exemplaires sortis en juillet et décembre 2006.

**6 – Commission finances** : A. MASSAT, C. PETIOT, G. BONSANG, G. CABADA, M.F. JACQUESSON. réunie le 15 mars 2006 et élargie à tous les maires pour un débat d'orientation budgétaire.

**7 – Commission d'appel d'offres : (Délibération 166/2002 du 30 octobre 2002)**

Président André MASSAT

Titulaires : C. PETIOT, M.F. JACQUESSON, G. BONSANG ;

Suppléants : C. FRAUCIEL, G. CABADA, J.C FRAUCIEL

réunie en 2006 pour les marchés formalisés : les 23 et 30 octobre

réunie en 2005 pour les marchés non formalisés : 27 février

**8 – Commission Cadastre présidée par Daniel VIDAL** : non réunie en 2006

**9 – Commission Façades présidée par Mme Chantal LASSEIGNE** avec le partenariat du CAUE et du service Départemental des Architectes des Bâtiments de France selon délibération n°306 du 8 déc 2004.

En 2006, elle a été réunie pour des visites sur le terrain les : 9 fév, 10 mai, **13** juin, 31 août, 17 oct.

*Les commissions peuvent se décomposer en sous-commissions en fonction des thématiques et des besoins*

**➔ Représentants de la Communauté aux syndicats et associations**

**• Syndicat Départemental Des Déchets (SDD)**

Rappel historique : Après avoir élaboré le plan départemental d'élimination des déchets, le Département du Tarn et Garonne, sur la base des dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a marqué sa volonté d'organiser un partenariat avec l'ensemble des collectivités locales et établissements publics en charge de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages ».

Le Conseil Général a souhaité qu'une cohérence dans la gestion des déchets soit recherchée et puisse être réalisée au niveau départemental. Il a ainsi, par délib. du 27 juin et 14 novembre 2000, défini les objectifs de la politique départementale en matière d'élimination des déchets. A ce titre, il a été proposé la création d'un Syndicat Mixte Départemental dénommé « Syndicat Mixte Départemental d'Etude et de Traitement des Déchets Ménagers » associant le Département aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

La spécificité de ce syndicat mixte réside dans le caractère optionnel de ses compétences qui se déclinent en une compétence « étude » effective au 1<sup>er</sup> octobre 2001 et une compétence « traitement » qui supposait une phase transitoire d'adaptation pour être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2002. En exerçant la compétence « étude », le Syndicat mixte avait la vocation à définir les enjeux et stratégies d'ensemble et à programmer les priorités d'intervention dans le souci constant de résoudre les problèmes de stockage et de transfert et d'améliorer le service rendu.

Il est précisé que le poste de dépenses « étude » a été pris en charge en totalité par le Conseil Général du Tarn et Garonne ainsi que les frais de fonctionnement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2003, date à laquelle les clés de répartition définies par les statuts s'appliquent, soit une participation des membres aux frais de fonctionnement établie au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de Communes a adhéré à ce syndicat par délib. du 29 août 2001, n°89/2001. Le Syndicat Mixte a été constitué par arrêté préfectoral du 15/01/2002 et s'est installé le 29/01/2002.

La modification des statuts a été approuvée par le Conseil Communautaire du 6 février 2002, par délib. n°121/2002 et les représentants désignés par délib. n°122/2002 sont André MASSAT, titulaire et Gilles BONSANG, suppléant. Et, le Conseil du 18 octobre 2005 par délib. n° 386 a désigné Gilles BONSANG comme représentant à titre consultatif aux réunions du Syndicat.

**Les statuts :**

Au cours du conseil communautaire du 7 juillet 2004 par délibération n° 283, il a été décidé de rejeter l'évolution des statuts du SMDETDM qui intégraient de manière obligatoire certaines compétences et notamment celle de la collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Des propositions du Conseil

Communautaire ont été transmises au Syndicat Mixte afin de réviser la rédaction de ces statuts et de proposer une nouvelle version. C'est au cours du Conseil Communautaire du 18 janvier 2005 par délibération n°311, que les nouveaux statuts ont été approuvés au vu de la décision du Conseil Syndical du 17 décembre 2004. Le conseil syndical a réaffirmé cette validation en séance du 29 mars 2005. L'arrêté préfectoral correspondant est le n°05-807 du 17 mai 2005.

Dans ce nouveau projet, il apparaît notamment que le Syndicat mixte :

- change de d'intitulé pour « Syndicat Départemental des Déchets »
- a introduit une procédure spécifique des modifications statutaires importantes faisant appel à la consultation des collectivités membres et à l'accord de plus de 2/3 de celles-ci. Pour les autres décisions, c'est le code qui s'applique soit la seule décision des membres du comité statuant à la majorité des 2/3.
- a des compétences qu'il garde de plein droit. Toutes les autres restent optionnelles et les collectivités adhérentes choisissent de les transférer ou non. :

Ainsi, 5 compétences restent optionnelles :

- 1- l'aménagement et la gestion des déchetteries
- 2- l'aménagement et la gestion des équipements propres à certains déchets (plate-forme de déchets verts, décharges de classe III, ...)
- 3- l'aménagement et la gestion d'unités de traitement de matières de vidange ;
- 4- l'aménagement et la gestion d'équipements nécessaires au traitement des boues des stations d'épuration.
- 5- la gestion des services de collecte des ordures ménagères et des collectes sélectives.

Il est inscrit dans les statuts l'article suivant « La reprise d'une compétence optionnelle ne peut intervenir pendant une période de 5 ans, la date d'effet étant nécessairement le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la délibération portant retrait de la compétence. Ce délai ne s'applique pas en cas d'évolutions législatives ou réglementaires ultérieures modifiant les règles concernant le financement du service public d'élimination des déchets (TEOM – REOM) en vigueur à la date d'approbation des présents statuts ».

En séance du 28 juin 2005, le Conseil Syndical a approuvé à l'unanimité le retrait du SIEOM Grisolles/Verdun. Les statuts sont alors modifiés pour réduire le périmètre de compétence.

**L'arrêté préfectoral modificatif est le n°06-673 d u 31 mars 2006**

**Quai de transfert de Caylus** : Le traitement et le tri des déchets étaient effectués sous forme de prestation de service de la DRIMM à Montech jusqu'à la réalisation de cette prestation par le Syndicat en fin avril 2003. A partir de mai 2003, la prestation s'effectue en régie directe.

La construction du quai de transfert est de la compétence du Syndicat.

Pour le fonctionnement de ce quai, une convention de mise à disposition à compter du 22 avril 2003 de 2 agents de la Communauté de Communes est signée conformément à la délibération n°232 du 27 janvier 2004. Par délibération du 23 février 2005, n°332, il a été approuvé la reconduction de la mise à disposition de 2 agents pour du 1<sup>er</sup>/01/2005 au 31/12/2006 à raison d'un mi-temps. **Par délibération n°462 du 10 mai 2006, le Conseil Communautaire a approuvé la révision de cette mise à disposition à 40% d'un temps plein à compter du 1/06/06. La mise à disposition du personnel n'est plus nominative et le remboursement du SDD est forfaitaire.**

**Le Comité Syndical a été réuni en 2006, les 6 mars, 7 avril, 13 juin, 10 novembre**

La **commission d'appel d'offres** a été réunie les 2 et 13 juin, 7 et 29 septembre

**En séance du 6 mars 2006, le Conseil Syndical :**

- a approuvé à l'unanimité le compte administratif et l'affectation du résultat 2005.
- a débattu des orientations du budget primitif 2006.

**En séance du 7 avril 2006, le Conseil Syndical, a approuvé :**

- à l'unanimité le BP 2006 et ainsi les contribution prévisionnelles des collectivités membres. Pour QRGA, à 280 850 € (soit - 21 835 € par rapport à 2005).
- La révision des mises à disposition partielle des personnels pour les quais de transfert.

**En séance du 13 juin 2006, le Conseil Syndical a approuvé à l'unanimité :**

- Lancement d'un appel d'offres pour les prestations de traitement et tri des déchets ménagers pour 3 ans avec 3 périodes de reconduction d'1 an
- Election de la Commission d'appel d'offres suite au retrait du SIEEOM Grisolles.

En séance du 10 novembre, il a été approuvé notamment une DM N°1

La contribution au SDD pour 2006 est de 280 805 € soit près de -7,2% par rapport à 2005.

Le remboursement forfaitaire du SDD à la CCQRGA pour le fonctionnement du quai de transfert est pour l'exercice 2006 de 16 900 €.

En 2006, il est aussi reçu le remboursement de l'exercice 2005 soit 24 230,78 € (soit +3,6%/à l'exercice 2004)

• **Le Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy (SMPMQ)**

Le Pays Midi-Quercy, composé de 48 communes de l'Est du Département, reconnu en périmètre définitif par la C.R.A.D.T (Conférence Régionale d'Aménagement et de développement du Territoire) du 20 décembre 2002, s'est doté depuis le 7 janvier 2003, d'une structure juridique porteuse du Contrat de pays ainsi que du programme leader + : le Syndicat Mixte.

Par délib. du 4 décembre 2002, n°168/2002, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron à 26 voix pour et 2 contre. Les statuts ont été adoptés à 16 voix pour, 7 contre et 5 abstentions.

Au cours du Conseil Communautaire du 8 décembre 2004 par délib. n°304, il a été approuvé la modification des statuts à l'article 2, 2-1 mission, en rajoutant que le Syndicat Mixte assurerait la gestion administrative et financière de l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol.

Les délégués au Comité Syndical Pays ont été désignés :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
André MASSAT	Emmanuel SLABIK	Jean Claude BORD	René GIBERGUE
Gérard CABADA	Christian MAFFRE	André DALAT	Christian FRAUCIEL
Christian PETIOT	Jean SPENALE	Laurence CATALA	Alban LOMBARD
Léopold VIGUIE	<b>Christian MAFFRE</b>	Gilles BONSANG	Chantal LASSEIGNE
Jacques ALAUX	Jean Claude FRAUCIEL		

Par délib. du 12 juillet 2005, n°370, il a été approuvé d'intervenir la représentation entre M. BONSANG et Mme LASSEIGNE.

Par délib. du 4 avril 2006, n°459, M. MAFFRE a été désigné suppléant de M. VIGUIE

Au cours de la séance du vote du budget Communautaire du **4 avril 2006**, il a été approuvé **l'augmentation de la participation** de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de L'Aveyron au Syndicat Mixte de 3,50 € à **4 € par habitant** soit + 14,3%.

**La participation 2006** est de **28 656 €** pour 7 164 habitants (soit + 3 582 € / à 2005).

Le syndicat a mis à disposition de la Communauté de Communes du matériel informatique dans le cadre de la gestion du suivi du Contrat de Pays, une convention a été formalisée conformément à la délib. n°282 du 7 juillet 2004.

**Le Comité Syndical a été réuni en 2006**, les : 23 janvier, 20 mars, 18 mai, 5 juillet, 26 octobre

**Le bureau**, auquel la Communauté de Communes est représentée par A. MASSAT et C. PETIOT, **a été réuni en 2006 : le 20 février 2006.**

**Le contrat de Pays** : fin 2003-début 2004, le contrat cadre et le contrat opérationnel du Pays Midi Quercy ont été élaborés. Le 1<sup>er</sup> juillet 2004, seul le contrat cadre a été signé avec les financeurs. L'avenant n°1 a été validé en comité régional de décembre 2004.

**L'avenant n°2** a été validé en comité régional le **22 février 2006.**

**L'avenant 3** a été présenté en comité territorial du 18/05/2006 et validé le **22 juin 2006.**

**L'avenant 4** a été présenté en comité territorial du 8/11/2006 et validé le **12 décembre 2006.**

**Cinq commissions ont été créées au comité syndical du 30 janvier 2003 :**

- **Commission 1 - « Aménagement du territoire – Patrimoine » : non réunie en 2006**  
Présidence : CCQRGA : M. Jacques ALAUX  
Représentants QRGA : J. ALAUX, G. BONSSANG, A. MASSAT, J.C BORD.
  - **Commission 2 – « Habitat – Vie sociale » : non réunie en 2006**  
Présidente : CCTVA : Nicole LEVASSEUR  
Représentants QRGA : C. LASSEIGNE, A. DALAT, L. CATALA-GARCIA, J.C FRAUCIEL.
  - **Commission 3 : « Economie Durable » : réunie le 25 juillet 2006**  
Présidence : CC Quercy Vert : M. Bernard BRAJON  
Représentants QRGA : C. PETIOT, G. CABADA, J. ALAUX, E. SLABIK.
  - **Commission 4 : « Finances – administration – patrimoine » : réunie le 13 mars 2006**  
Présidence : CC Quercy Caussadais : Yves PAGES  
Représentants QRGA : Christian PETIOT, André MASSAT, Christian MAFFRE, André DALAT.
  - **La commission d'appel d'offres**, sous la présidence de Jean CAMBON, Christian PETIOT (titulaire) et André DALAT (suppléant) ont été désignés comme représentants QRGA. Cette commission **n'a pas été réunie en 2006.**
- Seules des commissions d'analyse des offres pour des marchés non formalisés ont été réunies.
- **Le comité de programmation Leader +**, sous la présidence de Jean CAMBON, André MASSAT (titulaire) et Christian PETIOT (suppléant) sont représentants de QRGA  
Ce comité **a été réuni les 17 mars, 5 juillet, 16 octobre et 20 décembre 2006**
  - **Le comité de Pilotage des projets de coopération interterritoriale (créé 5/07/06)**  
Ce comité **a été réuni pour le PER le 20 septembre 2006 à Laguépie**

#### **En séance du 23 janvier 2006, le Conseil Syndical**

- a débattu des orientations budgétaires
- a validé le programme leader +, 7<sup>o</sup> programmation
- l'information est donnée sur les appels à projets : Pôles d'excellence Rurale (PER) par l'Etat qui a donné lieu à la réunion du Bureau le 20/02/06 ; et Grands Projets de Pays (GPP) par la Région.

#### **En séance du 20 mars 2006, le Conseil Syndical**

- a approuvé le compte administratif et l'affectation du résultat 2005.
- a voté le BP 2006 et adopté la participation des EPCI et de Ginals à 4 € par habitant
- en terme d'emploi, il est créé un poste « chef de projet culture » pour 3 ans (renouvellement du poste existant) et un poste de « chargé de mission du PLIE » (nouveau poste créé le 18/04/2006)
- a validé le programme leader +, 8<sup>o</sup> programmation
- a accepté l'engagement du Pays dans le programme ATENEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) avec l'Ademe pour la mise en œuvre du programme d'actions définis sur le Pays avec la création d'un poste de chargé de mission sur 3 ans.

#### **En séance du 18 mai 2006, le Conseil Syndical :**

- a approuvé les demandes de subventions pour les études menées par le Pays.

#### **En séance du 5 juillet 2006, le Conseil Syndical :**

- a validé le programme leader +, 9<sup>o</sup> programmation
- a approuvé le choix de opérateurs conventionnés dans le PLIE, , une convention avec le Site de Proximité et une avec l'ANPE.
- a validé l'organisation touristique suivante sur le territoire : Office de St Antonin pour la production d'activités, l'office de TVA pour la communication et l'office de Montpezat de Quercy pour la commercialisation.
- a évoqué la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général pour la politique Habitat
- a été informé de l'action « transmission-reprise d'activités commerciales et artisanales, 5 communes y participent : Caylus, Montricoux, St Antonin N V, Septfonds et Verfeil sur Seye
- a approuvé la création d'un Comité de Pilotage interdépartemental pour la gouvernance de projets interterritoriaux. Pour le Pays, 5 membres élus : le président ou son représentant de chaque EPCI et un membre du Comité Syndical choisi en fonction de la thématique, et 3 membres du CDD.

#### **En séance du 26 octobre 2006, le Conseil Syndical :**

- a validé le programme leader +, 10<sup>o</sup> programmation
- a validé le projet de coopération interterritorial « jeunes et territoires au fil de l'eau »
- a validé le projet de PIG

- a approuvé le principe d'engager des démarches pour la continuité de PLIE au delà de 2006 soit pour la période 2007-2013.
- a approuvé qu'un prestataire soit choisi pour la création et la diffusion d'un spectacle vivant prévu dans le projet de coopération interterritorial « valorisation et sensibilisation de la culture occitane »
- de soutenir et de s'engager dans la création d'un réseau des territoires de Midi-Pyrénées qui rassemble les Pays, les Parcs Naturels Régionaux et Groupes Actions locales

Aussi, le Syndicat Mixte a créé des comités de pilotage et comités techniques en fonction des thématiques étudiées : énergies renouvelables, emploi/formation/insertion, l'habitat, la Charte Paysagère, urbanisme, Tourisme, Culture, Communication, Economie, Eau.

La Communauté de Communes est toujours représentée dans ces comités. **Pour 2006, il y a eu 45 réunions en comités techniques (hors PER « tourisme ») et 8 en comités de pilotage.**

**PER :** En 2006, le Pays a répondu à l'appel à projets Pôle d'Excellence Rural (PER) de l'Etat en présentant 3 dossiers :

- **Valorisation culturelle, économique et touristique du Quercy Caussadais** autour du chapeau, de la paille et des savoirs-faire associés de maîtrise d'ouvrage la CC Quercy Caussadais : ce PER est labellisé
- **La cuisine, centre de création « Art et Design appliqués à l'alimentation »** de maîtrise d'ouvrage la commune de Negrepelisse : **n'a pas été labellisé**
- **« Destination tourisme Viaur Aveyron, Rivières Sauvages »** de Maîtrise d'ouvrage de porteurs de projets privés et publics sur 2 territoires Pays Mid-Quercy et Pays Rouergue Occidental : **ce PER a été labellisé. Suite à la réunion interdépartementale du 10 mai 2006, c'est la CCQRGA qui a piloté le projet en mettant à disposition un personnel, la commune de Laguépie a mis à disposition une stagiaire : ont eu lieu 15 réunions techniques et 5 réunions en comité de pilotage.**

**• La Communauté de Communes est représentée au sein des structures suivantes**

Structure	titulaire	suppléant	Délibération
Association EREF	G. CABADA	GALTAYRIES	N°101 du 12/1 2/01
Association Maison Familiale Rurale	Jacques ALAUX	Gérard CABADA	N°104 du 12/12/01
ADEFPAT	Christian PETIOT	Gérard CABADA	N°103 du 12/ 12/01
Asso. Jardins des Gorges de l'Aveyron	M.F JACQUESSON	Gérard CABADA	N°114 du 12/12/01
Association Maison du Patrimoine	André MASSAT	Gilles BONSANG	
Collège	M.F JACQUESSON	Isabelle WEBER	N°102 du 12/1 2/01
Conseil Départemental d'insertion (CDI)	André MASSAT	Gérard CABADA	N°302 du 8/12/04
Commission locale d'insertion (CLI)	André MASSAT	Gérard CABADA	N°312 du 18/01/05
<b>Commissi° départementale de la nature, des paysages et des sites : « unités touristiques nouvelles »</b>	<b>Gérard CABADA</b>	<b>Jean-Claude FRAUCIEL</b>	<b>N°492 du 27/09/06</b>

➡ **Délégations :** Le Président n'a pas de délégation du Conseil Communautaire.

## 2.4 Organisation comptable

➤ **Budget général :** 1

➤ **Budget annexe : 3**

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé au 1<sup>er</sup> avril 2004
  - Bâtiment de stockage à Laguépie crée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en séance du 18 janvier 2005 par délib. n°314 et voté par délib. n°315
  - Local d'accueil temporaire de petites entreprises / ateliers relais crée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en séance du 18 janvier 2005 par délib. n°320 et voté par délib. n°321
- **Régies : il n'existe pas, en 2006, de régie de recettes.**

### 3 LES MOYENS DE L'ETABLISSEMENT

#### 3.1 Les moyens humains au 31 décembre 2006 :

##### MOUVEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

TYPE DE CONTRAT	TOTAL	Variation		
		2005	HOMME	FEMME
SAISONNIER OU OCCASIONNEL <sup>(1)</sup>	4	-1	4	0
NON TITULAIRE	5	+2	2	3
CEC	1	-2	1	0
CAE	1	0	0	1
EMPLOI JEUNE	1	0	0	1
TITULAIRES	19	+4	13	6
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>+3</b>	<b>20</b>	<b>11</b>

##### BILAN DU NOMBRE D'EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2006

###### Nombre d'agents à temps plein

DIRECTION	1	0	0	1
SERVICES ADMINISTRATIF	2	0	0	2
MAISON DES SERVICES PUBLICS	2	0	0	2
ENTRETIEN DES ESPACES	3	0	3	0
<b>ORDURES MENAGERES <sup>(2)</sup></b>	<b>13</b>	<b>+2</b>	<b>11</b>	<b>2</b>
<b>PETITE ENFANCE/ ENFANCE-JEUNESSE</b>	<b>2</b>	<b>+2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>CULTURE</b>	<b>1</b>	<b>+1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>+5</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
COORDINATRICE ENFANCE-JEUNESSE (FRANCAS)	0	-1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>+4</b>	<b>15</b>	<b>9</b>

(1) les emplois saisonniers sont des emplois de non titulaire sur une période donnée, donc ces emplois sont comptés dans la première partie du tableau mais ne sont pas repris dans le second tableau des « Temps Plein » qui retrace la nature de l'emploi.

(2) (le CEC est compté ici même si 30h00. Est compté, le non titulaire en remplacement d'un titulaire exclu et suspendu

###### - Les emplois :

- **En 2006, 4 emplois saisonniers** recrutés pour le ramassage des ordures ménagères en période estivale du 1/07 au 31/08 **selon la délib n°451 du 4/04/2006.**
- **Les non-titulaires :**
  - **2 agents** sous contrat de court terme embauchés pour remplacement de congés maladie : le premier du 3 au 7 avril 2006 (MSP Caylus) et le second du 18 au 20 décembre (service OM). Ce second a été reconduit du 21/12/2006 au 20/07/2007 pour remplacer un agent titulaire exclu et suspendu **selon délib n°514 du 19/12/2006.**
  - Selon délib. n° 404 du 23/11/2005, **1 recrutement** est fait **au service entretien des espaces du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006.** Cet emploi est **consolidé en titulaire stagiaire au 1/07/2006.**
  - **2 emplois** de titulaire sont pourvus par des non titulaires.
- **Les Contrats aidés** au service des ordures ménagères :
  - Par délib. n°364 du 12/07/2005, il a été crée un « Contrat d'Accompagnement vers l'emploi » (CAE). **Le contrat a été renouvelé pour 1 an à compter du 1/10/2006.**

- 1 emploi CEC est à **terme au 31/01/2006**, a été pérennisé en titulaire. Et 1 emploi CEC sera à terme au 31/01/2007.
- 1 emploi jeune qui sera à échéance au 1<sup>er</sup> septembre 2007.
- **Les Titulaires :**
  - Par délib. n°498 du 7/11/2006, il est créé 1 poste **d'agent de salubrité. Il sera pourvu au 1<sup>er</sup> février 2007 consolidant un emploi CEC.**
  - **Au Conseil Communautaire du 4/04/2006**, il est créé :
    - 1 poste **Agent des Services techniques** par délib n°453 : **pourvu au 1/07/2006 par un titulaire.**
    - 1 poste **Assistant de Conservation du Patrimoine pour l'emploi de coordinateur culture** par délib n°452 : **pourvu au 3/07/2006 par un titulaire.**
    - 1 poste **Educateur Jeunes Enfants** par délib n°450 : **pourvu au 15/05/2006 mais par un Non titulaire.**
  - Par délibération n°392 du 18/10/2005, il est créé 1 poste **d'Animateur pour la Coordination enfance/jeunesse.** Ce poste est **pourvu en mars 2006 mais par un Non titulaire.**
  - Par délibération n°365 du 12/07/2005, il a été décidé de créer 2 postes Agent de Salubrité : le 1<sup>er</sup> poste au 1/08/2005. **Le second au 1<sup>er</sup>/02/2006, pour la consolidation d'un emploi CEC.**
  - 1 poste Agent de Maîtrise créé par délib n°226 du 27/01/2004 est vacant en 2006. **Il sera pourvu par un titulaire au 1er janvier 2007 au service des OM.**
  - 1 poste de Technicien Supérieur créé par délib n°284 du 7/07/2004, est vacant en 2006. **Il sera pourvu en janvier 2007 mais par un non titulaire, selon délib n°502 du 7/11/2006.**
- **Le dispositif Chèques Vacances** validé au cours du Conseil du 27/10/2004 par délib n°291, et mis en place à compter de novembre 2004 au profit d'un certain nombre d'agents, a été **reconduit en 2006 et modifié selon délib n°454 du 4/04/2006.** Le budget alloué est de 2 534,70 € en 2006. La participation « employé » a été de 34,28 (+ 6,86€ / à 2005) par mois. Celle de l'employeur est à hauteur de 70% de cette somme (+10% / à 2005).
- **Le régime indemnitaire** établi par délib n°274/2004, est en complété en 2006 par les délibérations n°437 du 28/02 et n°464 du 10/05 pour adapter le montant de la prime allouée à certains agents ou du changement de grade.
- Par délibération n°346 du 19 avril 2005, il a été décidé **d'indemniser les repas pris à l'extérieur** dans le cadre d'un meilleur rendement et d'une meilleure qualité du service sur un montant forfaitaire de 11 € **au profit des agents** de la Communauté de Communes affectés à **l'entretien des espaces verts et au ramassage des ordures ménagères.**
- **Le contrat d'assurance des agents titulaires permanents affiliés à la CNRACL** en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 selon avenant signé suite à la délibération n°358 du 1<sup>er</sup>/06/2005, a été remis en concurrence par procédure adaptée. Par délibération n°403 du 23/11/2005, il a été approuvé, à compter du 1<sup>er</sup>/01/2006, la signature d'un contrat de 4 ans avec la compagnie GROUPAMA au taux de 5,30 % du traitement brut annuel sans charge patronale.  
L'échéance est au 31 décembre 2009, et résiliable à chaque échéance annuelle.
- Par délibération n°374 du 12/07/2005, il a été décidé d'instaurer la possibilité **d'octroyer un cadeau aux agents, aux élus et, s'il y a lieu à la famille,** dans les cas suivants : Évènements familiaux (naissance, adoption, mariage, décès), Évènements liés à l'emploi (fin de contrat, départ à la retraite), et autres cas exceptionnels : **787,70 € dépensé en 2006**

**En Charges de personnel (cpte 012), le compte administratif 2006 fait apparaître une dépense de 600 185,48 € contre 632 492 € prévu au BP. (+ 12,75% par rapport à 2005).**

### 3.2 Les moyens en matériel

#### BÂTIMENTS APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bâtiment N°	Désignation	Adresse
Bâtiment N°1	Services techniques ( <b>neufs 2006</b> )	Lieu dit « PETAMPE » CAYLUS
Bâtiment N°2	Jardin des gorges de l'Aveyron	FENEYROLS

Bâtiment N°3	Maison familiale et rurale	VERFEIL SUR SEYE
Bâtiment N°4	Bâtiment de stockage (2005)	LAGUEPIE
Bâtiment N°5	Bâtiment polyvalent (2005)	St PROJET
Bâtiment N°6	Bâtiment polyvalent (2005)	PARISOT

### BÂTIMENTS LOUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OU MIS À DISPOSITION

Bâtiment N°	Désignation	Adresse
Bâtiment N°7	Siège social (délib. 131/2002)	Mairie – ST ANTONIN
Bâtiment N°8	Maison des services publics	CAYLUS
Bâtiment N°9	Maison des services publics	ST ANTONIN
Bâtiment N°10	Atelier service entretien des espaces	ST ANTONIN fin en juillet 2006

### TERRAINS

Bâtiment N°	Désignation À VENIR	Adresse	Propriété
TERRAIN N°1	Ateliers relais	St ANTONIN	Mis à disposition par Mairie (2005)
TERRAIN N°2	Déchetterie (Délib 477/06)	VAREN (LEXOS)	Propriété CCQGA (2006)
TERRAIN N°3	Déchetterie (Délib 381/2005)	PARISOT	Bail emphytéotique avec Mairie
TERRAIN N°4	Asso Jardins des Gorges Aveyron (JGA) (478/06)	FENEYROLS	Propriété CCQGA met à disposition à l'association JGA (2006)

### ETAT DU PARC AUTOMOBILE COMMUNAUTE DE COMMUNES

N°	N° Immat	Modèle	N° ET date contrat assurance	DÉSIGNATION
1	4105 HC	MERCEDES	013 – 1/01/1999	Véhicule OM
2	3990 JV	IVECO	016 – 1/01/1999	Benne à OM
3	2242 KB	FORD	018 – 1/03/2002	Camionnette
4	1503 KD	FIAT	024 -	tracteur
5	6515 KD	MAN	021 – 17/01/2003	Benne à OM
6	8457 KE	CITROEN BERLINGO	022 - 1/07/2003	2 places
7	4902 KM	RENAULT	023 – juin 2005	Benne à OM

### 3.3 Les moyens financiers

#### ► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant est variable en fonction du degré d'intégration réalisé et de l'importance des compétences transférées.

- La population DGF = 8 943 (permanente + nombre de résidences secondaires)
- Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) = 0,294532 (celui de 2005 est 0,275537)
- Le potentiel fiscal par habitant 58,850721 (celui de 2005 est 54,637817)

L'octroi d'une DGF à la communauté est sans incidence sur la DGF des communes.

**La DGF notifiée et perçue en 2006** (comptes 74124 + 74125 + 74126) est de **201 818 €** (soit une +2,27 % par rapport à 2005 ; dont la dotation de compensation à 15 231€ (en 2005 : 15 026€)

#### ► La Fiscalité : les 4 taxes

Un EPCI à fiscalité propre additionnelle perçoit directement le produit des contributions directes locales (TH, TF, FNB et TP) à partir de taux d'imposition qui sont votés par l'assemblée délibérante du groupement.

Il est perçu des allocations compensatrices :

- \* Réduction progressive de la fraction des recettes (cpte 74833) = **3 551 € en 2006** (3 456 € / à 2005)
- \* Allocation compensatrice taxe foncière non bâti (cpte 74834) = **11 994 € en 2006** (9 € en 2005)

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2006 excluent des bases exonérées par la loi :

- \* au titre de la taxe professionnelle (TP) sur certaines zones pour **998 € en 2006** (996 € en 2005)

\* au titre de la réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP des bénéficiaires non commerciaux pour **90 107 € en 2006** (190 725 € en 2005)

**Données du 1259 :**

TAXES	BASES IMPOSITION 2005	TAUX D'IMPOSITION 2005	BASES PREVISIONNELLES 2006	PRODUIT FISCAL A TAUX CONSTANT
TH	5 949 759	1,31 %	6 108 000	80 015
FB	4 643 365	3,14 %	4 795 000	150 563
FNB	449 117	13,30 %	366 900	48 798
TP	5 139 318	1,95 %	5 299 000	103 331
<b>TOTAL</b>				<b>382 707 €</b>

	TH	TFB	TFNB	TP	TOTAL
<b>Taux VOTÉS 2006</b>	<b>1,34%</b>	<b>3,22%</b>	<b>13,63%</b>	<b>2,00%</b>	
<b>Produit attendu BP 06</b>	81 847 €	154 399 €	50 009 €	105 980 €	392 235 €
<b>Variation N-1</b>	+ 6 208 €	+ 8 986 €	- 9 735 €	+ 5 769 €	+2,95 %
<b>Produit reçu CA 2006</b>	<b>83 500 €</b>	<b>154 756 €</b>	<b>50 042 €</b>	<b>114 922 €</b>	<b>403 220 €</b>

➤ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Avec l'augmentation croissante des déchets ménagers, la collecte et le traitement auxquels s'ajoute l'abandon des modes d'élimination traditionnels et le souci de protéger l'environnement conduisent les collectivités à des solutions de plus en plus onéreuses. Les collectivités répercutent cette charge sur le contribuable.

La TEOM est un impôt local facultatif institué par la collectivité, qui assure la collecte (loi du 12 juillet 1999) en contribuant au financement du service d'élimination des déchets. Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti. Le produit total de la taxe est déterminé par la collectivité. Elle est recouvrée par les services de l'Etat avec les impôts locaux.

La taxe étant un impôt, elle reste due même si le contribuable n'utilise pas le service.

Si la collectivité ou le groupement opte pour le financement par les 4 contributions directes locales, ou la TEOM, le service aura le caractère de service public administratif. Dans ce cas, la collectivité devra instaurer une redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets industriels banals.

Le coût du service se répartit entre la collecte et le traitement, il est variable selon les choix effectués en termes de niveau de service rendu (fréquence de la collecte, notamment) et des caractéristiques physiques de la collectivité (linéaire de voirie, densité des constructions, habitat collectif ou individuel...).

L'application des lois de finances initiales 2004 et 2005, dont les articles correspondants sont codifiés dans les articles 1636 B et 1609 quater du CGI fait qu'à compter de 2005, les groupements compétents votent un taux de TEOM et non plus un produit.

Le conseil communautaire a fixé par délibération du 4 avril 2006, n°447, **le taux de la TEOM pour 2006 à 11,93%** (11,65% en 2005) soit une augmentation de 2,4% par rapport à 2005.

Le produit attendu au BP **est le produit reçu au CA 2006** (cpte 7331) : **572 260 € 544 878 €** soit 5,02 % de plus par rapport à 2005.

Par délibération n°405 du 23/11/2005, le Conseil Communautaire a décidé, en application du 4° alinéa du III de l'article 1521 du code général des impôts, de **N'APPLIQUER aucune exonération de TEOM** sur le territoire de la CCQRGA.

➤ **Redevance spéciale des ordures ménagères (RSOM)**

Une redevance est instaurée chaque année, le produit attendu au BP 2006 était de 95 000 €, **le produit reçu au CA 2006** (cpte 70612) **est de 92 344,79 €** soit - 4,2 % par rapport à 2005.

**Selon la délib 483 du 26 juillet 2006, la liste des personnes morales et physiques assujetties à la RSOM a été établie : soit 12 Campings, Colonies, Maisons de retraite et 20 Commerçants, Artisans 32 conventions ont donc été signées.**

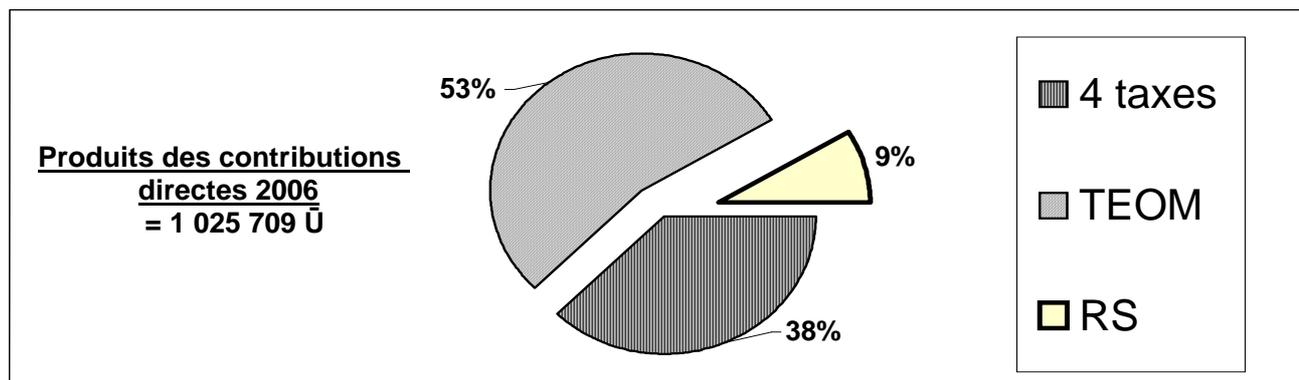
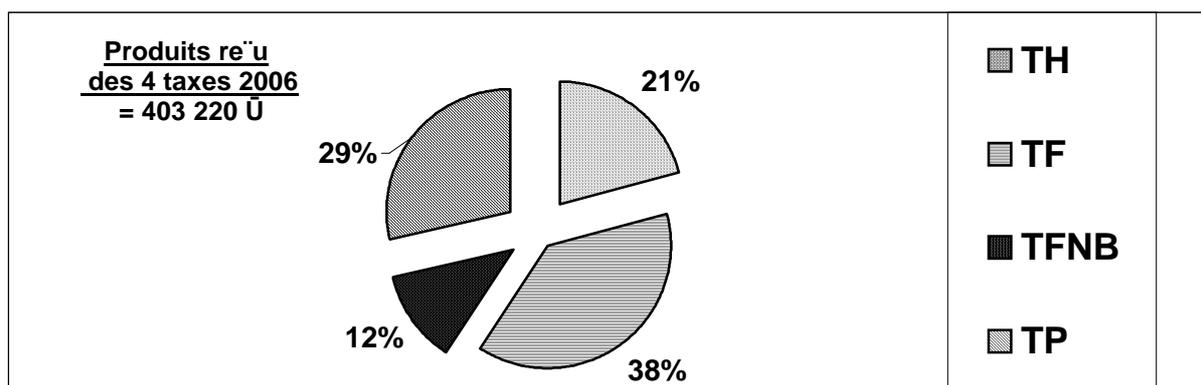
Aussi une convention de prestation de service est signée en 2006 avec :

- la Mairie de Ginals, produit = 13 663,65 € (+5% / à 2005) (Delib n°397/2005)
- le camp militaire de Caylus, = 50 077,71 € (- 9,2% / à 2005) dont 730,57 € pour le verre (+75% / à 2005)

Les tarifs de la redevance ont été révisés par délib n°280 du 7/07/2004. **Ils sont révisés à la hausse selon délibération n°482 du 26/07/2006 pour les déchets classiques**

Ils sont dégressifs en fonction de la production des déchets au conteneur :

Tarif par conteneur	Tarif 1 : de 0 à 1	Tarif 2 : + de 1 à 2	Tarif 3 : + de 2 à 3	Tarif 4 : + de 3
Déchets classiques	17,24 €	16,38 €	15,52 €	13,79 €
Déchets triés	13,85 €	13,16 €	12,46 €	11,08 €



## II PROJETS ET REALISATIONS DE L'ANNEE EN COURS

### 1- LES GRANDES ETAPES DE L'ANNEE

#### 1.1 L'activité des services

- **Les Maisons des services publics (MSP)**

Sous l'impulsion de l'État, et au vu de la configuration en 2 cantons du territoire de la Communauté de Communes, il a été créé en 1999, 2 Maisons des Services Publics respectivement sur les communes de CAYLUS et de St ANTONIN NOBLE VAL.

Après 7 années d'existence, ces Maisons ont su démontrer tout l'intérêt apporté à la population par des services de proximité. Les objectifs de faciliter l'accès aux citoyens aux services publics et d'améliorer la qualité de ces derniers ont été atteints.

Le fonctionnement et l'accueil du public sont assurés par des animatrices qui ont su, grâce à leur professionnalisme, créer un espace « convivial » dont la fréquentation ne cesse de croître. Le rôle de ces animatrices est d'apporter toute l'aide nécessaire à la population en terme de renseignements précis de la vie quotidienne et de démarches administratives aussi diverses que variées. Ainsi, en assurant la médiation, la MSP évite aux habitants de se déplacer à Montauban.

Depuis mai 2004, les postes d'animatrices ont été pérennisés (délib. n°247/2004).

**A compter du 3 avril 2006**, la MSP de Caylus a connu un changement d'animatrice. Les missions de la nouvelle animatrice sont les mêmes. Seuls les horaires d'ouverture a été revus.

Des permanences sont en place permettant un meilleur accès à certains services :

L'assurance vieillesse des artisans : le 2<sup>ème</sup> jeudi matin du mois à la MSP de St Antonin  
**(permanences arrêtées en 2007)**

La Caisse d'allocations Familiales (CAF) :

- tous les jeudis après-midi à la MSP de St Antonin Noble Val
- les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis matin à la MSP de Caylus **(arrêtées à partir d'avril 2006)**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie : tous les mardis matin à la MSP de St Antonin

Les bornes Carte Vitale ne fonctionnent plus dans les 2 MSP. Celle de st Antonin était installée depuis 2001, donc **la baisse de fréquentation pour la « santé » s'explique par cette disparition.**

Au cours de ces permanences, les intervenants utilisent le branchement internet pour une consultation directe des fichiers informatisés des usagers.

Les impôts : En 2005, des permanences d'un contrôleur des impôts ont été instaurées dans chacune des Maisons, par délib n°318 et 319 du 18/01/2005. Une indemnité de 44 € par permanence **(délib 438 et 439 du 28 février 2006 reconduisent ces permanences)**, et ce pour 12 permanences par an, est versée à l'agent des impôts de Montauban.

Ces permanences se déroulent :

- Le 3<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois à la MSP de St Antonin Noble Val
- le 1<sup>er</sup> mercredi après-midi de chaque mois à la MSP de Caylus

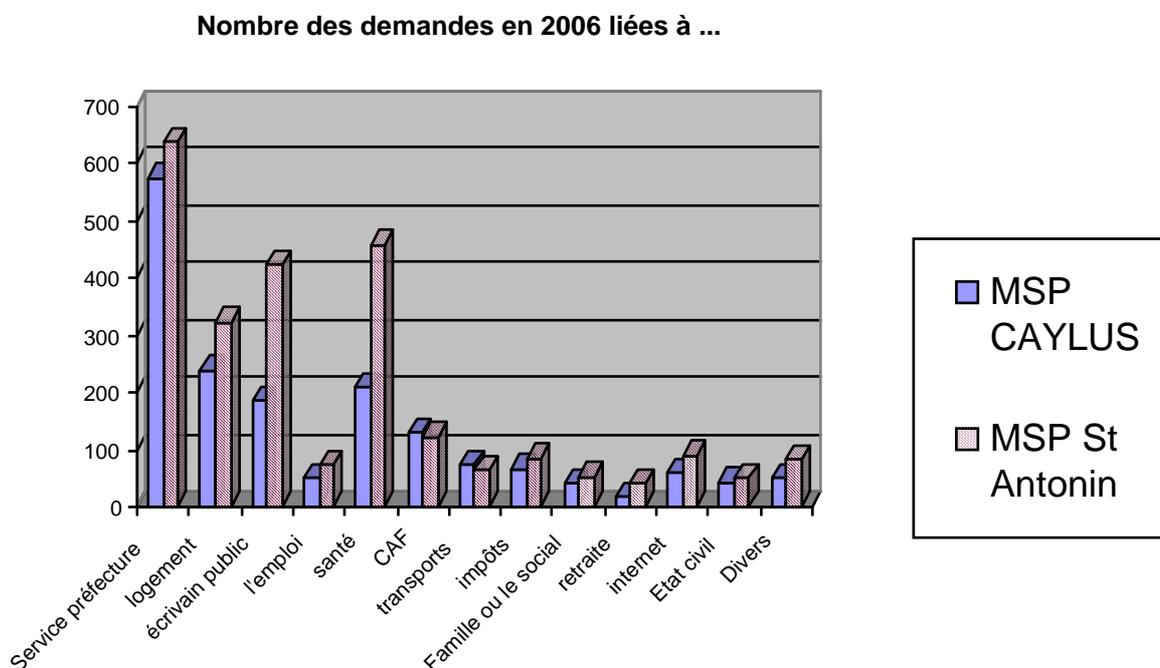
Au mois de mai, mois de réception des déclarations, la permanence a eu lieu 2 fois, afin d'accueillir au mieux les nombreux usagers en demande.

La Communauté de Communes ayant développé ses compétences, les services créés sont accessibles aux usagers au sein des Maisons :

- le Transport à la Demande à la MSP de Caylus
- le Point Information Jeunesse (PIJ) à la MSP de St Antonin Noble Val
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à la MSP de St Antonin

Depuis 2004, au sein de la MSP de St Antonin Noble Val, les usagers ont la possibilité de consulter de façon autonome internet. C'est en 2007, qu'un point internet libre sera accessible à Caylus.

Les demandes :



**Bilan de fréquentation**

NOMBRE DES	MSP CAYLUS		MSP ST ANTONIN	
	2005	2006	2005	2006
demandes liées aux <b>services de la Préfecture</b>	727	573	649	637
demandes liées au <b>logement</b>	295	239	377	322
demandes liées au <b>service écrivain public</b>	296	185	370	421
demandes liées à <b>l'emploi</b>	152	50	98	73
demandes liées à la <b>CPAM ou MSA (santé)</b>	233	208	865	457
demandes liées à la <b>CAF</b>	129	130	131	123
demandes liées aux <b>transports (dont SNCF)</b>	73	73	59	65
demandes liées aux <b>impôts</b>	130	66	99	85
demandes liées à la <b>retraite</b>	28	18	40	40
demandes liées à la <b>famille ou au social</b>	37	41	70	53
demandes liées à <b>Internet</b>	201	60	138	90
demandes liées à <b>l'état civil</b>	26	43	49	50
AUTRES demandes	12	49	40	83
<b>TOTAL DES DEMANDES</b>	<b>2 339</b>	<b>1 735</b>	<b>2 985</b>	<b>2 499</b>
<b>TOTAL DES USAGERS</b>	<b>1 928</b>	<b>1 529</b>	<b>2 458</b>	<b>2 149</b>

<b>moyenne de demandes par usager</b>	<b>1,21</b>	<b>1,13</b>	<b>1,21</b>	<b>1,16</b>
<b>Évolution des demandes 2005/2006</b>	<b>- 26%</b>		<b>- 16,3 %</b>	
<b>Évolution des usagers 2005/2006</b>	<b>- 20,7 %</b>		<b>- 12,6 %</b>	

**La fréquentation 2006 de la MSP Caylus est moins élevée qu'en 2005 : cela s'explique par l'absence de l'animatrice en début d'année et du changement d'animatrice en avril 2006.**

Les services liés à la Préfecture bénéficient, en général, d'un grand nombre d'usagers, avec en premier lieu l'établissement de cartes grises. Viennent ensuite les demandes liées au logement (toujours une forte demande en matière de recherche de logements locatifs sur tout le territoire), talonnées par le service «écrivain public». Les animatrices rédigent et frappent du courrier, aident à la compréhension et au remplissage de divers dossiers et, de plus en plus, servent de traductrices pour les personnes étrangères (et anglophones).

On remarque que le service «assurance maladie et santé» est très demandé à St Antonin. La permanence de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), ayant été supprimée à Caylus, explique ce fait. Les personnes ont pris, par ailleurs, l'habitude de venir chercher des dossiers (de CMU, par exemple), de les remplir sur place (les usagers ont souvent besoin d'aide) et de les déposer ainsi que leurs feuilles de soins, à la MSP sans attendre le jour de permanence. L'animatrice fait le lien en les transmettant à l'agent itinérant de la CPAM. Les services liés à la santé, pour Caylus, concernent beaucoup les personnes étrangères pour lesquelles les MSP sont une aide précieuse afin de comprendre le système de santé français.

La baisse de ces demandes (à St Antonin NV) par rapport à 2005 s'explique par le fait que la borne de réactualisation des cartes vitales ait été enlevée.

La légère sur-représentation au niveau des transports à Caylus s'explique, peut-être, par le fait de la mise en place de Via QRGA, le service de transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes, dont l'animatrice en est le relais. Outre le transport à la demande, les renseignements demandés sont, en général, liés aux horaires de la SNCF et des différents bus qui traversent le territoire.

Les demandes liées à la famille sont plus importantes à St Antonin, du fait que la démographie, du village et de ses alentours, soit plus jeune; en règle générale, la MSP de Caylus a une population plus âgée.

Pour ce qui est du service «CAF» (Caisse d'Allocations Familiales), les demandes sont liées, le plus souvent, au suivi de dossiers, aux différentes informations sur les prestations et de plus en plus à la simulation sur Internet.

Les deux animatrices des MSP participent à **l'élaboration du journal de la CCQRGA dont deux exemplaires ont été diffusés en 2006** à l'ensemble de la population. Elles ont en charge la rédaction de certains articles, les travaux de mise en page avec un logiciel et la relation avec l'imprimeur.

Aussi, l'animatrice de la MSP de Caylus a en charge la mise en place du transport à la demande avec la Directrice. Celle de Saint Antonin s'occupe du Point Information Jeunesse (PIJ) pour lequel il y a eu 479 demandes en 2006 (voir rapport ci-dessous) en lien avec la coordinatrice enfance et de la gestion administrative du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Par Délib n°491 du 27/09 et 512 du 19/12/2006, il a été approuvé la labellisation par la Préfecture des maisons en **Relais des Services Publics pour 2007**.

\* **Les dépenses de fonctionnement totales affectées analytiquement aux MSP** sont en 2006 de 57 300,20 € soit une baisse de 7,5 % par rapport à 2005 (qui s'explique par l'emploi d'un non titulaire pour congé en 2005).

L'animatrice de la MSP St Antonin ayant en charge le PIJ et le SPANC, **il est fait à compter de 2006** une répartition des coûts de la MSP sur ces services :

**Pour le SPANC**, (voir page 42) dont les dépenses sont retracées en Budget Annexe, une rétrocession du budget analytique MSP est faite pour un total de **5 885,83 €**.

**Pour le PIJ** (voir page n°26) (c'est environ 1/4 pour la CAF qui apporte une subvention au titre du Contrat Temps Libres (CTL)) soit **6 991,25 €** de dépenses de fonctionnement à rétrocéder.

**AINSI, les dépenses de fonctionnement de 2006 des MSP** sont de **44 423,12 € dont** 1 030,58 € d'achats, 6 214,81 € de services extérieurs (dont 1 012 € pour les permanences impôts, 2 382,06€ frais d'affranchissement, 2 685,87 € de téléphone) et 37 177,73 € pour les charges de personnel.

\* **Les recettes de fonctionnement** sont de **10 432,31 €** soit une baisse de 39,9% (en 2005, remboursement d'un congé maternité) par rapport à 2005, dont 10 000 € du FNADT sollicité par délibération n°449 du 4 avril 2006 et 432,31 € de remboursement du supplément familial.

\* **Les dépenses et les recettes d'investissement** sont de **0 €**. Deux ordinateurs seront achetés en 2007 selon la délib 468 du 10 mai 2006 subvention par une subvention DDR.

### • **La politique Petite enfance / enfance-jeunesse :**

\***Les dépenses de fonctionnement de cette politique** sont de **140 236,09 €** soit + 10,7 % / à 2005 : c'est une relative hausse malgré les nouvelles dépenses pour la petite enfance (poste EJE, RAM, subvention Crèche et l'intégration du coût du PIJ à compter de 2006).

Aussi, il est à noter que **8 900 €** (sur 9 900 €) **correspondent au contrat CEL, reversés entièrement.**

**Ainsi, hors transport scolaire et hors CEL**, c'est une hausse de 25,3 % par rapport à 2005.

Ces dépenses de fonctionnement représentent 7,7% des dépenses du budget retracé p. 52.

\***Les recettes de fonctionnement 2006** sont de **42 261,90 €** soit - 18,1 % / à 2005 :  
**dont 25 867,27 € pour les Contrats Temps Libre (CTL) et Enfance (CE) 2005,**

*Pour information, pour l'exercice 2006, la subvention devrait être de 22 990,37 € : ces sommes ne seront perçues qu'en 2007.*

**dont 9 900 € pour les contrats CEL** (Contrat Educatif local) : **1 000 € pour les projets de la Communauté de Communes** (Forum collège et Moment d'escapade) et **8 900 € totalement redistribués** aux 9 bénéficiaires dont 2 mairies, conformément à la délib n°481 du 14 juin 2006 .

**dont 600 € pour Le PIJ**

\***Les dépenses d'investissement en 2006** sont de **4 898,62 €** (était de 0€ en 2005).

\***Les recettes d'investissement en 2006** sont de **1 481,37 €** (était de 0€ en 2005).

**Rappel :** Il a été décidé lors du conseil du 7/07/2004 de créer une commission ouverte à tous les élus du territoire (par accompagnement ADEFPAT) afin de réfléchir sur l'évolution et les perspectives de la politique enfance et jeunesse et de définir une politique communautaire pour les années à venir.

Les orientations générales définies par la commission ont donné lieu à un document de synthèse validé au cours du conseil du 18 janvier 2005. Suite à ce conseil, la réflexion sur la politique sous accompagnement ADEFPAT a été menée. Il a été créé 3 groupes de travail (petite enfance, enfance et jeunesse) et un groupe d'appui.

Au conseil du 12 juillet 2005, il a été présenté les résultats de la réflexion et les orientations potentielles qui ont été validées par délibération n°378/2005. Il a été demandé d'étudier le coût des actions avant de les approuver définitivement et d'établir le plan pluriannuel de la politique.

Par délib n°393 du 18 octobre 2005, le cadre de la politique a été approuvé et inscrit dans les statuts communautaires (voir p. n°8) **dont en nouvelles compétences, « la petite enfance ».**

Il a été approuvé la création d'un poste de **coordinateur Enfance Jeunesse**, pourvu en mars 2006 et d'un poste **Educateur Jeunes Enfants pour la petite enfance**, pourvu en mai 2006.

### ► **La Coordination de la politique enfance-jeunesse**

Ce poste était mis à disposition jusqu'à fin 2005 par l'association Francas. **A compter de mars 2006, c'est un recrutement direct pourvu en contrat de non titulaire.**

Les missions de la coordinatrice enfance/jeunesse sont les suivantes et les actions réalisées en 2006 dans le cadre de ces missions sont annotées en italique :

#### **Coordonner l'ensemble des dispositifs contractuels (CEL, CAF ...)**

- ◆ *Rôle de médiation entre les institutions D.D.J.S., M.S.A. et C.A.F et structures du territoire,*
- ◆ *En lien avec la DDJS, met en œuvre la dynamique sur le territoire du CEL 2006 (lancer les propositions de projets, organisation et animation des commissions, réalisation du document CEL du territoire)*
- ◆ *Vérifier que les structures et collectivités remplissent bien leur contrat auprès des institutions financières.*

#### **Animation et développement des réseaux d'acteurs :**

- ◆ Rencontres des différents acteurs et élus du territoire, prise de contact avec tous les acteurs afin de découvrir les situations, les enjeux, les demandes, les problématiques et les compétences.
- ◆ Mise en réseau des différents acteurs par l'organisation de réunions et de contacts réguliers des équipes d'encadrement : centres de loisirs (C.L.A.E., C.L.S.H.), bibliothèque de Caylus, associations de jeunes, P.I.J., C.M.E.J, Association Nature et escapade (nouvellement Quercy Grimpe), Intervenants artistiques, Collège, service départemental de prévention spécialisée, maison du patrimoine, E.R.E.F., épice 82, C.F.M., planning familial, ligue de l'enseignement, mission locale, distilleur d'huiles essentielles,
- ◆ Informer les partenaires institutionnels de l'évolution du territoire.
- ◆ Participation à des réunions d'information ou de formation, ou à des événements à l'extérieur du territoire (Dispositif de Fond d'aide aux jeunes (FAJ), Ecole élémentaire de St Antonin, Prévention sur la sécurité routière, Regroupement interdépartemental des C.M.E.J., Festival de la jeunesse au parc de la Lère à Monteils, Projet de coopération Pays « eau ressource de vie », Formation sur la Démocratie participative réalisée par la DDJS et la Ligue de l'enseignement concernant la participation des jeunes au niveau politique et vie citoyenne ; Formation sur la « contraception, sexualité et vulnérabilité » réalisée par le planning familial.
- ◆ Participation à la réflexion d'une politique enfance/jeunesse sur le territoire du Pays M.Q : 10 réunions.

### **Soutenir le fonctionnement des structures existantes au plan technique, administratif et pédagogique**

- ◆ soutien technique des associations pour l'élaboration des projets CEL 2006
- ◆ Accompagnement et formation régulière auprès de l'animatrice du C.L.A.E. Ribambelle (9 réunions)
- ◆ Accompagnement concernant la mise en place d'un projet d'ouverture de C.L.A.E./C.L.S.H à St Antonin
- ◆ Accompagner les acteurs de terrain au montage de projet.
- ◆ Rôle de formation: aide à la préparation pour diplôme professionnel ou non professionnel.

### **Soutenir, coordonner, créer et évaluer des projets et communiquer**

- ◆ Mutualiser les moyens : mise en place de réunions de travail au sujet des séjours, construction d'un label.
- ◆ Communiquer régulièrement au sujet des documents et évolution concernant le contrat enfance et temps libre avec la caf.
- ◆ Conceptualisation d'un projet commun en direction de la jeunesse au niveau intercommunal (2 réunions avec les associations de jeunes et les jeunes du QRGa aboutissant au Forum).
- ◆ Soutien au projet « Les incorrigibles jouent avec les mots » réalisé par la radio C.F.M. en direction de tous les centres de loisirs de la Communauté de Communes.
- ◆ Créer des actions intercommunales (en 2006 : Fête des enfants, Moment d'Escapade, Forum Collège, Fête de Noël) et Mutualisation des moyens et des compétences des CLSH.
- ◆ Articles dans le journal de la Com de Com et autres journaux concernant des événements organisés et financés en partie ou en totalité par la Communauté de Communes.
- ◆ Réalisation des plaquettes des séjours extérieurs et les Plaquettes de présentation de chaque structure accueillant des jeunes sur le territoire pour le forum au Collège.

### **Assurer gestion administrative et financière du service :**

- ◆ Réalisation du bilan financier de l'année 2006 et élaboration du BP 2007.
- ◆ Evaluation, communication et élaboration du budget, de chaque action intercommunale.
- ◆ Elaboration des dossiers de subvention et rendu de bilans aux institutions financières.
- ◆ Participation et mise en forme des documents Eléments de diagnostic et propositions pour l'avenir.

\* **Les dépenses de fonctionnement** totales affectées à la coordination **sont de 35 011,06 € soit une baisse de 17,8 % / à 2005**, dont 22 182,07 € en charge de personnel (**pour 10 mois**) soit - 45,5 % par rapport à 2005 (*rappel : le coût du poste Francas en 2005 était de 40 667,50 €*); dont 10 678,87 € de solde au Francas ; dont 985,01 € pour les actions 2006 (ci-dessous) et 822,01 € de télécom et timbres.

\* **Les recettes de fonctionnement 2006** totales affectées à la coordination **sont de 24 074,17 €** dont 23 074,17 € de subvention CAF (CE et CTL) et 1 000 € de CEL intercommunal.

\* **La dépense d'investissement** est de **2 175, 56 €** dont 2 005,56 € pour l'achat d'un ordinateur et 170 € pour un téléphone.

\* **Les recettes d'investissement** sont de **336,82 €** de FCTVA.

➤ **Les principales actions 2006 coordonnées ou organisées par la coordinatrice :**  
**- Mutualisation des moyens et des compétences des C.L.S.H.**

Dans la suite logique de la réflexion des élus en 2005, la coordinatrice a eu une mission essentielle de sensibiliser et faire travailler ensemble les responsables et animateurs des CLSH du territoire afin d'atteindre un objectif à moyen terme de mutualiser leurs moyens et leurs compétences.

Au cours de 2006, il devait être rédigé un premier projet d'une « Charte de bon fonctionnement », et l'un des outils vecteurs de cette mutualisation est l' Organisation de Séjours Extérieurs mutualisés subventionnés par la Communauté de Communes.

La coordinatrice a, pour cette mission, réalisé : des réunions d'acteurs (6 en groupe et 4 individuelles) pour initier les actions et le travail de coopération (plaquettes, actions, tarifs, équipes, label, documents à remplir).

Dans la charte, il a été convenu **de définir le LABEL des SÉJOURS EXTÉRIEURS :**

➤ **Objectifs**

Privilégier les activités que l'on ne trouve pas dans le territoire.

Tendre vers une diversité des activités.

Découvrir le patrimoine historique et naturel du territoire Q.R.G.A. que les enfants ne connaissent pas forcément.

Sortir du cadre familial ; Vivre un moment de vie collective ; Apprendre à se responsabiliser.

➤ **Les périodes des séjours**

Les séjours se réaliseraient en été et en février, très rarement au printemps et à l'automne.

Au mois de février, il y a une réelle demande.

Les familles ne peuvent pas ou ne veulent pas faire participer leur enfant à des séjours extérieurs à chaque période de vacances: soit par manque de moyens financiers, soit pour pouvoir rester avec leurs enfants. Elles ne sont pas intéressées pour qu'il y ait des séjours à chaque période.

➤ **Les lieux et types d'activités**

Les séjours peuvent se réaliser à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

➤ **L'organisation des séjours**

Un séjour réalisé par deux ou plusieurs centres de loisirs permet :

- ✓ Aux équipes éducatives de se rencontrer.
- ✓ Aux enfants des Communes du territoire Q.R.G.A. de faire connaissance.
- ✓ A tous de vivre ensemble pendant plusieurs jours.
- ✓ De mutualiser les moyens humains.
- ✓ D'obtenir des tarifs moins chers sur le prix des séjours.

Un séjour organisé doit prendre en compte la dimension intercommunale du territoire: au niveau de l'inscription et de la communication entre autre.

Si un séjour est organisé par deux centres de loisirs, le fonctionnement en réseau peut s'établir.

➤ **Le personnel d'animation**

Lorsqu'un séjour est organisé, le C.L.S.H. doit s'organiser afin d'embaucher du personnel à la fois :

- ✓ Pour partir en séjour ET Pour rester en C.L.S.H.

*L'association Ribambelle, qui ne fonctionne que sur les temps de CLAE le soir, propose de mettre à disposition son personnel d'animation pour l'encadrement des séjours extérieurs pendant les vacances.*

➤ **Les plaquettes/ la communication:**

La plaquette se présente sous forme de plusieurs volets avec chaque séjour décrit.

La plaquette collective permet de: Présenter les différents tarifs des séjours, de donner plus de précisions sur l'organisation des séjours, Indiquer la date limite du séjour ou pas.

Le logo de la Communauté de Communes doit apparaître sur tous les supports de communication concernant les séjours extérieurs financés par celle-ci.

➤ **Les tarifs:**

Le prix inscrit sur la plaquette sera pour les enfants habitants la CCQRA.

➤ **La participation financière de la Communauté de Communes:**

Dans ces conditions, le séjour peut être réalisé. A l'issue du séjour, le C.L.S.H. organisateur donnera un budget réalisé ainsi qu'un bilan des actions.

La Communauté de Communes s'engagera à verser sa contribution financière qui s'élèvera à 20 € par enfant, par jour et par séjour et à envoyer un avis de versement au centre organisateur.

**En 2006, sur la période juillet/août** et vu le peu de temps de préparation et de « changement de mentalité d'organisation », il a été organisé **9 séjours** ( 1 en février, 4 en juillet et 3 en août) par les CLSH de Cabrioles, Guéloupio, Le monde des Enfants et le Mas d'Azur. **85 enfants et jeunes du territoire** sur un total de 93, ont bénéficié de ces séjours, **le coût** pour la Communauté de Communes est de **8 440 €** (sur 21 000 € prévus au BP 2006) et **la recette** de subvention **CAF est de 4 447,88 € qui ne sera reçue qu'en 2007.**

En 2007, les séjours extérieurs seront à nouveau organisés en renforçant la mutualisation et le travail de réflexion de la Charte va se poursuivre.

### **- La Fête des enfants du 21 juillet pour enfants et familles au lac de Caylus:**

L'évènement a été co-financé et coordonné par la Communauté de Communes et la D.D.J.S pour donner une audience communautaire à l'action. Il a été alloué à la Mairie de Caylus (organisateur) une subvention de 855 € selon délib 481 du 14/06/2006, et le CEL pour 210 €

**En 2006, il est versé 695 € à la Mairie de Caylus.** Le solde de 160 € sera versé en 2007.

La fête des enfants a revu le jour différemment en 2006, après 2 ans d'absence. La bibliothèque de Caylus, qui était le seul porteur de projet, a été accompagnée dans son organisation par le centre de loisirs de Caylus et la coordinatrice de la CCQRGA. Aussi, étaient présents les CLSH du territoire, la Guinguette « Chez Sarah », 5 associations et des bénévoles.

**La coordinatrice EJ a organisé 3 réunions.**

**Objectifs :** Organiser un évènement pour et avec les enfants, **Créer du lien** entre les familles des différentes communes du territoire intercommunal, **Faire découvrir** les différentes structures et lieux d'accueil au public, **Fidéliser** le public à des moments conviviaux et culturels: animations, contes en bibliothèque et fête des enfants.

**Le coût 2006** pour la Communauté de Communes **avec** la valorisation du poste de coordinatrice (813 €) et les coûts de communication (affiches et téléphone) est de 1 578 €.

En 2007, cette action sera de maîtrise d'ouvrage la CCQRGA.

### **- Un moment d'escapade le 30 septembre après-midi pour les 6/12 ans à St Antonin N V**

**Objectif :** Vivre un moment de rencontres et d'échanges à travers le sport et la création collective.

**EN** Donner accès et découvrir des activités sportives et artistiques, Favoriser l'épanouissement de la personnalité par la créativité et la solidarité, Vivre un moment de vie collective.

**Activités:** V.T.T., tir à l'arc et canoë ET 2 stands d'expression artistiques différents et échanges interactifs sur les créations collectives.

25 enfants ont été reçus dont 15 garçons et 10 filles.

**Le coût 2006 avec** la valorisation poste coordinatrice (550€) est de 1 037,59 € subventionné par le CEL intercommunal à 500 €.

### **- le FORUM du collège Pierre BAYROU en 9-10 octobre à St Antonin N V de 12h à 14h :**

**Objectifs :** Valoriser et communiquer: mettre en valeur les initiatives des jeunes sur le territoire en permettant aux associations de jeunes ou accueillant des jeunes, d'expliquer ce qu'elles développent comme projet. Montrer aux jeunes ce qui se fait afin de les mobiliser.

Faire en sorte d'impliquer les différentes structures à une échelle intercommunale.

L'évènement a été réalisé dans le cadre du CEL intercommunal, financé par la Communauté de Communes et la DDJS. Cette action a eu la chance de se dérouler dans un lieu privilégié: le Collège, en ce qu'il permet de réunir tous les jeunes du territoire. Toutes les structures d'accueil du territoire étaient présentes, associatives, municipales et intercommunales.

**Bilan :** En octobre 2006, 238 jeunes sont scolarisés au Collège.

166 questionnaires de bilan ont été remplis soit 70% des jeunes.

Ces questionnaires et une réunion de bilan ont permis d'évaluer l'action. Une réelle demande d'échanges se fait sentir, mais le plus important est qu'il reste à définir la suite de l'action avec les jeunes, et approfondir le travail de partenariat entre enseignants et animateurs.

Il en est ressorti différentes idées pour la future action envers les jeunes, elle ne se nommera pas forcément forum au Collège. Elle s'organisera de façon différente et répondra aux objectifs suivants :

**Rompres l'isolement - permettre aux jeunes de se rencontrer - apprendre à se connaître dans un contexte différent - respecter leurs différences et en apprécier la richesse :**

- Favoriser l'expression des envies des jeunes, quelles soient solidaires, culturelles, artistiques, de découvertes.
- Proposer un cadre et un accompagnement à la réalisation de ces projets dans une démarche de pédagogie participative: renforcement des liens et mobilisation des jeunes vers des objectifs communs.

**Amener le jeune à développer un esprit critique, une réflexion citoyenne et éco citoyenne :**

- Amener le jeune à s'inscrire dans une démarche de projet = amener les jeunes à s'engager, s'impliquer de façon active dans la réalisation des objectifs = inciter les jeunes à aller au bout des choses

La finalité de l'action ne se déroulera pas forcément au sein du Collège, mais à l'extérieur afin de répondre plus précisément à un projet d'animation auprès de jeunes. Cela pourrait s'apparenter à un festival de la jeunesse comme à Caussade.

**Le coût 2006 avec** la valorisation des employés de la Communauté de Communes (1 063 €) est de 1 597,85 € subventionné par le CEL intercommunal à 500 €.

#### **- la fête de Noël le 16 décembre à Caylus:**

Un spectacle a été offert par la Communauté de Communes à tous les petits et grands enfants du territoire. Un travail étroit d'organisation a été fait entre la coordinatrice et l'Educatrice jeunes Enfants de la CCQRGA. (2,5 jours chacune)

**Le coût 2006 est avec** valorisation des employés de la Communauté de Communes (490 €) est de 921,65 €.

#### **➤ Le Point Information Jeunesse (PIJ)**

S'informer pour agir dans tous les domaines : les formations, les métiers aussi bien que les loisirs, l'accès à l'emploi tout autant que les droits des jeunes. Le réseau IJ accueille gratuitement des millions de jeunes chaque année, met à disposition du public une documentation de portée nationale et locale. Les centres régionaux ont la responsabilité de cette dernière. La documentation nationale sur l'ensemble des thèmes de l'Information Jeunesse : études, loisirs, sports, métiers, emploi, vie quotidienne... est élaborée, publiée et diffusée par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ). C'est une documentation encyclopédique qui est mise à jour chaque année. Elle est constituée par plus de 400 fiches soit 5 000 pages. Un mode d'emploi comprenant un index alphabétique de 2 500 mots clés permet une recherche aisée de l'information.

**Le PIJ de Saint Antonin Noble Val** : en mars 2001, la Communauté de Communes et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont mis en place un PIJ dans les locaux de la Maison des Services Publics de Saint Antonin N V et encadré par l'animatrice de la MSP.

Son objectif est d'assurer, à l'échelon local, la mission d'accueil et d'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble de la documentation du réseau de l'Information Jeunesse.

Le PIJ est ouvert tous les lundi et mercredi, le mardi après-midi et les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi

**Publicité** : Dans le but d'étendre la notoriété du PIJ sur Saint Antonin mais aussi aux autres communes avoisinantes, des articles qui recensent les fonctions du PIJ sont parus sur la Dépêche du Midi mais aussi dans le journal de la Communauté de Communes.

#### **Fréquentation :**

En 2006, il y a eu 236 filles (242 en 2005) et 232 garçons (161 en 2005)

Il est recensé un total de **479** demandes (soit + 18,9% par rapport à 2005) pour 468 personnes :

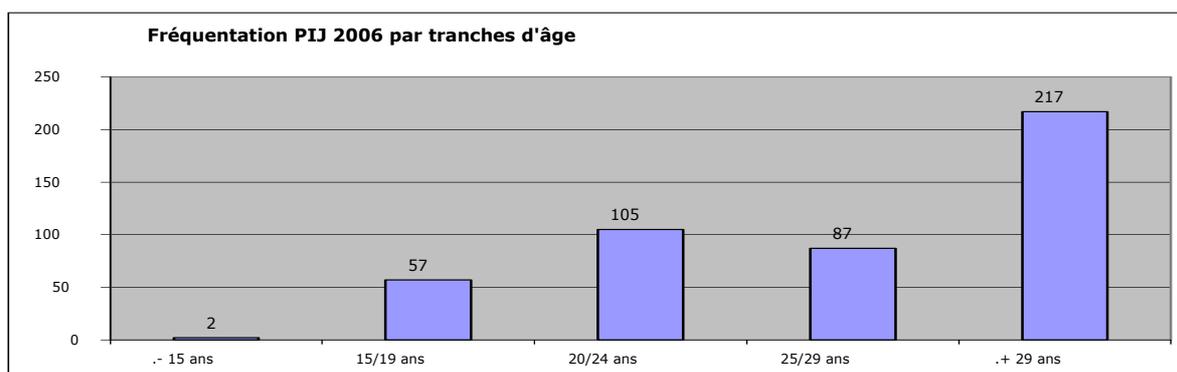
- |                              |                |                                   |                                |
|------------------------------|----------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| - 39 pour la formation       | <b>(8,1%)</b>  | - 28 pour les vacances et loisirs | <b>(5,8%)</b>                  |
| - <b>81 pour l'emploi</b>    | <b>(16,9%)</b> | - <b>261 pour Internet</b>        | <b>(54,5%)</b> (en 2005 : 44%) |
| - 63 pour la vie quotidienne | <b>(13,2%)</b> | - 7 pour l'international          | <b>(1,5%)</b>                  |

**Les demandes concernant Internet sont à nouveau en nette progression** depuis que l'ordinateur du PIJ fonctionne. Ce sont, en général, des consultations pour la recherche d'emploi (le site de l'ANPE en particulier). Les forums de discussion, liés à la musique, sont aussi très visités. Ce sont les + de 29 ans qui utilisent, en majorité, ce service.

Le service emploi englobe tout ce qui est recherche d'emploi dont la consultation des « Annonces Jobs » ainsi que les demandes de renseignements sur une première inscription (ou réinscription) à l'ASSEDIC et à l'ANPE.

En ce qui concerne les demandes liées à la vie quotidienne, celles qui reviennent le plus souvent sont celles correspondant aux différentes prestations de la CAF et aux différentes aides financières qu'il est possible d'avoir.

**La tranche d'âge la plus représentée est les + de 29 ans** (avec 217 personnes) ; vient ensuite les 20/24 ans ( 105 ), puis les 25/29 ans ( 87 ) et enfin les 15/19 ans ( 57 ), les moins de 15 ans sont très peu représentés (2). **Les jeunes de 20/24 viennent plus nombreux en 2006 qu'en 2005.**



**Le PIJ est subventionné par la CAF dans le Contrat Temps Libre (CTL). Ainsi, une répartition du poste de l'animatrice de la MSP de St Antonin est fait à environ 25% et certaines dépenses sont retracées analytiquement dans le service dit « PIJ ».**

**\* Les dépenses de fonctionnement totales affectées au Point Information Jeunesse (PIJ) sont en 2006 de 7 399,43 € dont 6 397,47 € de charges de personnel.**

**\* Les recettes de fonctionnement totales sont de 3 391,10 € dont une subvention du CRIJ de 600 € pour la réalisation qu'en 2007 de plaquettes d'information et de présentation du PIJ auprès du public et la subvention CAF pour le CTL est de 2 793,10 € (CAF 2005).**

**\* La recette d'investissement reçue de la DDJS est de 800 € La dépense correspondante ne sera réalisée qu' en 2007 pour du matériel (imprimante, siège bureau, casque, micro, logiciel)**

#### ➤ **La Petite enfance (nouvelle dépense à compter de 2006)**

Le nouveau **poste d'Educatrice Jeunes Enfants (EJE)** est pourvu au **15 mai 2006**, conformément aux statuts et aux nouvelles actions inscrites lors du renouvellement du contrat enfance signé avec la CAF, afin, entre autre, **de mettre en place et d'animer un Relais d'Assistants Maternelles (RAM)** itinérant. Ainsi, il est à compter 7,5 mois sur l'exercice 2006 pour ce service et la CAF ne retient que 6 mois soit à compter du 1<sup>er</sup> juillet date à laquelle est réellement créé le RAM.

Le groupe de réflexion Petite Enfance, créé en 2005, a désiré continuer en 2006 le travail et s'est réuni deux fois :

Le 13 juin à Parisot, l'objet de cette réunion était de **déterminer les lieux d'implantation** des ateliers et des permanences du relais, **comment impliquer les assistantes maternelles** dans la vie du relais, **l'accompagnement à la crèche** (préparation d'une convention)

Le 26 septembre à Caylus, il s'agissait que l'éducatrice du relais présente aux membres de la commission le « **contrat de projet du RAM** » ainsi que le projet écrit des « Rencontres parents/enfants ».

Ce contrat de projet a été soumis au Conseil d'Administration de la CAF qui l'a approuvé le 22 septembre 2006. Un règlement intérieur a également été écrit.

Le RAM est inscrit dans le réseau départemental des animatrices de ram de Tarn et Garonne. Des réunions ont lieu environ tous les 2 mois et permettent de travailler sur les évolutions du statut d'assistant maternel ou sur les pratiques professionnelles.

#### Des chiffres :

- **416 enfants** sur la Communauté de Communes (source INSEE 1999) : 0 à 3 ans : 220 et de 4 à 6 ans : 196

- Le territoire QRGa compte 19 **assistants maternelles dont 16 sont en activité**. Elles totalisent 60 agréments dont 14 périscolaires : **49 enfants sont accueillis**, dont 42 à temps plein (ou à mi temps) et 7 en périscolaire.

- **Les gardiennes à domicile** (ou aides maternelles) sont au nombre de **9**.

Elles ont été recensées, soit en se présentant spontanément lors des permanences, soit après vérification de petites annonces collectées chez les commerçants locaux, ainsi que dans les MSP. Mais au vu du coût relativement élevé de ce mode de garde, il est peu (voire pas) utilisé par les familles accueillies au RAM.

- Il existe également un **multi accueil associatif « Capucine »** dont l'agrément est de 14 places.

**Pour l'année 2006, il a accueilli 44 enfants**. 12 inscriptions sont sur liste d'attente, les enfants ne pourront fréquenter régulièrement le multi accueil pas avant septembre 2007

#### ❖ **Nombre d'agréments et enfants accueillis au 31/12/2006**

Communes	Agréments		Enfants accueillis	
	Temps Plein	Périscolaire	Temps Plein	Périscolaire
Castanet (2 assmat)	1	0	0	0
	2	1	1	0
Caylus (3)	2	0	3	0
	3	2	3	1
	3	2	6	0
Lacapelle Livron (1)	3	2	3	2
Laguépie (3)	3	1	3	1
	2	0	2	0
	ITA*	0	0	0
Parisot (2) ITA*	2	0	0	0
	3	2	2	0
Puylagarde (1) ITA*	1	0	0	0
Saint Antonin Noble Val (4)	3	1	3	2
	3	2	3	1
	3	0	2	0
	3	1	3	0
Saint Projet (1)	3	0	3	0
Varen (1)	2	0	3	0
Verfeil/Seye (1)	2	0	2	0
ITA : Interruption Temporaire d'Activité	<b>46</b>	<b>14</b>	<b>42</b>	<b>7</b>
	<b>60</b>		<b>49</b>	

On peut ainsi constater que l'éloignement des 2 centres-bourgs principaux et des axes routiers importants handicapent certaines assistantes maternelles. Les familles ayant souvent des difficultés à faire des kilomètres supplémentaires à leurs déplacements professionnels.

❖ Répartition sur le territoire des assistantes maternelles et couverture par rapport à la population.

Le tableau ci-dessous présente les communes d'habitation des assistantes maternelles en activité et leur répartition en effectif **au 31/12/2006**

Communes	Nb d'assmats	Nb hab	%
Castanet	2	222	1 pour 111 hab
Caylus	3	1333	1 pour 444 hab
Lacapelle Livron	1	182	1 pour 182 hab
Laguépie	2	717	1 pour 358 hab
Parisot	1	507	1 pour 507 hab
St Antonin NV	4	1897	1 pour 474 hab
St Projet	1	262	1 pour 262 hab
Varen	1	748	1 pour 748 hab
Verfeil/seye	1	324	1 pour 324 hab
<b>ensemble CCQRGA</b>	<b>16</b>	<b>7 200</b>	<b>1 assmat pour 450 h</b>

**I) Les différents pôles d'activités du relais :**

🔗 **Les permanences d'informations (avec ou sans rendez-vous)**

Ouvertes aux familles, aux professionnelles ainsi qu'aux candidates à l'agrément, elles permettent d'informer sur les modes de garde existant sur le territoire, sur le métier en lui-même, les modalités de demande d'agrément, etc.

Aussi, ces permanences aident les familles à trouver une assistante maternelle, à comprendre les implications d'être parent employeur (les diverses déclarations à faire, les aides de la caf, ...). Avec l'application de la nouvelle législation, beaucoup de familles et d'assistantes maternelles sont un peu perdues face aux calculs de la mensualisation ou des congés payés.

Les candidates au métier trouvent là, réponses à leurs questions sur La profession, La procédure de demande d'agrément et Les 120 heures de formation.

C'est également un lieu ressource pour les professionnelles. Que ce soit parce qu'elles rencontrent des difficultés d'ordre éducative (soins et éveil de l'enfant) ou relationnelle (difficultés avec un parent) ou encore administrative. Certaines assistantes maternelles jugent difficile d'appliquer toutes ces nouvelles dispositions, (même si elles représentent une évolution positive de leur rémunération et de leur reconnaissance

professionnelle). Il semble plus particulièrement difficile d'appliquer certains points de la convention collective auprès des familles qui employaient une assistante maternelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date d'application de la dite convention.

**Les permanences ont commencé le 06 juillet 2006, signifiant ainsi pour la CAF l'ouverture effective du RAM. Elles se répartissent ainsi :**

\* Sans rendez-vous, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de 9h à 12h, au Centre Médico social à St Antonin N.V  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de 9h à 12h, à la MSP de Caylus

\* Tous les après-midi, permanences téléphoniques et accueil sur rendez-vous au siège de la CCQRGA. Si les personnes ne peuvent se déplacer, possibilité de les voir dans leur commune.

<b>Fréquentation 2006 et motif de la venue = 69 personnes</b>			<b>Motif de la venue :</b>	
Assistants maternelles et gardiennes à domicile (26)	ap.tél	13	Informations sur le métier : 12	
	acc.sans RdV	9	Informations sur les modes de garde du territoire : 12	
	acc. avec RdV	4	Accueil, écoute, orientation : 9	
Candidates à L'agrément (13)	ap.tél	1	Problème administratif (contrat, congés, indemnités) : 20	
	acc.sans RdV	8	Litiges parents/assmats : 2	
	acc. avec RdV	4	Aide à demande d'extension ou de dérogation : 3	
Parents (26)	ap.tél	11	Partenariat PMI : 3	
	acc.sans RdV	5	Autres : 3	
	acc. avec RdV	10		
Autres (4)	ap.tél	1		
	acc.sans RdV	3		
	acc. avec RdV	0		

<b>Origine géographique des familles en recherche de mode d'accueil chez une AssMat</b>			
CAZALS	1	ST ANTONIN N.V	4
ESPINAS	1	VAREN	2
LAGUEPIE	1	VERFEIL/SEYE	1
PUYLAGARDE	1		
<b>Nombre de familles recherchant un accueil</b>			<b>Total = 11</b>

**Situation après recherche information de l'EJE auprès des 11 familles au 31/12/2006 :**

Recherche satisfaite	4
Autre mode choisi (crèche, famille...)	2
Pas de nouvelle	4
Recherche en cours	1

#### **Soutien au multi-accueil associatif « Capucine ».**

Dans l'objectif d'optimiser à court et moyen terme la gestion de la structure, une convention a été établie entre la Communauté de Communes et l'association gestionnaire du multi accueil. L'éducatrice a rencontré à plusieurs reprises la Présidente et le bureau afin de définir les engagements de chaque partie et clarifier les modalités d'inscription des familles. **(cf coût p. 31)**

#### **Veille juridique**

Afin de rester en alerte face aux évolutions juridiques de ce secteur et pouvoir répercuter les différents changements sur le territoire, tant vers les élus que les familles ou les professionnelles de la petite enfance.

### **II) Les perspectives pour 2007 : les temps d'accueil collectif**

\* **Les ateliers assistantes maternelles/enfants :** La réflexion d'un groupe de travail (composé d'élus, de parents, de professionnels) a permis de définir les lieux qui accueilleront les ateliers ainsi que la régularité de ces accueils itinérants.

Ces communes ont été déterminées selon plusieurs critères :

- Le nombre d'enfants et d'assistantes maternelles par communes.
- L'opportunité de pouvoir utiliser les locaux des centres de loisirs : Caylus, Laguëpie, Parisot.

Les CLSH, CLAE et écoles maternelles ont pour la plupart mis spontanément et à titre gracieux leurs locaux à la disposition du RAM.

Suite à la visite de ces salles par le médecin de PMI chargée des modes d'accueils du département et à son avis favorable, des conventions ont été établies et signées entre la Communauté de Communes et les communes concernées.

Ces accueils commenceront en janvier 2007. Plusieurs partenariats sont envisagés, notamment avec les bibliothèques du territoire. Ceci permettra de faire fonctionner la transversalité des services dans l'intérêt des usagers et du public visé.

Afin d'aménager les différentes salles des ateliers du relais, une subvention a été demandée au Conseil d'Administration de la CAF. Sur une demande totale de 1 416,99 €, une somme de 800 € a été accordée pour l'achat de matériel de puériculture et petit matériel pédagogique. Cette subvention sera versée en 2007.

**\* Les réunions thématiques :** Les réunions thématiques sont soit pour « tout public » soit, dans le cadre de la professionnalisation du métier, uniquement pour les assistantes maternelles.

Elles devraient avoir lieu une fois par trimestre avec ou sans intervenants extérieurs.

La 1<sup>ère</sup> sera une formation aux gestes de premiers secours demandée par les assistantes maternelles.

**\* Les rencontres parents/enfants :** Suite au diagnostic 2005, le Conseil Communautaire a pris la décision de créer des ateliers itinérants parents/enfants. Cette mission a aussi été confiée à l'EJE. Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit des usagers avec les ateliers assmat/enfants, il a été convenu d'appeler cette instance : « Rencontres parents/enfants ».

Un projet écrit reprenant l'origine, l'objectif, la mise en œuvre et l'évaluation des rencontres a été établi ainsi qu'un règlement intérieur (qui sera distribué aux familles lors de leur 1<sup>ère</sup> venue).

Une réflexion menée par le groupe de travail, a pris en compte certains paramètres pour le choix des communes :

- Les initiatives locales des familles résidant en ces communes : par exemple, en 2004 des mamans de Verfeil/Seye avaient essayé de créer un atelier parent/enfant.
- La volonté d'intégrer à l'application de la politique communautaire petite enfance des communes éloignées des centres bourgs : Puylagarde.

**En juin 2007, soit 6 mois après les premiers ateliers et rencontres, une évaluation sera faite.**

**Un bilan qualitatif et quantitatif sera établi en fin d'année et au vu des résultats, des ajustements pourront ainsi être envisagés.**

**\* Les dépenses de fonctionnement 2006** totales affectées à la petite enfance sont de **17 833,60 €** dont 17258,93 € en charges de personnel ; dont 173,20 € pour le RAM, 738,95 € de télécom et timbres, 168,81 € d'actions 2006 avec les service Enfance.

**\* Les recettes de fonctionnement 2006** sont de **4 850,88 €** dont 4 743,53 € de subvention CAF pour le fonctionnement du RAM.

**\* La dépense d'investissement** est de **2 723,06 €** dont 2 225,45 € pour l'achat d'un ordinateur et 170 € pour un téléphone, dont 497,61 € pour du matériel pédagogique du RAM.

**\* Les recettes d'investissement** sont de **344,55 €** de FCTVA.

#### ➤ **Crèche Capucine de St Antonin N V (nouvelle dépense à compter de 2006)**

**En 2006**, il est versé **15 000 €** de subvention selon délib n°393 du 18 octobre 2005 indiquant le soutien suivant à la crèche : subvention annuelle de 16 500 € en 2006, 2007 et 2008.

Une subvention de 7 905 € de la CAF au titre du Contrat Enfance ne sera reçue qu'en 2007.

#### ➤ **Transport scolaire**

Par délibération, le Conseil Communautaire décide chaque année de prendre en charge la participation financière des familles aux frais des transports scolaires de leurs enfants, complémentaire à la prise en charge du Conseil Général.

\* En 2006, **la dépense de fonctionnement est 57 638 €** conformément à la décision de la délib n°348 du 19/04/2005 **pour l'année scolaire 2005/2006**. La participation des familles aux frais de transport est de 92 € pour les demi pensionnaires et 46 € pour les pensionnaires.

\* **Une recette de fonctionnement**, un remboursement du Conseil Général, de **45,75 €**.

#### ➤ **Le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes)**

En 2006, il est versé une subvention de **500 €** (délib n°420 du 24 janvier) au Conseil Général.

➤ **Initiation à l'anglais**

A compter de septembre 2005, la CCQRGA ne prend plus en charge l'initiation à l'anglais dans les écoles.

➤ **Enseignement de la langue occitane**

Une subvention de **3 050 €** a été allouée à l'association ALCOC pour l'enseignement de l'occitan dans les écoles pour l'année scolaire 2005/2006 selon délib. n°407 du 23 novembre 2005.

➤ **Soutien aux associations dont les actions sont liées à l'enfance – jeunesse**

Pour l'année scolaire 2005/2006, il a été alloué à l'association **Bassin des Ecoles** une subvention de **935 €** pour la rencontre de la CLIS selon délib n°433 du 23/02/2006

A l'association de jeunes AJT de Puylagarde, **100 €** selon délib 375 du 12/07/2005.

➤ **Aux écoles privées, Pour un projet théâtre :**

Il a été alloué à l'école privée de Varen, une subvention de **734 €** selon délib. n°433 du 23/02/2006.

• **La politique Déchets ménagers et assimilés** (voir l'analyse financière p. 62)

➤ **Le service des ordures ménagères**

Le nombre d'agents est de 13 (+3 / à 2005) dont un agent suspendu. Les agents du service ont pour mission première la collecte des déchets ménagers par la réalisation de tournées sur l'ensemble du territoire. Trois personnes sont nécessaires pour constituer une équipe de collecte.

\* **Les dépenses de fonctionnement totales** affectées à ce service sont de **681 974,60 €** soit une baisse de 1,35 % par rapport à 2005. Dont 307 461,67 € en charge de personnel soit +3,9% / à 2005 ; 315 395,11 € de Services Extérieurs soit -5,1% / à 2005 (dont 280 850 € de contribution au Syndicat des Déchets) ; 55 670,08 € d'achats (hors vêtements) soit -3,8% / à 2005 ; 3 447,74 € d'intérêt des emprunts (447,74 € pour le camion de 2002 et 3 000€ pour celui de 2005).

\* **Les recettes de fonctionnement** sont de **731 489,63 €** soit + 5,3% / à 2005, dont 90,9% correspondent aux recettes de la TEOM et de la RSOM (664 604,79 €), et 8,6% correspondent au remboursement de frais de personnel (63 242,39 €) ; (la DGF totale est inscrite au budget du service Administration générale)

\* **Les dépenses d'investissement** sont de **33 723,49 €** soit - 80,6 % / à 2005, dont 85% de ces dépenses correspondent au remboursement de l'emprunt pour 28 659,78 €, 1 327,98 € pour l'amortissement des subventions. 2 778,93 € pour l'achat de mobilier et matériel de bureau, et 956,80 € pour l'achat d'une cintrreuse et matériel pour les emplacements des conteneurs.

\* **Les recettes d'investissement** sont de **744,41 €** de FCTVA. La comparaison avec 2005 n'est pas explicite car il y avait l'emprunt pour le camion.

➤ **La collecte sélective**

*Note : les dépenses concernant le réseau de déchetteries et les travaux des locaux de Pétampe sont retracées dans les « Grands Projets » du service administration Générale (p. 47 et 48)*

**L'ambassadrice du tri : (cf. rapport complémentaire p. 58)**

Le poste emploi-jeune d'ambassadrice du tri a été créé le 2 septembre 2002 au sein du service des ordures ménagères il arrive à terme le 1<sup>er</sup>/09/2007. Elle est chargée de promouvoir la collecte sélective auprès de l'ensemble des acteurs de la Communauté de Communes (population, scolaires, professionnels,...). Elle est également chargée de diverses tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la collecte sélective.

**Les actions menées en 2006 :**

**1) Animations dans les écoles et auprès de professionnels :**

Les enfants représentent le meilleur vecteur de communication auprès des adultes. Il est important de leur apprendre les bases de tri des déchets afin de créer des automatismes de tri pour l'avenir.

**Interventions en 2006**

- dans les écoles de Varen (maternelle) et St Antonin (primaire) : les 3 et 17/10, 21/11, 30/11, 19/12.
- à la maison de retraite de Caylus : à plusieurs reprises, avec création d'affiches spécialisées pour leurs déchets.
- sous forme d'exposé-débat le 04/12 aux JARDINS DES GORGES DE L'AVEYRON

**2) Interventions dans les communes** : aucune en 2006

**3) Animation dans les centres aérés** : aucune action réalisées en 2006

**4) Suivi des tournées et Rencontre des administrés en porte à porte** :

Dans le but de donner les consignes de tri, de répondre aux questions de chacun et de corriger les mauvaises habitudes, ce type d'action se fait ponctuellement autour des bacs de regroupement qui posent des problèmes (erreurs de tri,...). Ces rencontres sur le terrain ainsi que les suivis de tournées, qui servent à établir les points géographiques les plus sensibles du territoire se sont déroulés à **31 reprises** les 19, 20, 24 et 27 janv ; 1<sup>er</sup>, 2, 9, 10, 14, 21 et 22 fev ; 1<sup>er</sup>, 2, 9, 10, 13, 14, 21, 22, 29 et 30 mars ; 11 avril ; 13 et 25 juin, 20 sept, 04, 11 et 31 oct ; 10, 15 et 22 nov.

**5) Rédaction d'un article sur le tri** : sur le service OM et les consignes de tri pour insertion dans le journal de la CCQRGA au mois d'octobre, réédition du journal DMS.

**6) Suivi des caractérisations à la DRIMM.**

Selon le protocole Eco-Emballages, 18 caractérisations sont à effectuer chaque année.

Pour 2006, il y en eu 18 soit 3 de moins qu'en 2005). Elles ont eu lieu les 18 janv, 8 et 16 fev, 08 mars, 19 avril, 3 et 17 mai, 22 juin, 13 et 20 juil, 9 et 17, 6 et 14 sept, 18 oct, 07, 13 et 20 déc.

**7) Diverses taches administratives.**

Diverses demandes de subventions pour les déchetteries, avenants pour la reprise des DMS et DASRI, bilan des tonnages collectés, gestion et facturation des reprises de matériaux à recycler, suivi des aides Eco-Emballages, suivi des conventions artisans et commerçants,...

### **Les Déchets Ménagers spéciaux (DMS) (cf. rapport p. 57)**

En août 2005, la collecte des déchets ménagers spéciaux (déchet comportant des éléments pouvant être toxiques, inflammables, corrosifs..., dangereux pour la santé et/ou pour l'environnement) a été mise en place sur le site de PETAMPE.

L'accueil des habitants est : mardi matin, jeudi après-midi et samedi matin

Par délib. n° 356 du 1<sup>er</sup> juin 2005, il a été décidé d'attribuer le marché « enlèvement, transport et traitement des DMS » à la société SIAP.

**Par délib. n° 475 du 14 juin 2006, le contrat du 22 juin 2005 est renouvelé par avenant et pour un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 au vu de l'intérêt général du service.**

\* **Les dépenses de fonctionnement** totales affectées à la **collecte sélective** sont de **50 621,02 €** (soit + 21,4% / à 2005). **Dont, 23 209,30 €** en charge de personnel ambassadrice du tri (soit + 4% / à 2005) ; **19 445,21 €** pour la collecte du verre VOA de déc 2005 à déc 2006 (+ 30,7 % de 2005 à 2006), **1 720,06 €** pour la communication sur les conteneurs ; **6 246,45 €** pour le traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) (soit + 357 % / à 2005) dont 1 104 € pour les DASRI, DEEE et Ecrans (Note : le coût de personnel pour les DMS est inscrit dans les dépenses des ordures ménagères)

\* **Les recettes de fonctionnement** sont de **99 389,51 €** soit -39% / à 2005, **dont 15 173,18 €** de remboursement à l'emploi (- 14,2 % / à 2005), **11 617,21 €** de reprise du verre (+12,7% / à 2005), **42 742,77 €** de subventions d'Eco-emballage pour le soutien, respectivement, à la tonne triée et à la communication et **19 465,39 €** (soit + 314% / à 2005) pour la reprise de matériaux (dont Correction DRIMM pour 37,8% de cette recette, reprise du Plastique et du carton = chacun pour 23,9%, reprise de l'acier = 11,9%) ; **795,73 €** de redevance verre soit + 53% / à 2005 (dont 730,57 € au Camp de Caylus) ; et l'écriture d'ordre de **9 595,23 €** d'amortissement des subventions.

\* **Les dépenses d'investissement** sont de **9 595,23 €** d'amortissement des subventions. **Ainsi, il n'y a aucune dépenses réelles** (rappel de 2005 = 20 847,07 €).

\* **Les recettes d'investissement** sont de **6 255,74 €** dont 1 675,74 € de FCTVA et 4 580 € de subvention Eco-emballage pour l'achat des 10 conteneurs verre en 2005.

## • Le service entretien des espaces

La volonté de mener des actions sur un territoire en zone dite sensible existe depuis longtemps. L'entretien, la remise en état et l'aménagement de notre espace font partie des priorités. Cette cellule est créée en mars 1998.

**Les compétences de la Communauté de Communes, exercées par cette cellule, ont été précisées dans les statuts en vigueur du 14/06/2006 (voir page 8)**

L'activité de ce service est consacrée aux chemins et au petit patrimoine durant 3 mois par an et durant 9 mois à la gestion des cours d'eau (début janvier à mi-mai et mi-août à fin décembre).

**Les moyens humains :** 3 agents dont 1 responsable-technicien. Un agent en contrat de non titulaire a été pérennisé agent d'entretien stagiaire au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Le cahier des travaux de l'année est fait par le Vice Président en collaboration avec le technicien. Une rencontre entre le Vice-Président et le personnel de la cellule est programmée toutes les semaines. Celle-ci permettant de faire le point sur les travaux hebdomadaires, effectués et à effectuer, mais aussi sur toute autre remarque ou question diverse.

Les dossiers administratifs sont réalisés en collaboration avec la directrice puis soumis aux élus.

Au sein de la cellule, c'est le technicien qui a en charge le bon déroulement, le suivi des différents travaux, il rend compte oralement ou par écrit de l'avancement de ceux-ci.

Il a en charge avec l'ACMO du respect des règles de sécurité du personnel. Il est seul juge de la technique à employer pour chaque chantier et de leur faisabilité.

**Les moyens techniques :** Dans un but de centraliser les services techniques, le service entretien des espaces a rejoint, début septembre 2006, le service des ordures ménagères sur le site de Pétampe (commune de Caylus). Le nouveau local comporte 2 parties : Une pour abriter le matériel roulant, l'autre pour l'entretien du matériel de chantier

**L'équipement individuel de sécurité** comprend : casque de sécurité avec visière et protections acoustiques, veste, gants, gilet de signalisation, vêtements de pluie, chaussures de sécurité, harnais et corde de sécurité sont changés régulièrement, une trousse de premier secours placée dans le fourgon.

### **Le Matériel de chantier :**

- 1 fourgon 3 places
- 1 tracteur avec girobroyeur, fourche et épareuse
- 1 tronçonneuse Stihl 044 avec un guide de 35 cm
- 1 tronçonneuse Husqvarna 257 avec guide de 45 cm
- 1 taille haie Stihl HS 80 lame 60 cm
- 1 girobroyeur à fléaux autotracté : Oregon 1.20m
- 1 débroussailleuse Stihl FS400
- 2 débroussailleuses Stihl FS 450

- petit matériel :sécateurs, scie à main, sécateur à branche, corde, pelle, pioche, fourche, brouette cuissarde, coins , masse , merlin...

**Le matériel d'atelier** : groupe électrique, affûteuse calibre chaîne tronçonneuses, compresseur, touré à meuler, perceuse, scie circulaire, caisse à outils, établi, groupe à souder.

Un entretien régulier est opéré sur tout le matériel. Tous les vendredis après-midi sont consacrés à l'entretien et aux réparations.

### **Cette cellule a pour MISSIONS principales :**

#### ► **Les rivières : Le plan de gestion pluriannuel est prévu sur 5 ans de 2006 à 2010 inclus.**

C'est l'entretien et la surveillance de 48 km de linéaires de cours d'eau soit **91 km de berges** des 3 rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie (**la Bonnette = 48 500 ml, la Seye = 24 700 ml, la Baye = 147 640 ml**). Les travaux de restauration se sont terminés fin 2005, toutes les zones seront traitées en entretien.

Cependant les interventions à caractère urgent sont prioritaires sur le plan pluriannuel.

L'Aveyron n'est pas au plan pluriannuel mais étant sur un axe bleu, la cellule rivière surveille 2 fois par an les 10 chaussées et passes à poissons et les nettoie, si nécessaire, afin de permettre la circulation des poissons migrateurs (aloses et saumons). La Cellule intervient pour placer des panneaux de signalisation rivières pour l'activité Canoë-kayak sur les Points Accueil jeunes (PAJ), elle entretient les points verts (site de pique-nique, accueil public).

#### ► **Les Chemins de petites randonnées (PR) inscrits au Topo-Guide**

C'est l'ouverture, l'entretien, le balisage de **391,9 km des 38 chemins** de petites randonnées inscrits au topo-guide. Chaque chemin est entretenu au moins 1 fois par an :

- Nettoyage de la végétation au sol (coupes des herbes et différents rejets),
- Nettoyage de la végétation latérale (herbes, ronces, branches)
- Nettoyage des points particuliers attenants aux P.R. (lavoir, croix, point de vue, aire de pique-nique.. )
- Vérification du balisage et si nécessaire rajout de panneaux

Le balisage des PR s'effectue avec des balises en bois créées et placées par les agents techniques à partir de planches de coffrage, gravées et peintes en jaune. C'est le fléchage principal, cependant l'ancien balisage peinture est souvent gardé en supplément.

Il a été gravé pour toutes les communes de grands panneaux récapitulant l'ensemble des chemins sur la commune. Ils sont placés dans les lieux stratégiques (office de tourisme, mairie ou zone de départ des PR) pour qu'ils puissent profiter à un plus grand nombre de personnes. Leur taille est fonction de la zone couverte par l'ensemble des chemins d'une commune.

#### ► **L'aide aux communes pour la gestion et l'entretien de leurs espaces naturels.**

Lorsque les chemins ont été nettoyés, la cellule intervient sur les espaces naturels ou espaces verts des communes, si le temps accordé à la commune n'est pas entièrement consommé, pour la réalisation de chantiers spécifiques (Création d'aire de pique-nique, de point de vue, restauration de petit patrimoine tel que lavoir, croix ou mur de pierre, abattage d'arbres dangereux, élagage.. ou ouverture de nouveaux chemins).

La création de nouveaux chemins (ouverture et premier balisage si nécessaire) de chemins de petite randonnée, s'effectue en général en période hors sève. Toutefois tous les chemins créés ne sont pas systématiquement balisés et ne sont pas inscrits au PDIPR.

**En 2006, la répartition du temps de travail sur 52 semaines est la suivante :**

- **36 semaines sur la rivière** dont **9 semaines** de travaux ponctuels suite au coup de vent du 12 juin
- Les travaux d'entretien du plan pluriannuel et réalisés :**

Les rivières sont suivies, d'amont en aval, de façon suivante :

- Entretien des berges correspondant aux zones qui seront traitées durant l'année en cours.
- Intervention sur les zones où des problèmes sont signalés et surveillance de points singuliers
- Reconnaissance de l'ensemble du linéaire vers la fin d'année afin de prévoir les tronçons à entretenir pour l'année suivante

Ne possédant pas de déclaration d'intérêt général, chaque propriétaire a été contacté pour une demande d'autorisation de passage.

- La cellule rivière a réalisé l'entretien de 13 880 ml de berges de la Bonnette (17 semaines), 3 960 ml de la Seye (3 semaines), et 4 700 de la Baye (1 sem) ; (suite au coup de vent du 12 juin, nombre d'intervention seront fait sur la Bonnette).

- Le Technicien rivière a réalisé des études pour la rénovation de la passerelle de Saint Antonin / Cazals, et il a suivi les travaux d'entretien sur environ 27,3 Km de berges.
- Les 10 chaussées de l'Aveyron ont été visitées 2 fois, au mars et en octobre.  
En 2006, la Cellule Rivière est intervenue sur 5 chaussées pour enlever les flottants bloqués, au niveau des passes à poissons et des chaussées.  
En mars, les chaussées suivantes ont été nettoyées : Varen, 3 à St Antonin (Saleth, la plage, des onde) , de Cazals  
En octobre, les chaussées : Laguépie, de Varen, 2 à St Antonin ( Saleth, Roumegous)
- La pose des panneaux de signalisation pour les P.A.J à la fin avril, et leur retrait fin octobre.
- Pendant la période chemins, les 3 points verts ont été nettoyés.

**Les travaux d'entretien du plan pluriannuel et non réalisés :** le tronçon (BO 18) n'a pas été traité. Effectivement, vu le « faible intérêt » d'une intervention cette année, la cellule rivière a préféré, intervenir sur les zones à caractère plus urgent.

**Les travaux non planifiés au plan pluriannuel et réalisés en 2006 :** Le 12 juin, le territoire QRGA a subi un gros coup de vent, l'ensemble du linéaire a été vérifié fin août.

La Bonnette a subi de gros dégâts, particulièrement dans la vallée entre Caylus et St Projet, où l'on peut parler de tempête localisée. La zone entre Caylus et St Antonin N V a été aussi touchée, mais les dégâts y sont moins importants. La Baye et la Seye ont été relativement épargnées. L'Aveyron sur 1 zone près de Roumégous.

À la suite d'un repérage fin août, la cellule rivière a consacré le mois de septembre et une semaine en octobre, pour retirer arbres ou grosses branches pouvant entraîner des embâcles conséquents.

- **13 semaines d'entretien de 405,45 km des chemins de PR et l'aide aux communes du 15 mai au 11 août :** (ces semaines sont de 4,5 jours de travaux et 0,5 jour pour l'entretien du matériel),

**Les chemins :**

Durant l'année 2006, il a été crée un sentier botanique à Verfeil.

L'ordre de passage de la cellule pour les chemins du Topo Guide a été le suivant :

Fénéyrols , Saint Antonin Noble Val, Cazals, Espinas, Mouillac , Caylus, Lacapelle Livron, Loze, Saint projet, Puylagarde, Parisot, Castanet, Verfeil sur Seye, Varen et Laguépie.

Durant cette période, la totalité des PR inscrits au topo-guide et les PR8 et PR9 de Caylus ont été entretenus, ainsi que le sentier botanique de Verfeil.

**Aide aux communes : En 2006, le service a porté son concours pour les travaux suivants :**

Laguépie : Nettoyage du point de vue du Puech Haut

Loze : Entretien de chemins divers au tracteur-Girobroyeur

Castanet : Nettoyage des lavoirs du mas de Sol, de Fon Baye et du Pech de Castanet

- Entretien de chemins divers au tracteur-Girobroyeur

Verfeil : Nettoyage de lavoirs

- Entretien de chemins divers au tracteur-Girobroyeur

Varen : Ouverture chemins non balisés

- Entretien chemins divers au tracteur-Girobroyeur

St Antonin N V : Entretien des belvédères du cirque de Bône et du Roc l'Anglars et de Brousse

- Nettoyage de la zone de Saleth en prévision d'un aménagement type aire de pique-nique

Mouillac : Début de reprise d'un mur en pierres sèches

- Réfection du platelage d'un petit pont
- Entretien de chemins divers au tracteur-Girobroyeur

Puylagarde : Entretien de chemins divers au tracteur-Girobroyeur

- Nettoyage de lavoirs

Parisot : Entretien de chemins divers au tracteur-Girobroyeur

- Nettoyage de lavoirs

- **1 semaine pour préparer l'année 2007**
- **3 semaines de congés communs à l'ensemble du personnel**

**Les dépenses de fonctionnement totales affectées à ce service** sont de **89 240,96 €** soit une hausse de 10,6 % par rapport à 2005. Dont, Les charges de personnel (déplacements et vêtements compris) sont de 74 597,78 € soit +7,5 % / à 2005 ; Le poste carburants pour 5 941,65 € soit une même hausse qu'en 2005 à + 13% ; le poste entretien du matériel roulant à 4 831,20 € et les fournitures de petit équipement à 2 291,88 €. Ces 2 derniers postes sont en hausse / à 2005.

**Les recettes de fonctionnement sont de 83 272,31 €** (soit + 224% / à 2005). Il n'y a plus d'aide à l'emploi en 2006. Les recettes principales sont le versement de subventions pour 78 637,58 € soit + 233% / à 2005 : Adour Garonne 2004 = 33 635,58 €, 2005 = 32 844 € et un acompte pour 2006 = 9030 € ; Conseil Général pour les chemins = 3 128 €.

**Les dépenses d'investissement** sont de 9 359,43 €, à compter de 2006 l'amortissement des subventions est réalisé annuellement par service. Les **dépenses REELLES** sont de **6 195,53 €** soit - 61% / à 2005 : l'acquisition d'un treuil pour 4 724,20 €, puis du mobilier de bureau pour 2 158,20 € et des panneaux sécurité pour 646,41 €. Le reste est l'amortissement des subventions pour 3163,90 € (écriture d'ordre).

**Les recettes d'investissement sont de 4 364,84 2 498,21 €** (soit + 75 % / à 2005) de FCTVA pour 1 178,39 et subvention de la Région pour l'épaveuse et autre matériel acquis en 2005 pour 3 186,45 €.

**Par délib n°465 et 466 du 10/05/2006**, pour soutenir financièrement les actions de 2005 et 2006 sur les rivières, il a été décidé de solliciter à nouveau le Département, la Région et l'agence Adour Garonne. Pour les chemins, seul le Conseil Général subventionne et il est sollicité pour 2007.

Par délib n°489 du 27/09/06, c'est le plan de financement rivières 2007 qui est approuvé.

## • **La Coordination culture**

### • **Mise en place du réseau de lecture publique**

Au cours du Conseil Communautaire du 23 mars 2004 par délib n° 256, il a été approuvé la création d'un schéma intercommunal de la lecture publique par la mise en réseau de 11 lieux.

En 2005, les étapes de suivi du projet sont :

- 23 mars 2005, réunion avec les acteurs bibliothécaires du territoire.
- Choix du prestataire de service ingénierie pour définir les besoins du réseau informatique pour un marché de 12 800 € H.T par délib. n°410 du 23 novembre.

Au cours du Conseil Communautaire du 8 décembre par délibération n°298, il a été approuvé de soutenir le projet de création d'une Cyberbase à Caylus et la Commune de Caylus est maître d'ouvrage. Dans le cadre du réseau de lecture publique, la Communauté de Communes est partenaire financier du projet avec le Conseil Régional et la Caisse des Dépôts et Consignation. Elle apportera une subvention pour l'équipement informatique d'un montant de 6 701 €. Une convention quadripartite a été signée.

**En 2006, les étapes de suivi du projet sont :**

- La compétence est définie à l'article 7, alinéa 3b, des statuts en vigueur (cf. p. ?????) précisant qu'il y aura 2 têtes de réseau : St Antonin NV et Caylus.
- **Recrutement au 3 juillet, d'un coordinateur culture dont les MISSIONS sont d'impulser :**
  - la mise en œuvre du fonctionnement du réseau lecture publique en impliquant tous les acteurs, la définition d'une politique d'animation commune à l'ensemble du réseau, la création de fonds spécifiques, ainsi qu'une informatisation adaptée répondant aux attentes des bibliothécaires et des usagers ;
  - la mise en place d'actions en direction des publics spécifiques (petite enfance, personnes âgées ...) en partenariat avec les structures existantes (crèches, maisons de retraite, associations ...)
  - des animations itinérantes à partir des expositions de la MD (ou autre) dans toutes les bibliothèques du QRGGA ;
  - des relations avec les autres acteurs du territoire possédant des fonds documentaires en vue d'une rationalisation et d'une offre documentaire plus étendue pour les habitants du territoire.

A terme, de nombreuses associations culturelles pourraient s'appuyer sur le réseau de lecture publique pour présenter leurs « travaux » ou des thèmes-objet sur tout le territoire QRGGA (par ex : expositions de photographies, d'art plastique, de marionnettes ...).

Le coordinateur culturel assurera également le suivi de la politique culturelle du Pays Midi-Quercy.

**Il a réalisé en 2006 :**

- La création de la **charte de bon fonctionnement** qui a pour but de guider la mise en place du réseau de lecture publique, de rappeler les objectifs et les moyens, de signifier les engagements de chacun, mais également de répondre à des questions précises liées au fonctionnement (notamment en terme de circulation des documents ou de relations avec la Médiathèque Départementale).

Elle est le résultat d'une concertation avec les acteurs du réseau (bibliothécaires professionnelles et bénévoles) à travers la mise en place de comités techniques. Les propositions sont alors examinées en comité de pilotage, composé d'élus, qui entérine des préconisations à présenter en conseil communautaire.

Dates des 7 comités techniques en 2006 : le 21/09 (à St Antonin NV), le 6/10 (à Verfeil/Seye), le 19/10 (à Parisot), le 9/11 (à Caylus), le 17/11 (à St Antonin NV), le 1<sup>er</sup>/12 (à Cazals) et le 15/12 (à Varen).

Date des 3 comités de pilotage en 2006 : le 12/10 (à St Antonin NV), le 16/11 (à Parisot), et le 14/12 (à St Antonin NV).

Chacun des comités a donné lieu à un compte-rendu qui furent communiqués à l'ensemble des participants, des mairies du territoire et aux principaux partenaires de la mise en réseau (Médiathèque Départementale et DRAC). L'aboutissement de ce travail de réflexion et de concertation permet de présenter au sein de ce document les premières préconisations pour le bon fonctionnement du réseau, validées en Conseil Communautaire le 19 décembre 2006.

- **L'ouverture de la Médiathèque Amélie Galup de St Antonin N V le 4 nov. 2006** : L'ouverture de la principale bibliothèque Tête de Réseau du territoire a permis une remise à plat de son fonctionnement. Afin d'anticiper au mieux le passage en réseau, le coordinateur culturel a assisté aux réunions de mise en place et a pu notamment représenter les intérêts du réseau lors de la remise à jour du règlement intérieur. Il était en effet important que l'ouverture de cette médiathèque soit marquée dès le début par sa fonction communautaire et ce, afin d'éviter le maximum de réajustements qu'entraînent une mise en réseau.
- **La formation du coordinateur** : L'agent est stagiaire du grade d'assistant de conservation, il a été soumis à la formation initiale, à savoir 60 jours avant titularisation. En 2006, 9 jours ouvrables.
- **L'informatisation** : fut abordée de nombreuses fois en comités afin de permettre aux acteurs d'exprimer leurs attentes et de permettre au coordinateur de les intégrer au mieux dans l'élaboration des clauses techniques concernant le logiciel.

**Au conseil du 10 mai, par délib. n° 472, il a été approuvé le coût de l'opération d'informatisation à 79 261,74 € H.T.** Il est à noter que, fin décembre 2006, certains financeurs n'avaient pas encore confirmé la hauteur de leur engagement sur ce projet. La consultation sera lancée en 2007 pour l'achat de matériel et d'un logiciel.

Afin d'optimiser au mieux la rotation des fonds, il est nécessaire de procéder à l'informatisation de ceux-ci. En effet, les fichiers papiers et les cahiers d'inventaires sont trop peu pratiques pour permettre une connaissance optimale du fonds des autres établissements.

- **La diffusion et la rotation des fonds** : L'informatisation n'ayant pas débuté, la rotation des fonds sur l'année 2006 reste très anecdotique. Les comités techniques ont eu l'avantage de faire rencontrer des bibliothécaires qui, pour certains, n'avaient pas de contact avec leurs collègues du territoire. Naturellement, une circulation informelle des documents s'est mise en place, portant sur des demandes très précises d'usagers. Mais ces échanges ont eu lieu au cas par cas et témoignent davantage d'une volonté de collaboration entre les acteurs que d'une circulation effective des documents.

**Les échanges de la Médiathèque Départementale** : 3 voyages ont été effectués à la MD en 2006 : 2 concernaient les monographies (pour les communes de Caylus et de St Antonin NV), le dernier portant sur l'emprunt de CD (pour St Antonin NV).

Note : Le bibliobus et le musibus, suite à l'adoption du schéma départemental de lecture publique, devaient arrêter de desservir fin 2006 les bibliothèques qu'ils continuaient à alimenter. Afin d'optimiser le passage en réseau, il a été conclu avec la MD que ceux-ci poursuivraient leurs échanges jusqu'en juillet 2007.

Cependant, la Navette, chargée des réservations, poursuivra ses dessertes en s'appuyant sur les Bibliothèques Têtes de Réseau. A charge au coordinateur culturel de « livrer » les réservations aux bibliothèques concernées.

### Les bibliothèques du réseau

L'année 2006 fut marquée par l'ouverture de la Médiathèque Tête de Réseau Amélie Galup qui a un rôle prépondérant, puisqu'elle servira de relais entre l'ensemble des lieux du territoire et la MD. De par la superficie du territoire et le nombre élevé de lieux de lecture (9 existants, 11 dans les mois qui viennent), il a été demandé que la bibliothèque-relais de Caylus bénéficie elle-aussi du label de Bibliothèque Tête de Réseau. Cela devrait lui être accordé en 2007.

Un petit rappel des principales caractéristiques des bibliothèques du réseau à la fin d'année 2006 :

	Population	Surface (en m2)	Nbre d'heures d'ouverture au public (par semaine)	Fonds propre : monographies	Fonds propres : disques	Prêts annuels tous supports
Caylus	1 475	112	28	4 554	400	6 120
Cazals	165	35	4	1 605	0	1 665
Laguépie	720	139	10	1000	3	3 180
Parisot	504	36	8	400	0	?
Puylagarde	331	Locaux postaux	16	0	0	?
St Antonin	1 919	245	22	4 919	400	9 144
St Projet	257	Mairie	17,5	0	0	?
Varen	770	35	16,5	1 150	0	2 455
Verfeil/Seye	324	67,5	15,5	1 803	0	844
Total	----	669,5	212	15 431	803	23 408

Les médiathèques de Feneyrols et de Loze n'ayant pas encore ouvert leurs portes, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

**Fréquentation :** Il est recensé, sur la CCQREGA, environ 1 400 inscrits, soit environ 19 % de la population. Ce chiffre est à relativiser à la hausse, car une seule et même carte peut être utilisée par plusieurs membres d'une même famille.

**En 2006 = 23 408 prêts sur l'année, soit près de 17 emprunts par inscrits, et 3,16 par hab.**

**La constitution de fonds propres communautaires :** Le budget 2006 s'élevait à 5 000 €, auxquels s'est ajouté un report 2005 de 5 000 €, soit un budget global de 10 000 €.

Type de docs acquis en 2006	Dépenses 2006	Part dans le budget	Nombre de références
Monographies	1 040,11	12,74 %	99
Périodiques	288,10	3,53 %	6
CD	3 048,87	37,33 %	264
DVD	3 039,22	37,22 %	134
Equipement	750,21	9,19 %	----
<b>Total dépense 2006</b>	<b>8 166,51</b>	<b>100 %</b>	<b>503</b>

Note : seule la médiathèque de Caylus est passée par la Communauté de Communes pour le paiement de ses factures, les autres mairies ayant réglé les factures de leur bibliothèque.

Il a été fait un effort particulier envers les acquisitions numériques (c-à-d les CD et les DVD) sur la demande du comité de pilotage. En effet, il a fait part de sa volonté de disposer d'un budget d'acquisition 2007 permettant d'atteindre les 2 euros par habitant nécessaires pour l'éligibilité aux subventions du Centre National du Livre (CNL). L'effort pour atteindre ce seuil étant conséquent, il a été préconisé de favoriser au maximum les acquisitions numériques en 2006 pour ne pas en effectuer en 2007. Il a été ainsi acquis des DVD pour 3 039,22 € TTC.

De plus, le statut « bibliothèque-ruche » de la médiathèque de St Antonin permet le versement d'une subvention DRAC à 50% (soit 3 000 €) pour des achats de numériques. Cette subvention ayant été versée le 31 décembre, il a été dépensé 3 048,87 € en 2006 et le complément sera effectué en 2007 **conformément à la délibération n°490 du 27 septembre 2006.**

- **Le soutien aux manifestations d'audience communautaire :** La seule animation à portée communautaire à laquelle l'agent a participé en 2006 est l'organisation et l'animation du forum au collège Pierre Bayrou de St Antonin, les 9 et 10 octobre par une aide logistique. Ce forum fut l'occasion d'expliquer et d'informer sur l'avenir du réseau de lecture publique, sur ses enjeux et sur ses objectifs. Cela permet également d'engager une réflexion avec les adolescents présents sur l'intérêt et l'apport culturel d'une médiathèque. Enfin, cette action participa à la campagne d'information sur l'ouverture de la nouvelle médiathèque, celle-ci ayant ouvert ses portes quelques semaines plus tard.

- **Le projet culturel du Pays Midi-Quercy :** La politique culturelle proposée pour le Pays Midi-Quercy vise à soutenir une démarche de développement local et une dynamique territoriale.

Celle-ci s'inscrit dans une démarche de projet qui tient compte des enjeux de la charte du pays, des spécificités du territoire, de l'existant et des travaux réalisés par les consultants (cabinet Phosphoros puis Malika Boudellal). La politique culturelle du Pays n'a pas pour vocation à soutenir un secteur en particulier,

mais elle vise plutôt un développement et un aménagement culturel du territoire en plaçant la public au cœur du projet. Le schéma proposé par le cabinet n'a pas convaincu et une remise à plat du travail effectué par celui-ci s'est imposée. Fin 2006, le projet est encore en gestation, mais il devrait être présenté durant le premier trimestre 2007.

### **Les perspectives pour 2007 :**

L'arrêt du musibus et du bibliobus : L'arrêt du passage de ces deux véhicules départementaux obligera à un fonctionnement de réseau alors même que le catalogue informatique ne sera pas encore créé. La possibilité d'acheter un véhicule dédié à la lecture publique est à envisager.

Le lancement du marché d'informatisation : Il est prévu de le lancer en juin 2007,

La livraison du matériel informatique et début de l'informatisation des fonds : Si le marché d'informatisation est signé, on peut envisager une livraison du matériel informatique à l'automne 2007, et un démarrage du catalogage informatisé des fonds dans la foulée.

Lancement du prêt de DVD : Les DVD achetés en 2006 n'ont pas encore été traités. Le lancement du prêt de ce nouveau support est fortement attendu par la population et devrait intervenir le plus tôt possible.

Poursuite de la réflexion en comité technique et en comité de pilotage : Les comités techniques et les comités de pilotage continueront de se réunir durant l'année 2007. Des questions importantes n'ont pas encore été tranchées et restent en suspend (par exemple : les frais d'inscriptions).

Ouverture des points lecture de Loze et de Feneyrols : L'ouverture de ces points-lecture est conditionné par le versement de la subvention à l'acquisition de mobilier en faveur des points-lecture. La MD est prévenue que ces 2 communes déposeront un dossier durant l'année 2007. Une fois le dossier validé, le mobilier livré et le personnel (bénévoles ou non) recruté, les points-lecture pourront ouvrir leur porte.

Agrandissement et/ou réhabilitation de certains lieux de lecture en territoire QRGA : Les communes de Caylus, Laguépie, Parisot et de Verfeil/Seye sont en train (ou vont) effectuer des travaux pour leur nouvelle médiathèque. Certaines d'entre elles ouvriront leurs portes en 2007 (Laguépie et Verfeil/Seye), tandis que les autres verront très probablement les travaux se terminer en 2008.

\* **Les dépenses de fonctionnement** en 2006 sont de **15 237,23 €** dont 12 425,25 € de charge de personnel et 2 078,42 € pour le fonds documentaire (1 328,21 € d'acquisitions et 750,21 € d'équipement).

\* **Les recettes de fonctionnement** affectées sont **12 561,23 €** dont 10 000 € de subvention DRAC

\* **Les dépenses d'investissement** affectées sont **19 637,96 €** dont 6 088,09 € d'acquisitions de numériques); 7 654,40 € pour le maître d'œuvre de l'informatisation.

\* **Les recettes d'investissement** affectées sont **4 443,16 €** dont 3 000 € de subvention DRAC et 1 443,16 € de FCTVA.

## **• L'administration générale : suivi des services et des projets**

Le suivi global du fonctionnement des services et des projets de la Communauté de Communes est réalisé par : la Direction, le Secrétariat administratif et le Secrétariat comptable.

**Le BP 2006 du Budget Général a été adopté le 4 avril par délib. n° 446** : en section de fonctionnement = 1 972 692,97 € et en section d'investissement = 1 855 674,28 €

\* **105** (soit 1 de moins qu'en 2005) **délibérations ont été prises** par le Conseil Communautaire sur **l'année 2006** pour **9 Conseils Communautaires** (*idem en 2005*) : **24 janvier, 28 février, 4 avril, 10 mai, 14 juin, 26 juillet, 27 septembre, 7 novembre et 19 décembre.**

\* Pour l'exercice 2006, il a été émis pour le **Budget Général** : **1 088 mandats** (soit -44 / à 2005) et **230 titres de recettes** (soit -12) ; pour le **SPANC** : **4 mandats** (soit +1) et **159 titres** (soit +126) ; pour **ANNIC MTS** : **34 mandats** (soit -11) et **22 titres** (soit +17) ; pour **Ateliers Relais** : **2 mandats** (*idem en 2005*) et **1 titres** (*idem en 2005*)

\* Les comptes administratifs 2005, les comptes de gestion et les résultats de clôture du Budget Général et des budgets Annexes (SPANC, Ateliers relais, Annic-MTS) ont été approuvés au cours du conseil du 28 février 2006 par délibérations respectives N°21/20 06 à 432/2006.

\* **Pour retracer les DEPENSES et les RECETTES du service Administration Générale,**

**Note** : Ces chiffres ne tiennent pas compte des dépenses et des recettes réalisées pour les « grands projets – grandes décisions » suivis par ce service et détaillés ci-après dans le rapport à partir de la page 41, car ils sont détaillés par la comptabilité analytique.

\* **Les dépenses de fonctionnement totales affectées à ce service** sont de **437 060,17 €** soit une hausse de 16,4 % par rapport à 2005 due principalement à la hausse (+39,4%) des dotations aux amortissements. **Ainsi**, hors amortissements, ces dépenses sont de 214 638,66 € en 2006 et stables (-0,6% / à 2005). Elles représentent 22,8% des dépenses du Budget Général établi en p. 52.

- **Les achats** représentent 1,3% des dépenses soit **5 631,17 €** (+14,5% par rapport à 2005) dont 4 146,21 € de fournitures administratives.
- **Les services extérieurs** représentent 4,5% soit **19 852,45 €** (- 24,6% / à 2005) dont 4 053,12 € de loyer (+ 3,8%) , 4 383,74 € (+ 2,4%) pour le journal, 2 953,22 € (-58 % ) de prime d'assurance et 2 332,20 € de frais d'affranchissement et de télécommunication (hors journal).
- **La charge de personnel** représente 23,2% soit **101 465,43 €** (soit +2 % / à 2005) dont 65,2 % de ce poste pour le salaire du personnel titulaire. Le poste du mi-temps de secrétariat du service Ordures Ménagères est intégré analytiquement au sein de ce service.
- **Les charges de gestion courante** représentent 17,8% soit **77 698,28 €** (+5,6% / à 2005) dont la contribution au Pays Midi-Quercy de 28 656 € (+14,3%) et rémunération des élus de 49 042,28 € (+ 1,15%).
- **La charge financière** représente 2,3 % soit **9 991,33 €** (soit -6,7% / à 2005)
- **La totalité des Dotations aux amortissements** du budget général qui représente 50,9 % soit **222 421,51 €** (soit +39,4% / à 2005).

\* **Les recettes de fonctionnement** sont de **637 475,25 €** soit - 0,2% / à 2005. (les loyers de la MFR n'ont pas été perçus et la recette de la TEOM est inscrite depuis 2005, analytiquement au service OM et l'entière recette des 4 taxes est inscrite pour ce service)

Elles représentent 33,6 % des recettes du Budget Général établi en p. 53.

- **Les subventions** représentent 2,4 % soit **15 545 €** des compensations de l'Etat.
- **Les impôts locaux** qui représentent 63,3 % soit **403 220 €** (soit +4,87% / à 2005)
- **Les produits exceptionnels et autres de gestion courante** représentent 0,2% soit **1266,33 €** (194,16€ en 2005).
- **La totalité de la DGF** qui représente 31,7 % soit **201 818 €** (soit +2,27% / à 2005).
- **Les amortissements subventions** représentent 2,5 % soit **15 625,92 €** (- 67,7% / à 2005).

\* **Les dépenses d'investissement** sont de **17 407,74 €** soit une baisse de 71% / à 2005 due à la répartition des amortissements à chaque projet à compter de 2006.

Elles représentent 8,% des dépenses du budget p.54.

- **Le matériel de bureau et informatique** représente 23,1% soit **4 019,50 €** (aucune dépense en 2005)
- **Le remboursement en capital** représente 71,8% soit **12 499,89 €**. (+ 6% / à 2005)
- **Les amortissements de subventions** représentent 5,1% soit **888,35 €** (à compter de 2006, les amortissements sont répartis analytiquement par projet donc on ne peut pas comparer l'évolution avec 2005).

\***Les recettes d'investissement** sont de **225 421,51 €** soit une hausse de 41,1% / à 2005 due principalement à la hausse (+39,4%) des dotations aux amortissements.

Elles représentent 21,5% des recettes du budget général retracé en p. 55.

- **Le FCTVA** représente 0,2 % soit **514,30 €** (soit + 291,10 € / à 2005).
- **Le remboursement en capital : 0 €** le résultat de fonctionnement 2005 n'a pas été affecté à ces recettes. (cpte 1068).
- **Une subvention du Département** représente 1% soit **2 156 €** pour du matériel informatique acquis en 2001.
- **La totalité des amortissements de toutes les opérations du budget général** qui représente 98,8 % soit **222 421,51 €** (soit +39,4% / à 2005).

#### **HORS les Projets (Annic-MTS, SPANC et Ateliers relais) suivis dans un budget annexe :**

\***Les dépenses de fonctionnement de ces projets** (les subventions versées au titre des façades et OPAH sont à compter de 2006 retracées en Investissement, ainsi la comparaison à 2005 peut se faire :

- **Hors Subvent° Façades et OPAH**, s'élèvent à **28 155,68 €** (soit -13,5% / à 2005) soit 1,8% des dépenses de F du budget général, dont 12 075 € pour subventions aux associations (- 17,4% / à 2005), 525,12 € pour l'opération façades (+6,2% / à 2005) et 11 086,64 € pour le TAD (- 22% / à 2005).

\***Les Dépenses d'investissement** (*idem* : comparaison AVEC Subventions Facades et Opah) s'élèvent à **614 439,89 €**, (soit + 153 % / à 2005) soit 83,2% des dépenses d'I du budget général, dont 133 049,51 € pour les déchetteries, 36 330,24 € pour Stes et Itinéraires et 386 861,39 € pour les locaux de Pétampe.

\***Les recettes de fonctionnement de ces projets** s'élèvent à **26 365,26 €** (soit -41,2% / à 2004) soit 1,4 % des dépenses d'I du budget général dont 10 169,18 € pour pour bâtiment polyvalent de St Projet.

\***Celles d'investissement** s'élèvent à **285 392,51 €**, (soit + 21 % / à 2005) soit 50,7% des recettes d'I du budget général, dont 71 286,23 € pour les déchetteries, 166 854,36 € pour les sites touristiques et 47 251,92 € pour les locaux de Pétampe.

- **Société Annic MTS : construction d'un bâtiment de stockage**

**Opération est suivie par budget annexe** créé le 18 janvier 2005 par délib. n°314. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.

Par délib. n°223 du 25/11/2004, la Communauté de Communes est maître d'ouvrage. Le coût prévisionnel était en octobre 2004 à 601 706 € H.T

En 2005, les étapes de suivi du projet étaient :

- Participation des Conseils Général et Régional, arrêtée à 38 125 € chacun par délib. n°316 du 18 janvier.
- Choix des entreprises pour le contrôle technique, l'étude thermique et l'étude géotechnique par délib. n°324 du 23 février. (dépense prévisionnelle de 7 011,79 € H.T)
- Modification du coût du projet porté à 640 620 € H.T dont 542 204 € de travaux et avenant pour la maîtrise d'œuvre, par délib. n°339 du 19 avril.
- Contracter un emprunt au Crédit Agricole de 353 000 € sur 18 ans par délib. n°340 du 19 avril.
- Attribution des marchés de travaux aux entreprises (8 lots) pour un total de travaux de 458 515,21€ H.T par délib. n°355 du 1<sup>er</sup> juin. Avenant n°1 pour + 936,55 € H.T au lot n°4, par délib. n°390 du 18 octobre.
- Par délib. n°362 du 1<sup>er</sup> juin, signature d'un contrat de bail de 18 ans avec la société Annic-MTS pour un loyer mensuel de 2 900 € H.T.,
- Au vu des délais de versement des subventions, décision de contracter un crédit relais sur 12 mois de 300 000 €, à taux fixe à 2,40% par délib. n°402 du 23 novembre (*annule la 383/2005*).

La réception du chantier a été prononcée le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Annic-MTS pris possession du bâtiment.

**En 2006, les étapes de suivi du projet sont :**

- Vote du BP le 4 avril par délib. n°443
- Baisser l'emprunt initial de 353 000 € à 300 000 € en capital selon délib. n°469 du 10 mai
- Intégration des opérations de location à la Société Annic-MTS du bâtiment à Lexos dans le budget annexe « bâtiment de stockage à Laguépie » : en effet il est loué un **bâtiment situé à Lexos** sur une partie d'un terrain acquis par la Communauté de Communes pour créer une déchetterie. Ainsi, par délib. n°470 du 10 mai 2006, il a été approuvé la signature d'un bail de type commercial sur une durée de 9 ans pour un loyer mensuel de 750 €.
- Réaliser un nouvel emprunt relais d'un montant de 100 000 € par délib. n°500 du 7 novembre
- Amortir les investissements et subventions réalisés en 2005 et 2006 sur une durée identique à celle de l'emprunt, à savoir 18 ans selon délib. n°519 du 19 décembre.
- Remboursement anticipé de 100 000 € du 1<sup>er</sup> emprunt relais (délib. 402/2005) par DM1, délib. n°520 du 19/12/2006

\* **Les dépenses de fonctionnement** sont de **24 977,84 € H.T dont** 16 481,31 € de charges financières (+ 309% / à 2005 et c'était la seule dépense en 2005), 5 293,55 € de frais d'actes, 2 226 € de taxe foncière (remboursée par l'entreprise) (Sur le budget général, il est retracé analytiquement **11,56 € TTC** de frais d'affranchissement).

\* **Les recettes de fonctionnement** sont **41 526,00 € H.T** correspondant aux loyers et charges

\* **Les dépenses d'investissement** sont de **416 174,42 € H.T** dont 341 149,53 € d'emprunt et 75 024,89 € de travaux.

\* **Les recettes d'investissement** s'élèvent à **291 570,36 € dont** 100 000 € emprunt relais et de subventions : 160 572,40 € de l'Etat, 20 797,96 € de la Région

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé au 1<sup>er</sup> avril 2004**

**Service à caractère industriel et commercial, suivi par Budget Annexe** créé le 23 mars 2004 par délib. n°241.

Au conseil du 15/10/2003 par délib. n°211 (modifiée par la n°395 du 18 octobre 2005), il a été approuvé la création d'un SPANC au niveau intercommunal. Les statuts ont été modifiés en conséquence pour assurer dès 2004 l'étude et le contrôle des dossiers concernant **le neuf et la réhabilitation** en confiant une délégation de service au SATESE.

La phase ultérieure, « étude et contrôle des installations existantes », doit être décidée en 2005.

En 2004, les étapes de suivi sont :

- la délégation au SATESE formalisée par une convention signée le 9 février 2004 conformément à la délibération n°234 du 27 janvier. Cette convention a été résiliée suite à des observations faites par la MISE (Mission Inter Service de l'Eau), et remplacée par une nouvelle convention signée le 8 novembre 2004 conformément à la délibération n°292 du 27 octobre.
- l'approbation du règlement intérieur par délibération n°242 du 23 mars,
- l'établissement d'une participation financière du pétitionnaire à 95 €, par délib. n°243 du 23 mars qui a été annulée et remplacée par la délib. n°293 du 27 octobre suite à la nouvelle convention avec le SATESE. **La redevance est de 100 € à compter du 8 novembre 2004 : complétée par délib n°471 du 10/05/06.**
- du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2004 : 31 nouvelles installations ont été réceptionnées dont 30 conformes et 1 non conforme ; cette dernière est pas subventionnée.

En 2005, les étapes de suivi sont :

- Vote du BP 2005 par délib. n°337 du 19 avril, en section de fonctionnement à 38 100€ et en section d'investissement à 2 300 €.
- Décision d'assurer le contrôle de l'existant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 en régie directe : décision qui sera rediscutée en 2007 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008
- 46 dossiers ont été contrôlés et conformes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

**En 2006, les étapes de suivi sont :**

- **Vote du BP 2006** par délib. n°445 du 4 avril, en section de fonctionnement à 37 095 € et en section d'investissement à 3 000 €.
- **Par délib. n°471 du 10/05/06**, il a été décidé que la redevance soit payée dans les délais les meilleurs au cours de la procédure ; deux cas sont à dissocier :  
1° cas – Pour la réhabilitation des installations ne nécessitant ni une déclaration, ni un permis de construire : la redevance sera due dès l'enregistrement du dossier de demande.  
2° cas – Pour la réhabilitation ou la construction neuve des installations nécessitant une déclaration de travaux (DT) ou un permis de construire (PC) : La redevance sera due dès autorisation pour la DT ou le PC.
- 81 dossiers ont été contrôlés, 80 sont conformes, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.  
En 2007 sera reçue l'aide correspondante sollicitée à ADOUR GARONNE de 12 400 €.

\* **Les dépenses de fonctionnement en 2006** sont de **15 695,70 €** dont 9 300 € (+ 22,9% / à 2005) de prestations au SATESE et 6 395,70 € de charges rétrocédées au Budget Général et notamment le 1/4 temps du salaire de l'animatrice de la MSP de St Antonin (nouvelle dépense de 2006).

\* **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à **22 830 €** (+200% / à 2005) dont 15 700 € de redevances pour 158 dossiers facturés et la subvention Adour Garonne 2005 pour 7 130 € pour 46 dossiers ont été contrôlés et conformes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

\* **Les dépenses et les recettes d'investissement** s'élèvent à **0 €**

• **Création d'ateliers relais à Saint Antonin Noble Val : suivie par Budget Annexe** créé le 18 janvier 2005 par délib. n°320. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.

Rappel des actions en 2004 : Par délib. n°287 du 21/09/2004, il a été approuvé le nouveau plan de financement prévisionnel pour la création de 3 ateliers. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 113 317 € TTC et le taux de subvention est de 80%. Un Procès Verbal contradictoire de mise à disposition a été signé entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint Antonin Noble Val.

En 2005, les étapes de suivi du projet sont :

- Vote du BP 2005 par délib. n°321 du 18 janvier, en section de fonctionnement à 500 € et en section d'investissement à 30 487 €.
- Choix du maître d'œuvre pour un marché de 6 885 € H.T par délib. n°313 du 18 janvier.
- Au cours du conseil du 20 décembre :

- Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) pour 89 375 € H.T par délib. n° 413 (modifie décision du 21/0/04) : réalisation d'un bâtiment neuf pour 2 ateliers.
- Choix de l'entreprise pour étude de sol pour 2 297 € H.T par délib. n°414
- Adoption d'un nouveau plan de financement intégrant un fonds de concours de la commune de St Antonin pour 12 000 € par délib. n°415 ; et le coût du projet est estimé à 100 971 € H.T.
- Signature d'un nouveau procès verbal de mise à disposition par délib. n°416

#### **En 2006, les étapes de suivi du projet sont :**

- **Vote du BP 2006** par délibération n°444 du 4 avril , en section de fonctionnement à 1 000 € et en section d'investissement à 99 378 €.
- **avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre** pour un montant de 1 042,93 € H.T.
- **Choix du contrôleur technique** pour 2 675 € H.T. par délib. n°507 du 19 décembre
- **Choix du coordonateur SPS** pour 1 120 € H.T

\* **Les dépenses et les recettes de fonctionnement** sont de **0 €** pour 2006.

\* **Les dépenses d'investissement** sont de **3 069,73 € H.T** (2 092,35 € en 2005) dont 2 282 € Etude de sol

\* **Les recettes d'investissement** sont de **418,46 €** d'acompte de subvention de la Région.

#### • **Transport à la Demande (TAD)**

La Communauté de Communes a la compétence déléguée de la gestion et de l'organisation du transport à la demande (TAD) sur tout le territoire QRGA,

Suite au groupe de travail mis en place en 2004, l'organisation des services a été redéfinie pour janvier 2006.

#### En 2005, rappel des décisions approuvées au cours des conseils communautaires :

- . le 12 juillet par délib. n°377 : dénonciation des contrats avec les transporteurs au 31/12/2005.
- . le 18 octobre par délib. n°384, il a été présenté le projet de service Transport à la Demande qui serait mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et une consultation par marché non formalisé a été lancée.
- . le 20 décembre par délib. n°411, révision de la rémunération des transporteurs et le choix a été arrêté pour les lots 2 et 5 à l'entreprise Blatger et pour les lots 7 à 11 à l'entreprise Gauchy. Les lots 1,3,4,6 sont infructueux. **Les contrats signés avec les transports sont d'une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010.**

#### **En 2006 :**

- . **le 24 janvier** par délib. n°417, les lots 1,3 et 6 sont attribués à l'entreprise Gauchy. Le lot n°4 (liaison St Antonin/Caylus mercredi après-midi) reste infructueux.
- . **le 4 avril** par délib. n°456, la convention de 1999 de délégation de compétence pour l'organisation du transport à la demande sur le territoire intercommunal en qualité d'organisateur de second rang avec le Conseil Général est annulée et remplacée. Aussi, les taux d'intervention des financeurs ont été révisés et précisés.
- . **le 27 septembre** par délib. n°493, le lancement d'une consultation pour le n°12 créant un service de la mercredi après-midi en période scolaire pour l'entraînement des clubs de foot à lexos.
- . **le 7 novembre** par délib. n°503, la consultation est jugée infructueuse et donc nécessité de la relancée. Elle le sera en février 2007 pour une mise en fonctionnement à compter de mars.

La Communauté de Communes n'est plus prestataire de service pour la commune de Ginals au vu des règles du code des marchés publics et de la non adhésion de la commune.

\* **Les dépenses de fonctionnement** du TAD sont pour 2006 **de 11 086,64 €** soit – 22 % par rapport à 2005. La rémunération des transporteurs de déc 2005 à sept 2006 est de 10 571,38 € (-14,6 % / à 2005) et le coût pour la communication et des carnets de tickets est de 501,79 €.

\* **Les recettes de fonctionnement** sont de **7 167,98 €**, soit – 19,6 % par rapport à 2005. Il s'agit des soldes de subventions Région et Département de 2005 et acompte 2006. Ces subventions couvrent 64,6% des dépenses.

#### • **L'habitat**

**L'Opération façades** : Cette politique a été mise en place par délib. n°183 du 4 mars 2003.

Cette politique est reconduite en 2004 par délibération du n°228 du 27 janvier. Une commission d'étude des dossiers est constituée avec le partenariat du CAUE et du service Départemental des Architectes des Bâtiments de France selon délibération n°254 du 23 mars 2004.

Au cours du conseil communautaire du 8 décembre 2004, **la délibération n°306/2004 est prise et devient la délibération de référence**, il a été décidé notamment de réviser le plafond du montant de la subvention allouée aux dossiers éligibles soit une subvention de 20% des travaux réalisés plafonnée à 1 600 €.

Au cours de ce même conseil, il a été décidé de reconduire la politique pour 2005 et elle est prorogée chaque année.

**L' extension des périmètres d'intervention a été décidé** par délibération n°376 du 12 juillet 2005.

**En 2006,**

- **4 réunions** (contre 6 en 2005) **de la commission** : 9 fév, 10 mai, **13 juin**, 31 août, 17 oct.
- **15 dossiers** (idem en 2005) **ont été subventionnés pour un montant de 19 023 €** (soit +958€ / à 2005). **Les travaux réalisés ont été d'un montant de 166 622 €** (soit + 58 548 € / à 2005). **Un dossier a reçu en complément** la subvention de 914 € versée par le Conseil Régional de Midi Pyrénées et **3 dossiers sont non recevables**

\* **Les dépenses de fonctionnement en 2006** affectées analytiquement sont de **525,12 €** : les subventions aux personnes sont retracées en investissement à compter de 2006 pour les amortir.

\* **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **19 023 €** (soit + 5,3% / à 2005).

\* **Les recettes de fonctionnement et d'investissement** s'élèvent à **0 €**.

**L'OPAH** : Cette opération s'est terminée en décembre 2003.

\* **Les dépenses d'investissement** totales sont de **13 368 €** (soit +11 354 € / à 2005) ; ce sont les subventions allouées aux privés en complément de l'ANAH (*cette dépense est retracée en investissement à compter de 2007 pour l'amortir*). En effet, à compter de 2004, il est versé les subventions revenant aux propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant fin 2003 mais dont les travaux se sont terminés au-delà : **en 2006, 5 dossiers ont été traités**.

\* **Pas d'autre dépense, ni recette.**

### **Le PROGRAMME D'INTERET GÉNÉRAL (PIG) :**

Le Pays Midi-Quercy a défini une stratégie « habitat-cadre de vie-foncier » dans le cadre d'un accompagnement ADEFPAT en 2004-2005. Un chargé de mission a été recruté en décembre 2005 pour faciliter la mise en œuvre du programme d'actions défini.

Le Conseil Syndical du Pays, en séance du 26 octobre 2006, a validé le principe d'un contrat d'objectifs pluriannuel avec le Conseil Général, délégataire des aides à la pierre, permettant de formaliser une politique habitat-logement du Pays pour les 3 à 5 ans à venir. Au sein de ce contrat se déclinerait dans un premier temps un P.I.G (Programme d'Intérêt Général) - Logements du Pays Midi-Quercy -sur 3 ans. Aussi, le projet de PIG a été validé au cours de cette même séance.

**Objectifs** : Le PIG viserait à financer des logements à loyers conventionnés par la reconquête des vacants des centres-bourgs et hameaux historiques en direction prioritaire des jeunes ménages et des jeunes en situation d'apprentissage, dans une démarche de développement durable. Le programme prévoit la réhabilitation de 25 logements privés conventionnés par an pendant 3 ans sur une partie du territoire du Pays. La coordination du suivi-animation serait assurée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. La proportion de logements à réaliser dans chaque Communauté de Communes a été établie à partir du diagnostic stratégique et en fonction du nombre d'immeubles vacants identifiés. Pour la Communauté de Communes de QRGGA, il s'établit à titre indicatif à 12 logements par an, soit un total de 36 en 3 ans. Afin de rendre le programme attractif et bonifier la subvention de l'ANAH, la Communauté de Communes QRGGA apporterait une contribution de 10% du coût plafonné des travaux dans les conditions définies dans le protocole du Programme d'Intérêt Général. La Communauté de Communes conserve la compétence pour ce qui concerne l'attribution de ces subventions.

**Par délibération n° 499/2006 en date du 7 novembre 2006, le conseil communautaire a :**

- **validé** le projet de Programme d'Intérêt Général (PIG) présenté en séance
- **accepté de déléguer** au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy la Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce programme par signature d'une convention bilatérale avec le Syndicat mixte et dans les conditions qui seront établies dans le protocole du PIG.
- **S'est engagé** à participer financièrement au programme dans les conditions définies dans le protocole du PIG.
- **Validé la sollicitation** des subventions auprès des partenaires financiers concernés (ANAH, Conseil Général, Conseil régional, Europe).

Le protocole de programme est attendu pour le deuxième semestre 2007.

- **Soutiens aux associations du territoire HORS politique enfance/jeunesse**

\* Il a été versé en 2006, un total de **4 575 €** au GRETA pour le fonctionnement du SARAPP de St Antonin Noble Val selon délibération n°399 du 23 novembre 2005. A compter de 2007, le GRETA ne demande plus de subvention. *(pour l'enfance jeunesse voir page 30)*

Par délibération du n°434 du 28 février 2006, il a été alloué 7 500 € :

\* Une subvention de **1 000 €** a été allouée à l'association Mélodie Guépienne pour l'université occitane,

\* Une subvention de **2 500 €** a été allouée à l'EREF Site de Proximité de St Antonin Noble Val pour les actions de développement économique,

\* Une subvention de **1 000 €** a été allouée à l'association Maison du Patrimoine dans le cadre des actions réalisées pour le développement territorial.

\* Une subvention de **2 500 €** a été allouée à l'association Jardins des Gorges de l'Aveyron dans le cadre des actions réalisées pour l'insertion économique.

\* Une subvention de **500 €** a été allouée à l'association « Le fonds et la forme » pour l'action « les hivernales du documentaire ».

**Soutien à l'association « Jardins des Gorges de l'Aveyron » :**

Un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes a été mis à disposition pour 18 ans par bail emphytéotique à compter du 1/01/2002 conformément à la Délib. n°97 du 12 décembre 2001.

**Par délib. n° 479 du 14 juin 2006, il a été approuvé l'acquisition de la parcelle n° 623 sise à Féneyrols de 1 575 m<sup>2</sup> auprès de Mme Marielle PERETO pour un montant de 800 €. L'acte d'achat du terrain a été signé en date du 21 novembre 2006.**

**Par délib. n° 521 du 19 décembre 2006, il a été approuvé la mise à disposition de ce terrain à l'association Jardins des Gorges de l'Aveyron par convention d'une durée de huit ans renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007, et ce à titre gratuit. Les dispositions financières indiquent le règlement par la dite association des Taxes Foncières, des frais de bornage et toutes charges et frais incombant à cette mise à disposition.**

\***la dépense de fonctionnement en 2006**, est de **495,16 €** de prime d'assurance (+1,7% / à 2005)

\***la recette de fonctionnement** est de **304,90 €** de loyers (idem en 2005)

\*Les dépenses et recettes d'investissement sont de 0 €.

**Soutien à l'association « Maison familiale et Rurale » :**

Un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes a été mis à disposition pour 15 ans par convention conformément à la Délib. n°73 du 13 juin 2001.

\***la dépense de fonctionnement en 2006**, est de **470 €** de taxe foncière (+4,4% / à 2005)

\***la recette de fonctionnement aurait du être** de 5 488,20 € de loyers (idem en 2005) : **non perçus**

\***Les dépenses d'investissement** est de **14 737,57 €** d'amortissement de subventions.

\***La recette d'investissement** est de **0 €**.

**Soutien à l'association « Sol'handi » :**

L'association Sol'Handi créée en 2004 a son siège social à Lexos-VAREN. L'activité, démarré en 2005, est l'accueil de jour des personnes handicapées.

**En 2006**, elle a contracté un emprunt de 34 000 € pour couvrir un besoin en fonds de roulement et le déficit de l'exercice 2005.

**Par délib. n°488** du 26/07/2006, la Communauté de Communes se porte caution à hauteur de 50%.

- **Sites et itinéraires touristiques** : les derniers travaux sont finis en 2005.

**A compter de 2006 seul les emprunts de l'opération sont en cours.**

\***Les dépenses de fonctionnement en 2006** sont de **1 047,26 €** de charges financières (soit – 9,4% / à 2005).

\***Les dépenses d'investissement** sont un total de **36 330,24 €** dont 3 069,20 € de prestation DDE et de 3 050,18 € d'emprunt capital ; et 30 210,86 € d'écriture d'ordre correspondant à la participation de la CCQRGA.

\***Les recettes d'investissement** sont de **166 854,36 €** de subvention et la participation de la CCQRGA.

Le plan de financement définitif a été approuvé par délib n°511 du 19 décembre 2006 pour un coût total du projet à **298 783,80 € TTC**.

- **Etude sur le site de Canoë kayak de Cazals**

Au cours du conseil du 26 juillet 2006, le conseil communautaire à l'unanimité a décidé de l'importance de lancer une étude sur un programme d'aménagement global du site.

- **L'animation du contrat de Pays Midi-Quercy**

Suivi des porteurs de projets publics et privés et aide ponctuelle à l'élaboration des dossiers de demande de subventions, la participation aux réunions préparatoires et finales avec les partenaires techniques et financiers, l'accompagnement avec le Syndicat Mixte Pays Midi Quercy.

Le contrat de Pays est composé d'un Contrat Cadre 2004-2006 validé le 16/12/2003 en comité départemental et signé par l'ensemble des partenaires le 1/07/2004, et des Contrats Opérationnels qui **seront des avenants dont la fréquence peut être tous les 6 mois**.

Le contrat Cadre rappelle les enjeux et la stratégie de développement du territoire déclinée de la Charte de Développement Durable à savoir Ancrer le territoire de projet dans son environnement, Equilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale, Promouvoir un développement économique durable. Il présente ensuite notamment les critères d'éligibilité, les indicateurs d'évaluation ainsi que le programme avec les 7 mesures spécifiques déclinées de la Charte.

- Le Contrat année 1 a été élaboré fin 2003 et non validé en comité territorial du 15 janvier 2004. Il a été validé par le Comité Régional en avril 2005 par les partenaires financiers.

- L'avenant 2, a été élaboré en septembre 2005, validé en comité territorial le 15/12/2005 puis en comité départemental le **27/01/2006 puis en comité régional le 22/02/2006**. Pour le QRGA, 20 projets sont inscrits et représentent 31,25% de l'ensemble des projets éligibles sur le Pays.

- L'avenant 3, a été élaboré en mars 2006, validé en comité territorial le 18 mai 2006 puis en comité départemental le 23 mai puis en comité régional le **22/06/2006**.

Pour le territoire QRGA, 11 projets sont inscrits et représentent 30,5% de l'ensemble des projets :

MESURES	INTITULE	Nbre projets Pays	Nbre sur QRGA
MESURE 1	Connaissance, protection et valorisation de l'environnement	2	0
MESURE 2	Aménagement du territoire	2	1
MESURE 3	Urbanisme logement	12	4
MESURE 4	Développement social et culturel	11	3 dont 2 festivals
MESURE 5	Agriculture	1	0
MESURE 6	Tourisme	6	2 (dont 1 privé)
MESURE 7	Economie, emploi, formation	1	1
Assistance tech	Appui technique à la mise en œuvre du Contrat	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>	<b>11 (30,5%)</b>

Les projets de maîtrise d'ouvrage la Com de Com QRGA sont inscrits au nombre de 2 :

- mesure 2.4 : Conforter les Maisons des Services Publics
- mesure 4.2 : Réseau intercommunale de lecture publique: informatisation (I,lv)

- L'avenant 4, a été élaboré en août-sept 2006, validé en comité territorial le 8 novembre 2006 puis en comité départemental le 16 novembre puis en comité régional le 12 décembre.

Pour le territoire QRGA, 5 projets sont inscrits et représentent 29,4% de l'ensemble des projets :

MESURES	INTITULE	Nbre projets Pays	Nbre sur QRGA
MESURE 1	Connaissance, protection et valorisation de l'environnement	3	0
MESURE 2	Aménagement du territoire	0	0

MESURE 3	Urbanisme logement	3 dont PIG	0
MESURE 4	Développement social et culturel	3	2 dont 1 ASSO
MESURE 5	Agriculture	2 à échelle Pays	0
MESURE 6	Tourisme	4	3 dont 1 asso
MESURE 7	Economie, emploi, formation	0	0
Assistance tech	Appui technique à la mise en œuvre du Contrat	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>5 (29,4%)</b>

Les projets de maîtrise d'ouvrage la Com de Com QRGA sont inscrits au nombre de 0

### • Bâtiments polyvalents

La construction des bâtiments s'est achevée en 2005, et par délibération n°361 du 1<sup>er</sup> juin 2005, une convention pour entreposer du matériel a été passée avec les communes de St projet et de Parisot, les frais de fonctionnement annuel (versé en novembre) sont arrêtés respectivement pour chacune à 1 400 € et de 1 825 €.

\* En 2006, pour le bâtiment **de St Projet** : une **dépense de fonctionnement de 413,39 €** (soit - 9,4 % / à 2005) de charges financières, et **d'investissement de 9 973,19 €** dont **1204,01 €** (- 3,7% / à 2005) d'emprunt et 8 769,18 € d'amortissement subvention. Les **recettes de fonctionnement** sont de **10 169,18 €** dont 1 400 € de participation de la commune et 8 769,18 € d'amortissement subvention, et celles **d'investissement** sont de **0 €**.

\* Pour le bâtiment **de Parisot** : une **dépense de fonctionnement de 1 846,65 €** (soit + 344 % / à 2005) dont 376,65 € de charges financières et 1 470 € d'abonnement EDF, et **d'investissement de 1 096,99 €** (+ 3,7% / à 2005) d'emprunt. Les **recettes de fonctionnement** sont de **1 825 €** de participation de la commune, et celles **d'investissement** sont de **0 €**.

### • Aménagement de locaux sur le site de Pétampe

Au cours du conseil du 10 juillet 2003 par délibération n°205, il a été approuvé de lancer le projet d'aménagement de locaux administratifs et techniques sur le site de Pétampe pour les services ordures ménagères et cellule entretien des espaces, et de confier un mandat à la SEMATEG.

En 2004, il a été choisi l'équipe de maîtrise d'œuvre par délibération n°294 du 27 octobre.

En 2005, les études ont été réalisées et les entreprises choisies pour les travaux.

**En 2006, les travaux ont débuté et les décisions suivantes ont été approuvées :**

- Signature d'un avenant au lot 1 pour une moins value selon délib. n°463 du 10 mai
- Signature d'un avenant au lot 9 pour une moins value selon délib. n°515 du 19 décembre

Les hangars ont été livrés juin 2006. Les bureaux seront livrés en mars 2007

\* **Les dépenses de fonctionnement pour 2006** sont de **0 €**

\* **Les recettes de fonctionnement** sont de **1 410 €** de vente du bois coupé sur le site

\* **Les dépenses d'investissement** sont de **386 861,39 €** (correspondant au frais d'étude et des travaux de construction. (rappel les dépenses de 2005 = 22 270,50 €)

\* **Les recettes d'investissement** sont de **47 251,92 €** dont 42 153,92 € de FCTVA et 5 098 € de subvention du Conseil Général pour la phase pré-opérationnelle.

### • Création Réseau déchetteries communautaires

Au cours du Conseil Communautaire du 27 octobre 2004, il a été décidé d'engager une réflexion la création d'un réseau de déchetteries.

En 2005, les étapes du suivi du projet sont :

- Au conseil du 1<sup>er</sup> juin, par délib. n°360, il a été approuvé l'étude d'un projet de création de 2 déchetteries sur le territoire Q.R.G.A. dont l'une Parisot, l'autre à Lexos.
- Approbation du coût du programme à 422 975 € H.T et un mandat est confié à la Semateg par délibération n°368 du 12 juillet.
- Approbation de l'acquisition de 13 262 m<sup>2</sup> de terrain des Ciments Lafarge pour 120 000 € (il faut rajouter 8 000 € de frais notariés estimés) par délib. n°380 du 14 septembre et confirmé par la délib. n°401 du 23 novembre

- Approbation du principe de signature d'un bail emphytéotique avec la mairie de Parisot. par délib. n°381 du 14 septembre,
- choix du maître d'œuvre pour un marché total de 29 550 € par délib. n°387 du 18 octobre pour un démarrage de la mission au 24 novembre 2005.
- Approbation du coût prévisionnel du programme à 620 975 € H.T dont 128 000€ de terrain

**En 2006, il a été approuvé au cours des conseils communautaires :**

- le 24 janvier, Par délib. n°418, le nouveau coût d'opération à 746 738 € HT, la signature d'un avenant avec la SEMATEG, le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.  
Par délib. n° 419, le principe de la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Mairie de Parisot
- le 8 février, par délib. n°436, le choix du maître d'œuvre (Burotec et Bature-Cerac) pour 40 189,50 €
- le 10 mai, Par délib. n°460, le nouveau coût à 7 40 000 € H.T et le plan de financement.  
Par délib. n°467, le choix d'un bureau pour une étude de sol à Parisot pour 1 990 € H.T
- le 14 juin, Par délib. n°478 (complète la 401/2005), achat terrain Lafarge pour 120 000 €. Par délib. n°484 (complète la 460/2006), validation de l'avant projet pour un total de l'opération à 770 039 € H.T.
- le 7 nov, Par délib. n°494, l'attribution des marchés de travaux pour 529 797,04 € H.T  
Par délib. n°495, le coût des réseaux eau/téléphone à Parisot pour 7 709,43 € H.T  
Par délib. n°496, le nouveau coût de l'opération à 678 735,04 € H.T.  
Par délib. n°501, l'emprunt de 70 000 € sur 15 ans pour l'achat du terrain de Lexos
- le 19 décembre, Par délib. n°513, choix d'un contracteur technique électrique pour Lexos à 400 €  
Par délib. n° 518, dès l'ouverture des déchetteries, l'accueil à titre payant les déchets des artisans et commerçants installés sur le territoire QRGA et pour les autres professionnels, uniquement, les déchets issus d'un chantier réalisé sur le territoire QRGA.

\* **Les dépenses de fonctionnement** en 2006 sont de **281,46 €** pour frais d'actes.

\* **Les dépenses d'investissement** sont de **133 049,51 €** dont 122 199,79 € d'achat terrain et 10 849,72 € de travaux et études.

\* **Les recettes d'investissement** sont de **71 286,23 €** dont 1 286,23 € de FCTVA et 70 000 € d'emprunt.

• **Prévention des risques professionnels des personnels**

Afin de répondre à deux autres obligations en matière de prévention des risques professionnels et demandant des compétences spécifiques, le Conseil Communautaire du 27 janvier 2004 par délibération n°233 a décidé de confier au Centre de Gestion et plus particulièrement à la responsable de son service prévention, les missions suivantes :

- agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) (art.5 du décret N°85-603 du 10/06/1985 modifié)
- conseil pour l'élaboration et la mise à jour du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001)

Deux conventions ont été signées avec le Centre de Gestion indiquant les dispositions propres aux missions, les responsabilités et les conditions financières de participation à hauteur de 25 € T.T.C. l'heure.

Au Conseil du 8 décembre 2004 par délib. n°297, il a été décidé, en application des dispositions du CGCT, la mise en place d'une commission de prévention des risques professionnels, composée de 4 membres qui se réunira au moins 2 fois par an. Les conseillers nommés à cette commission sont : M. MASSAT, M. BONSANG, Mme JACQUESSON et M. CABADA

En 2003, la directrice a été désignée comme agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO). **Au cours de 2006, c'est la secrétaire administrative.**

\* **La dépense de fonctionnement 2006 est de 120 € versée au Centre de Gestion.**

• **Numérisation du cadastre**

La convention pour la numérisation par la Direction Générale des impôts a été signée au cours du Conseil Communautaire du 7 juillet 2004 par délibération n°281.

La numérisation des cadastres des communes du QRGA doit se faire de 2005 à 2006.

**Pas de décisions du conseil en 2006**

• **Maintien des services publics sur le territoire QRGA :**

En 2004, aux conseils du 20 avril par délib. n°272 et du 7 juillet par délibération n°279, au des projets des services d'électricité, de gaz et de la Poste, il a été affirmé l'opposition de toute modification des services publics sur le territoire par une motion.

En 2005, au conseil du 23 février 2005, par délib. n°334, au vu de la décision de suppression de la ligne ferroviaire passant par Lexos, il a été réaffirmé cette opposition en s'insurgeant du désintérêt général de certains services publics pour le développement de l'aménagement économique et touristique du territoire.

**En 2006**, au conseil du 26 juillet, par délib. n°487, il est approuvé une motion faisant état du non entretien du réseau des lignes du réseau de France Telecom sur le territoire QRGA.

### • **Résorption des zones blanches en Haut Débit**

En date du 18 avril 2006, la Communauté de Communes s'est portée candidate à l'appel à projet « Midi-Pyrénées Numérique », et les statuts ont été modifiés en conséquence en juin 2006, et ceci afin d'étudier la résorption des zones blanches en haut débit.

La desserte en haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes est très inégale et surtout très incomplète au 1er janvier 2006 :

▲ 5 communes sont éligibles à cet appel à projet car elles seront couvertes par l'ADSL fin 2006 à moins de 80 % (données transmises par France Telecom). Il s'agit des communes de :

Espinas	= 71 % de couverture ADSL		
Feneyrols	= 25%	Loze	= 11%
Lacapelle-Livron	= 80%	Mouillac	= 0%

▲ Sur les 10 communes non éligibles, il est à constater une disparité de couverture :

- 6 communes seront couvertes entre 80 et 95% :

Caylus	= 83%	Castanet	= 94%
Puylagarde	= 86%	Saint Antonin N.V	= 94 %
Parisot	= 93%	Verfeil/Seye	= 95%

- 4 communes seront pratiquement couvertes à 100%:

Laguépie	= 99%	Cazals	= 100%
Varen	= 99%	Saint Projet	= 100%

Pour lancer la procédure, 3 étapes ont été faites :

① une rapide analyse géographique des positions des centraux téléphoniques pour identifier les zones non desservies : La conclusion paraît confirmer les données transmises par France Telecom et énoncées ci-dessus.

② une enquête auprès des habitants de juillet à décembre 2006, pour identifier les besoins, le marché potentiel sur les communes et renforcer l'analyse des zones non desservies

Les résultats de cette enquête sont les suivants au 15/12/2006 :

- Pour les communes éligibles : ESPINAS = 24 personnes intéressées sur 13 lieux-dits, FENEYROLS = 34 p. pour 14 lieux-dits, LACAPELLE-LIVRON = 12 p. pour 6 lieux-dits, LOZE = 34 p. pour 16 lieux-dits, MOUILLAC = 15 p. pour 7 lieux-dits.

- Pour les communes non éligibles : CAYLUS = 53 p. pour 29 lieux-dits, PUYLAGARDE = 5 p. pour 4 lieux-dits, PARISOT = 6 p. pour 5 lieux-dits, CASTANET = 8 p. pour 7 lieux-dits, SAINT ANTONIN N.V = 45 p. pour 26 lieux-dits, VERFEIL/SEYE = 4 p. pour 3 lieux-dits, LAGUÉPIE = 0, VAREN = 1 p. pour 1 lieux-dits, CAZALS = 5 p. pour 6 lieux-dits, SAINT PROJET = 2 p. couvertes mais intéressées.

③ une consultation publique sur la couverture haut débit afin de recenser les initiatives privées auprès d'opérateurs, le 17 novembre 2006 (par publicité publiée au BOAMP) au 15/12/2006.

**Ainsi, au cours du conseil du 19 décembre 2006, par délib. n°504, il a été :**

- APPROUVE la **reconnaissance de l'insuffisance d'initiatives privées** pour la couverture en haut débit de nature à satisfaire les besoins du territoire de la CCQRGA
- RECONNU qu'un **service à haut débit apparaît indispensable** au développement et à l'attractivité du territoire

**Par délib. n°505 du 19/12/2006, il a été :**

- RECONNU que le service public local de communications électroniques à haut débit sur le territoire comprend l'accès aux réseaux à haut débit de toutes les entreprises et les habitants et à des services de communications électroniques.
- APPROUVE le recours à une procédure d'établissement d'un réseau haut débit.

\* **la dépense de fonctionnement en 2006** est de **50 €** d'annonce dans un journal légal.

Il n'y a pas d'autre dépense et recette.

- **Autres décisions**

- **Stérilisation des chats errants** : une opération en partenariat avec les vétérinaires a été mise en place par délibération n°352 du 19 avril 2005. **Cette opération est supprimée en 2006.**

**La dépense de fonctionnement en 2006 est de 215 €.**

- **Convention organisation touristique en Pays Midi-Quercy** :

**En 2005** : par délib. n°353 du 19 avril, il a été décidé de signer cette convention en rejetant les phrases :

↳ « le transfert de la compétence tourisme des communes aux Communautés de Commune constitue en conséquence un des objectifs vers lequel tendre à moyen terme ».

↳ « la pérennisation des emplois des Offices de Tourisme constitue un objectif préalable à l'organisation touristique du Pays Midi Quercy »

**En 2006** : pas de décision sur ce sujet.

- **Natura 2000** : par délib. n°409 du 23/11/2005, il est émis un avis favorable à la **création de zone de protection spéciale (ZPS)** pour la « forêt de grésigne et ses environs » afin de préserver l'habitat naturel de vie et de reproduction des espèces d'oiseaux concernées et recensées sur cette zone. Sont concernés en QRG, **Cazals, Fenevrois et St Antonin**. Sur ces zones, il est recensé notamment des territoires d'aigles bottés, des territoires de reproduction du circaète Jean le Blanc, des secteurs utilisés par le faucon pèlerin et le hibou Grand Duc.

**En 2006** : pas de décision sur ce sujet.

- **Panneaux en occitan** : après une phase réalisée en 1999-2000, par délib n°485 du 26/07/2006, il a été approuvé une deuxième phase, il est proposé de réaliser 31 panneaux en occitan pour 29 hameaux et 3 bourgs non traités dans la première phase pour un coût de 14 769 € H.T Sont sollicités pour des financements le Conseil Général (4 431 € ), le Conseil Régional (4 431 €) et Leader + ( 2 954 €)

## **2- LE RAPPORT FINANCIER 2006**

### **2- 1 Les Budgets**

#### **Le budget général : 1**

##### **Au cours du conseil du 28 février 2006**

- Par délib. n° 421 et 423, **les comptes administratif et de gestion de 2005 ont été approuvés**

- Par délib. n° 422, **affection des résultats de 2005 au BP 2006** :

- l'excédent de fonctionnement de 266 135,97 € a été affecté au compte 002
- l'excédent d'investissement de 31 490,95 € a été affecté au compte 001

##### **Au cours du conseil du 4 avril 2006,**

- Par délib. n° 446, le budget primitif 2006 a été approuvé pour 1 972 692,97 € en section de fonctionnement et pour 1 855 674,28 € en section d'investissement.

- Par délib. n° 447, il a été voté les taux des 4 taxes et de la TEOM (**cf. P18 de ce document**)

- Par délib. n° 448, il a été approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole

**Au cours du conseil du 19 décembre 2006**, il a été approuvé :

- d'amortir des investissements, réalisés en 2006, à compter de 2007 par délib. n°508.
- selon les modifications apportées à la comptabilité M14 au 01/01/2006, les subventions versées aux personnes privées dans le cadre des opérations « ANAH » et « Façades » sont inscrites en investissement au compte 2042, d'amortir celles versées depuis le 1/01/2006 à compter de 2007 pour 5 ans par délibération n°509
- d'amortir de façon exceptionnelle pour un an un certain nombre de biens par délib. n°510

### **Les budgets annexes : 3**

- **Construction d'un bâtiment de stockage : budget annexe** créé le 18 janvier 2005 par délib. n°314. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.

Par délib. n° 430, 432, et 431 du 28 février 2006, ont été approuvés les comptes administratif et de gestion 2005 et l'affectation du résultat au compte 001 : excédent d'investissement 155 499,25 € et au compte 002 : déficit de fonctionnement 1 129,09 €.

Par délib. n°443 du 4 avril 2006, le BP 2006 a été voté pour 34 800 € en section de fonctionnement et pour 412 724,25€ en section d'investissement.

L'exécution de ce budget **au CA 2006** fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16 548,16€ (24 977,84 € de dépenses – 41 526 € de recettes), et un déficit d'investissement de 124 604,06 € (416 174,42 € de dépenses – 291 570,36 € de recettes)

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé au 1<sup>er</sup> avril 2004**

**Les dépenses et recettes de ce service à caractère industriel et commercial, sont suivies dans un budget annexe** créé le 23 mars 2004 par délib. n°241.

Par délib. n° 424, 426, et 425 du 28 février 2006 Les comptes administratif et de gestion 2005 et l'affectation du résultat au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté 95,00 € ont été approuvés

Par délib. n°445 du 4 avril 2006, le BP 2006 a été voté pour 37 095 € en section de fonctionnement et pour 3 000 € en section d'investissement.

L'exécution de ce budget **au CA 2006** fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 134,30 € (15 695,70 € de dépenses – 22 830 € de recettes), et 0 € en investissement.

- **Création d'ateliers relais à St Antonin N V : budget annexe** créé le 18 janvier 2005 par délib. n°320. Les dépenses et les recettes sont retracées en Hors Taxe.

Par délib. n° 427, 429, et 428 du 28 février 2006, ont été approuvés les comptes administratif et de gestion 2005 et l'affectation du résultat au compte 001 : excédent d'investissement 16 857,65 €.

Par délib. n°444 du 4 avril 2006, le BP 2006 a été voté pour 1 000 € en section de fonctionnement et pour 99 378 € en section d'investissement.

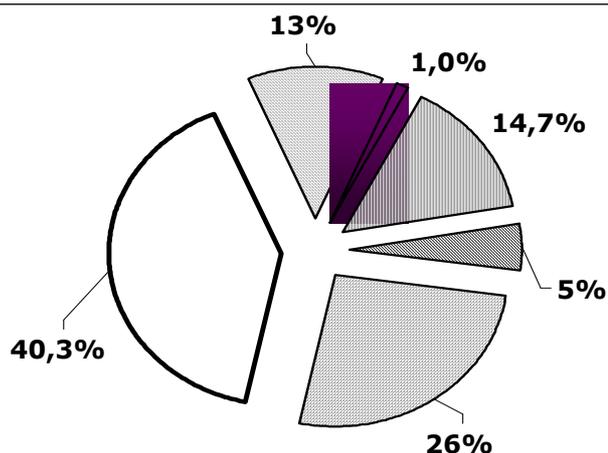
L'exécution de ce budget **au CA 2006** fait apparaître 0 € en fonctionnement et un déficit d'investissement de 2 651,27 € (3 069,73 € de dépenses – 418,46 € de recettes).

### **2-2 L'exécution du Budget Général – données du compte administratif 2006**

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 510 976,13	1 945 268,76	+ 434 292,63
Investissement	738 768,05	563 346,62	- 175 421,43

### **La SECTION DE FONCTIONNEMENT : REPARTITION PAR NATURE**

## Dépenses de fonctionnement 2006



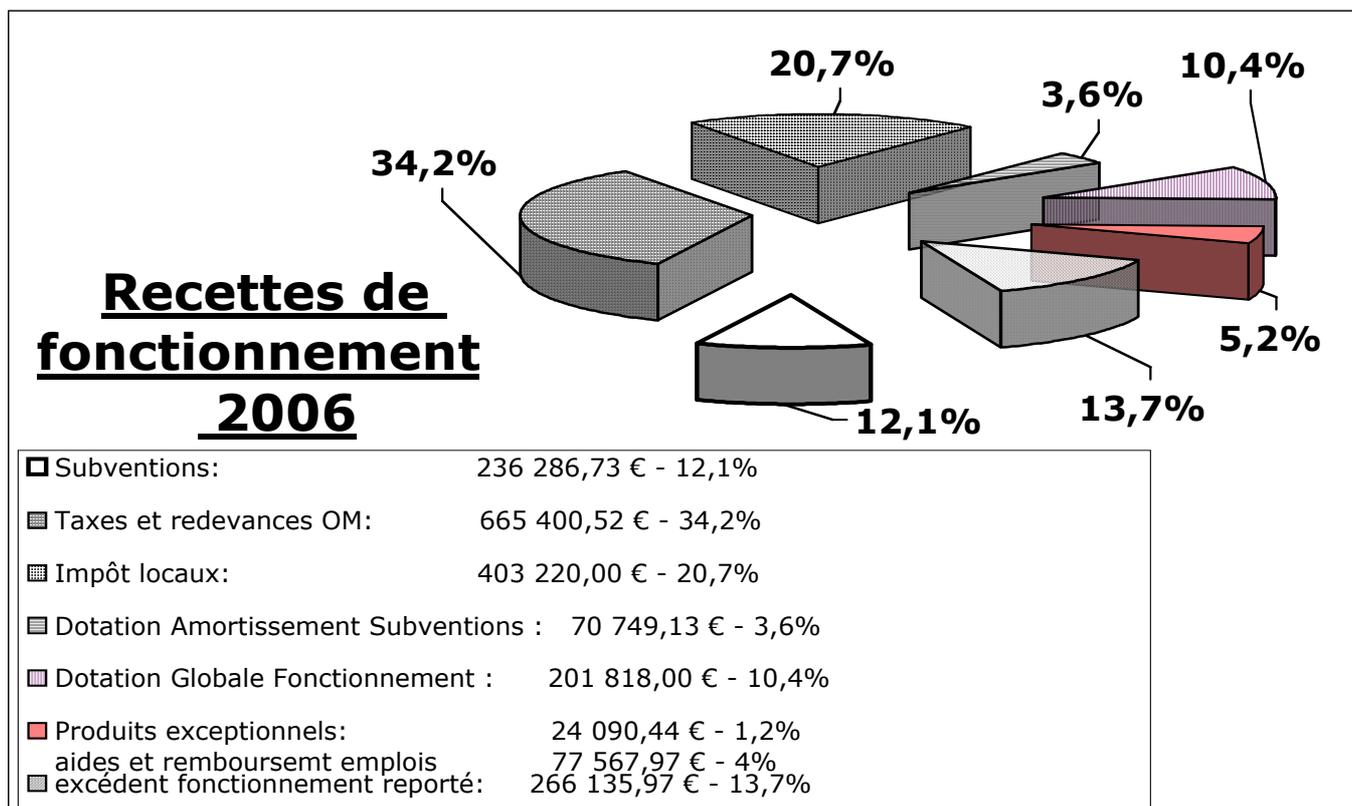
■ achats:	75 505,77 € - 5%
■ Services extérieurs:	393 140,20 € - 26%
□ Charges de personnel:	608 188,13 € - 40,3%
■ Charges gestion courante:	196 444,15 € - 13%
■ Charges financières :	15 276,37 € - 1%
■ Dotation amortissements:	222 421,51 € - 14,7%

EVOLUTION DE 2005 À 2006 des postes de dépenses de Fonctionnement en %	Achats	Services extérieurs	Charges de personnel	Autres gestion courante	Charges financières	Dotation amortiss	TOTAL dépenses De F
	- 1,14 %	- 3 %	+ 11,3 %	- 14 %	+ 8,7 %	+39,4 %	<b>+ 5,6 %</b> (hors op. ordre : exceptionnelles en 2005)

- **Le poste des achats** (hors vêtements du personnel, cpte 60636) reste stable depuis 6 ans et il est en baisse depuis 2005. Il est composé à 58,6 % (contre 60,7 % en 2005) des frais de carburants du service des ordures ménagères. Il est à 76 % (contre 82 % en 2005) composés des achats réalisés par le service des ordures ménagères / collecte sélective.
- **Le poste des services extérieurs** (hors Mission cpte 6256 et formation personnel cpte 6184) déjà en baisse à 2005, est à nouveau en baisse en 2006. Il est inclus la contribution au Syndicat Départemental des Déchets pour 280 850 € soit 71,4% (contre 74,65 % en 2005) de ce poste. Pour l'ensemble des services déchets OM/collecte selective, la dépense représente 86,6% soit 340 422,43 € de ce poste (contre 88,6 % soit 359 440,50 € en 2005), et pour le service Administration Générale elle représente 5% soit 19 852,45 € (contre 6% soit 38 634,69 € en 2005).
- **La charge financière** (postes charges financières et dotation aux amortissements) représente en 2006, 15,7% des dépenses de fonctionnement soit 237 697,88 € (contre 10,6% en 2005). Le paiement des intérêts du capital (15 276,37 €) est composé à 65,4 % (contre 76% en 2005) pour l'emprunt de divers investissements réalisés à compter de l'année 2000 et affectés au service administration générale, composé à 22,6% pour l'achat des camions OM de 2002 et 2005, composé à 6,9 % pour les Sites et Itinéraires.
- **Les autres charges de gestion courantes** (196 444,15 €) représentent 13%. Elles sont composées à 29,3% de la participation au transport scolaire soit 57 638 € ; à 25,7% des subventions allouées aux associations du territoire réalisant des actions d'intérêt

communautaire soit 50 429 € (soit +41% / à 2005) dont 38 354 € pour les actions petite enfance, enfance-jeunesse ( dont 8 900 € reversés pour les projets CEL). Il est à noter la subvention nouvelle pour la Communauté de Communes à la crèche Capucine de 15 000 € en 2006.

- **Pour ce qui concerne les charges de personnel** (vêtements, Missions et formation personnel compris) : 67,2% (contre 67% en 2005) représentent la rémunération nette des agents de la Communauté de Communes soit 408 645,73 € (soit - 13,3 % / à 2005), dont 77,8% (contre 75% en 2005) pour le personnel titulaire.

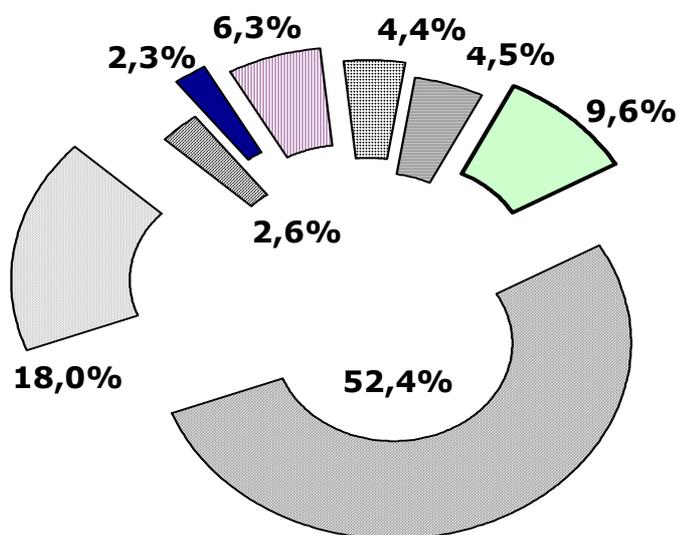


EVOLUTION DE 2005 À 2006 des postes de recettes de Fonctionnement	Subventions	Taxes et redevances	Impôt locaux	Pdts exceptionnels	DGF	Emplois aidés	Excédent de F reporté	TOTAL Recettes De F (hors Amt Subvt)
	+ 12,3 %	+ 3,8 %	+ 4,9 %	- 65,5%	+ 2,3 %	+ 6,2 %	+ 299 %	<b>+ 10,1 %</b>

- **Les principales recettes de fonctionnement** sont constituées par **les impôts et taxes-redevances** soit **1 068 620,52 €** qui **représentent 54,9 %** (contre 60 % en 2005) des recettes, et sont en hausse de 4,2 % de par rapport à 2005.
- Les subventions et la DGF soit 438 104,73 € représentent 22,5 % (contre 27,4% en 2005) des recettes, et sont en baisse de 6,1% de par rapport à 2005.

**La SECTION D'INVESTISSEMENT : REPARTITION PAR NATURE**

## Dépenses d'investissement 2006



■	Locaux Pétampes : 386 861,39 € - 52,4%
□	Déchetteries : 133 049,51 € - 18%
▨	Matériel bureau, informatique et autres : 18 849,38 € - 2,6%
■	Lecture publique : 17 076,73 € - 2,3%
▨	Remboursement capital : 46 510,85 € - 6,3 %
▨	Subventions Façades et Anah : 32 391,00 € - 4,4%
▨	Sites et itinéraires - 4,5% : Opération cpte de tiers : 3 069,20 € et Subvention 30 210,86 €
■	Amortissements subventions : 70 749,13 € - 9,6%

EVOLUTION DE 2005 À 2006	Locaux Pétampes	Déchetteries	Matériel bureau et informatiq et autres	Rembour- sement en capital	Op. compte de tiers Sites et itinéraires	Amortisse- ment subventions	TOTAL dépenses D'Inv.
des postes de dépenses d' Investissement	(22 270,55€ en 2005)	(121,05 € en 2005)	- 35,3 %	- 5,9 %	- 84,4%	+ 46 %	<b>+ 3,9 %</b>

**Le solde reporté est de 0 € de 2005 à 2006.**

- En 2006, comme en 2005, aucune dépense de Frais d'étude n'est réalisée et aucune dépense pour l'acquisition de conteneur OM ou verre.
- Les dépenses d'investissement 2006 sont constituées par 83,7% soit 618 438,87 € (contre 28,7% soit 201 099,33 € en 2005) de dépenses d'équipement, par 15,9% soit 117 259,98 € (contre 44 % soit 313 273,84 € en 2005) de dépenses financières dont 39,7 % (16% en 2005) d'opérations réelles, et par 0,4% soit 3 069,20 € d'opérations pour compte de tiers (27,2% en 2005).
- En terme d'équipement, les dépenses principales sont à 84,1 % affectées à aux locaux de Pétampe et aux Déchetteries.**  
Les autres dépenses d'équipement (15,9%) sont affectées :
  - pour 3 % à l'achat de matériel informatique, téléphonie et petit matériel soit 18 849,38 €. Elles sont réparties au service Petite Enfance/enfance/Jeunesse nouvellement structuré en 2006 pour 4 898,62 €, 4 019,50 € pour l'administraton générale, pour 3 735,73€ pour le service OM, pour 6 195,53 € pour les Espaces Verts.
  - pour 2,8 % au réseau de lecture publique soit 17 076,73 € dont 6 088,09 € pour l'acquisition de Compact Disc.
  - pour 5,2 % aux subventions versées pour les opérations Façades et OPAH soit 32 391 €
  - pour 4,9% à la participation de la Communauté de Communes aux travaux Sites et itinéraires soit 30 210,86 €.
- En terme d'opérations pour compte de tiers**, il s'agit du solde des frais de DDE du programme des Sites et Itinéraires touristique pour 3 069,20 €.
- En terme d'opérations financières**,
  - l'Amortissement des subventions 70 749,13 € représente 9,6 % (contre 15,5% en 2005)

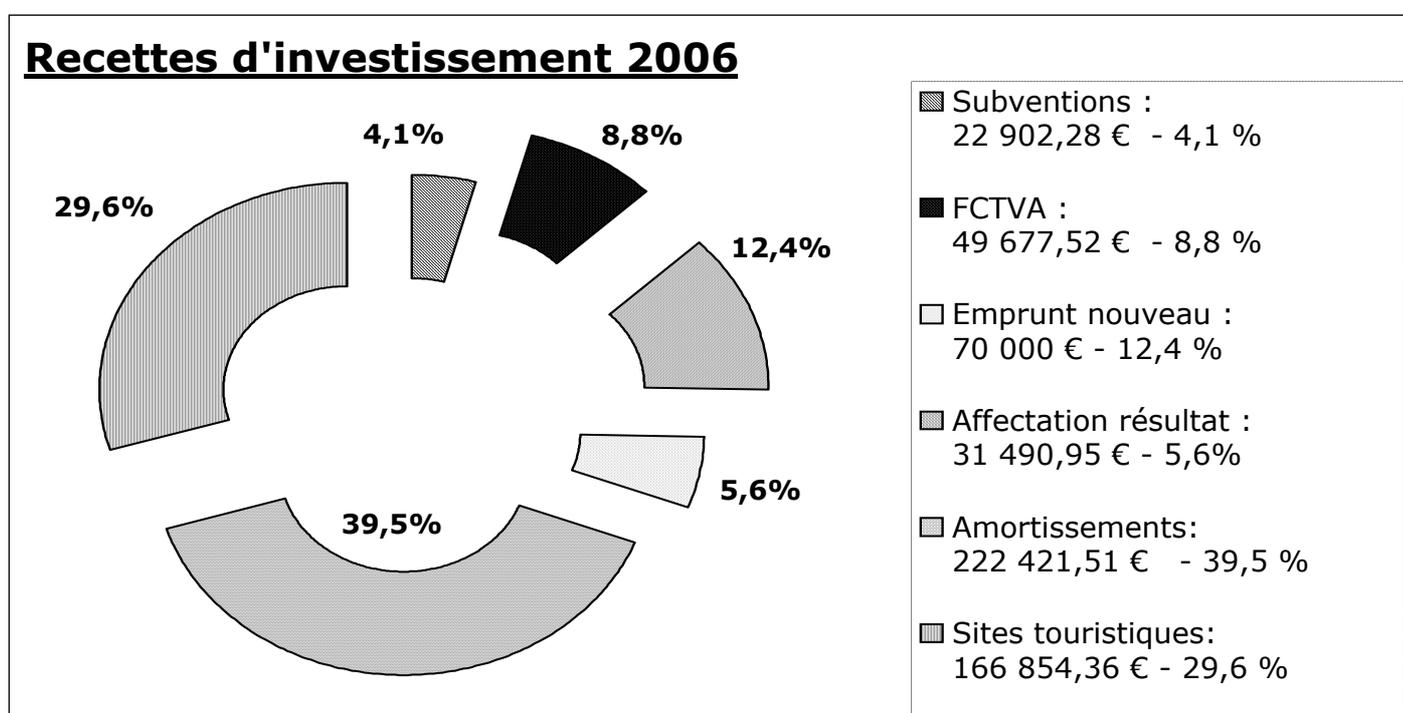
- les Remboursements en capital des emprunts soit 46 510,85 € représentent 6,3 % (contre 15,7% (49 431,45 €) en 2005) et sont à nouveau en baisse par rapport à 2005.

L'analyse de ce poste indique qu'il est constitué :

- \* à 61,6 % soit 28 659,78 € (contre 65,7 % (32 484,43 €) en 2005) pour le service des OM pour le remboursement des emprunts sur le camion acquis en 2002 et celui acquis en 2005 (1<sup>ère</sup> échéance en 2006),
- \* à 6,6% pour les sites et itinéraires soit 3 050,18 €,
- \* à 5 % pour les bâtiments polyvalents soit 2 301,00 €
- \* et à 26,9 % soit 12 499,89 € (contre 23,8% en 2005) pour des investissements démarrés en 2000 et inscrits dans le budget analytique de l'administration générale.

Rappel, en 2005, 2 emprunts « Réfractaire four » et « camion 97 » sont arrivés à échéance respectivement en juin et en septembre.

En 2006, débute le remboursement de l'emprunt « camion 2005 »



EVOLUTION DE 2005 À 2006 des postes de recettes d'Investissement	Subventions	FCTVA	Emprunt nouveau	Affectation résultat	Amortissements	Sites touristiques	TOTAL recettes D'Inv.
	- 85,4 %	+ 38,8%	- 30 %	+ 109 %	+ 39,4 %	+ 205%	<b>+ 7,9 %</b> <small>(hors op. ordre : exceptionnelles de 2005)</small>

- **Les recettes d'investissement pour 2006 sont constituées par 16,5 %** soit 92 902,28 € (contre 34,6 % en 2005) **de recettes d'équipement** dont 70 000 € d'emprunt pour l'acquisition d'un terrain à Lexos et 22 902,28 € de subventions; par 29,6 % (contre 7,4% en 2005) de recettes pour opérations pour compte de tiers, il s'agit du remboursement des travaux des Sites et itinéraires touristiques par les communes et la participation de la Communauté de Communes;

et par 48,3 % (contre 56% en 2005) de recettes financières dont 18,2% d'opérations réelles le FCTVA ; et par 5,6 % (contre 2% en 2005) de l'affectation de résultat d'investissement de 2004.

- **Les subventions concernent des projets des services :**

- entretien des espaces : achat d'une épareuse et autres matériels = 3 186,45 € de la Région
- comptabilité : achat matériel informatique en 2001 = 2 156 € du Département
- le PIJ = 800 € de la DDJS
- Collecte du verre = achat de 10 conteneurs verres en 2005 = 4 580 € d'Eco emballage
- Culture : achat de CD en 2006-2007 = 3 000 € de la DRAC
- Construction locaux Ordures ménagères = 5 098 € de fonds de concours du Département

## **2-3 Les emprunts du Budget Général**

### **Sur la période du 01/01/2006 au 31/12/2006 :**

- 4 emprunts sont en cours (contre 5 en 2005) :
  - Autres investissements contracté en 2000 au taux de 6,05% sur 15 ans
  - Camion d'ordures ménagères contracté en 2003 au taux de 3,25% sur 4ans = **dernière échéance au 30/09/2006**
  - contracté en 2004, pour les projets de Bâtiments polyvalents (13 512 € pour St Projet et 12 312 € pour Parisot) et Sites et itinéraires touristiques (34 176 €), emprunt de 60 000 € sur 10 ans au taux de 3,65%
  - Camion d'ordures ménagères, contracté en 2005, au taux de 3 % sur 7 ans
- et 1 (idem en 2005) nouvel emprunt de 70 000 € sur 15 ans a été contracté en 2006 au taux de 3,80 % pour l'acquisition d'un terrain à Lexos.

**La dette en capital au 31 décembre 2005 s'élève à 448 759,19 €** soit + 7,2% par rapport à 2005. L'annuité à payer pour l'exercice a été de 61 787,22 € soit – 2,7% par rapport à 2005.

**Cette annuité se répartit comme suit : 15 276,37 €** (soit +8,7% / à 2005) **d'intérêts et, en capital 46 510,85 €** (soit – 5,9 % / à 2005).

La dette est composée uniquement de prêts à taux fixes. Elle est répartie entre trois organismes prêteurs : Crédit Agricole (3 emprunts), Caisse d'Epargne (1), et Crédit Local de France (1).

### **3- RAPPORT ANNUEL 2006 SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

#### **1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

##### **1.1 les indicateurs relatifs à la collecte des déchets**

- les ordures ménagères et les déchets recyclables
- le verre
- les déchets encombrants et occasionnels
- **Les déchets ménagers spéciaux**

##### **1.2 Les indicateurs relatifs au transport et au traitement**

#### **2 – LES INDICATEURS FINANCIERS**

##### **2.1 les dépenses**

##### **2.2 les recettes**

### 3-1- Les indicateurs techniques

#### 1-1- Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

Compétence de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

- **Les ordures ménagères et les déchets recyclables :**

Le Service Ordures Ménagères (SOM) effectue la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en régie sur les 15 communes du territoire.

La Communauté de Communes est prestataire de services pour la Commune de Ginals et le camp militaire de Caylus

Nom de la commune	Nombre d'habitants (RGP 1999)	Fréquence de collecte OM ordures ménagères	Fréquence de collecte Déchets recyclables
<b>CASTANET</b>	222	Mercredi (hiver) Mardi, vendredi (été)	mercredi
<b>CAYLUS</b>	1321	Mar, ven (hiver) Mar, jeu, sam (été)	lun, (hiver) jeu, lun (été)
<b>CAZALS</b>	159	Mer (hiver) Mer, sam (été)	Mardi
<b>ESPINAS</b>	163	Lun, mar, jeu (hiver) – lun, jeu (été)	Mercredi
<b>FENEYROLS</b>	166	Mar (hiver) lun, jeu (été)	Mardi
<b>LACAPELLE LIVRON</b>	179	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
<b>LAGUEPIE</b>	720	Lun, jeu (hiver) Lun, mer, ven (été)	Mercredi
<b>LOZE</b>	118	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
<b>MOUILLAC</b>	66	Mar (hiver) Mer, sam (été)	Lundi
<b>PARISOT</b>	504	Mar, ven (hiver) Lun, jeu (été)	Jeudi
<b>PUYLAGARDE</b>	331	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
<b>ST ANTONIN</b>	1887	<b>lun, mer, ven (hiver)</b> <b>lun, mer, ven (été)</b>	mardi (hiver) lun, mar (été)
<b>SAINT PROJET</b>	257	Mer (hiver) Mar, ven (été)	Jeudi
<b>VAREN</b>	748	Mar (hiver) Lun, jeu (été)	Mercredi
<b>VERFEIL SUR SEYE</b>	320	Mar (hiver) Mer, sam (été)	Mercredi
<b>GINALS</b>	187	Lun, mar (hiver) Lun, jeu (été)	Mercredi
<b>Camp militaire</b>	600 hommes moyenne /jour	<b>lun, ven (hiver)</b> <b>mer, ven (été)</b>	<del>Mercredi</del>
<b>TOTAL</b>	<b>7 948 hab</b>		

La collecte sélective est opérationnelle sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> février 2 003.

La collecte de l'ensemble des ordures est réalisée en points de regroupement sur l'ensemble du territoire :

- 523 conteneurs pour les ordures ménagères
- 389 conteneurs pour la collecte sélective
- un ou plusieurs récup'piles et récup'huile par commune

L'ensemble des habitants (y compris la commune de GINALS), est concerné par au moins une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et des déchets recyclables. Le Camp militaire ne sépare pas les déchets triés des ordures ménagères.

**Les chiffres des tonnages collectés et traités en 2006 :**

- **2 475,14 Tonnes d'ordures ménagères** soit une petite hausse de 1,75% / à 2005,
- **454,07 Tonnes de déchets recyclables** soit une baisse de 6 % / à 2005

- **Le verre**

La CCQRGA gère un parc **de 81 récup'verre** (en apport volontaire), répartis sur l'ensemble de son territoire. La collecte et le transport ont été effectués l'entreprise SURCA qui assure cette prestation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004. (délib n°246 du 23 mars 2004).

La Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA) assure le traitement du verre par recyclage.

**En 2006, 423, 82 T de verre ont été collectées et traitées** soit une hausse de 6,2 % / à 2005

- **Les déchets encombrants et occasionnels**

Dans l'attente de la création du réseau de déchetteries (en projet, 1 sur la commune de PARISOT et 1 sur la commune de Lexos/VAREN – décision prise en 2005 et dont l'ouverture est prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2007), la compétence de ce type de déchets reste jusqu'à ce jour à la charge des communes.

Cependant, afin de faciliter la vie des usagers et de limiter les pollutions, la CCQRGA, prend en charge, la collecte et l'élimination des piles, des huiles usagées, de la ferraille et de certains gros encombrants ménagers ainsi que des plastiques agricoles.

- **Les déchets ménagers spéciaux (DMS).**

Depuis août 2005, la collecte des déchets ménagers spéciaux (déchets comportant des éléments pouvant être toxiques, inflammables, corrosifs...dangereux pour la santé et/ou pour l'environnement) a été mise en place sur le site de PETAMPE.

Une armoire spécifique pour le stockage de ces produits permet au particulier de les déposer sur site en toute sécurité. Deux agents de la Communauté de Communes ont reçu une formation spécifique pour leur manipulation et leur stockage.

C'est la société SIAP qui prend en charge, leur enlèvement, leur transport et leur traitement. Le contrat de marché est à échéance du 30/06/2007.

Les déchets concernés par ce type de collecte sont les produits acides, pâteux, bases, solvants, comburants, phytosanitaires, les produits chimiques non identifiés, les écrans et les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI), c'est-à-dire les aiguilles des particuliers en auto traitement, font aussi l'objet de cette collecte spéciale. Des boîtes qui leur sont destinées, sont distribuées gratuitement à tous les particuliers dans toutes les pharmacies de la collectivité.

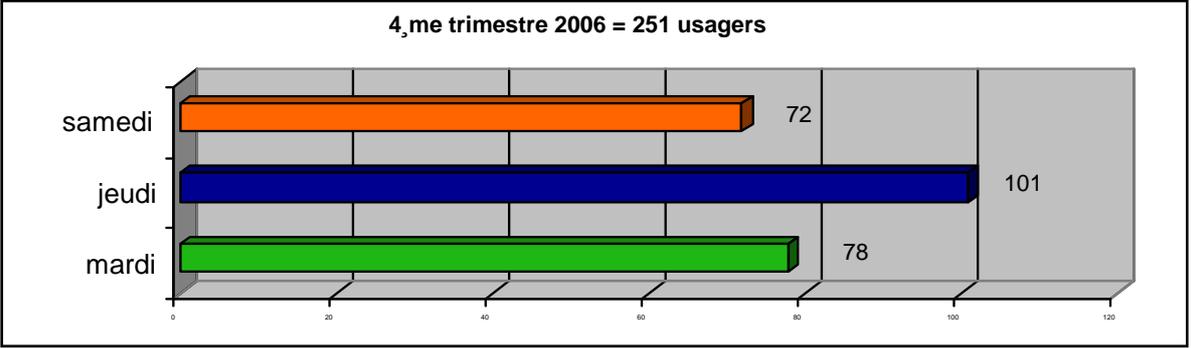
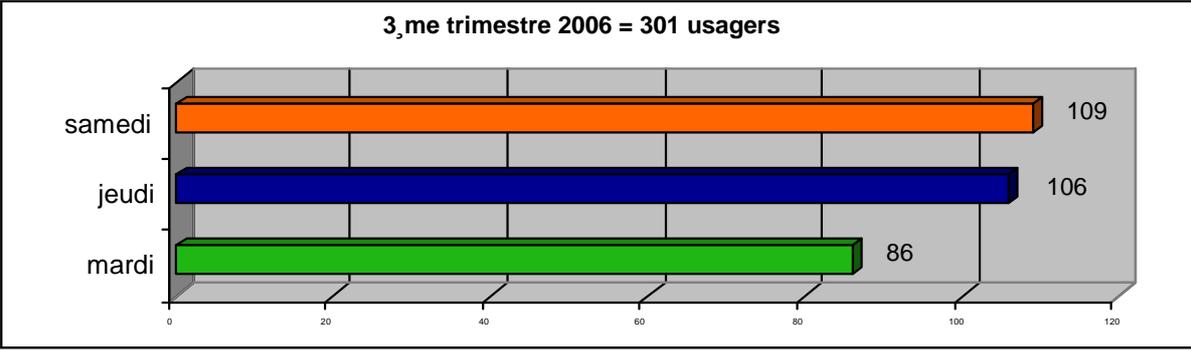
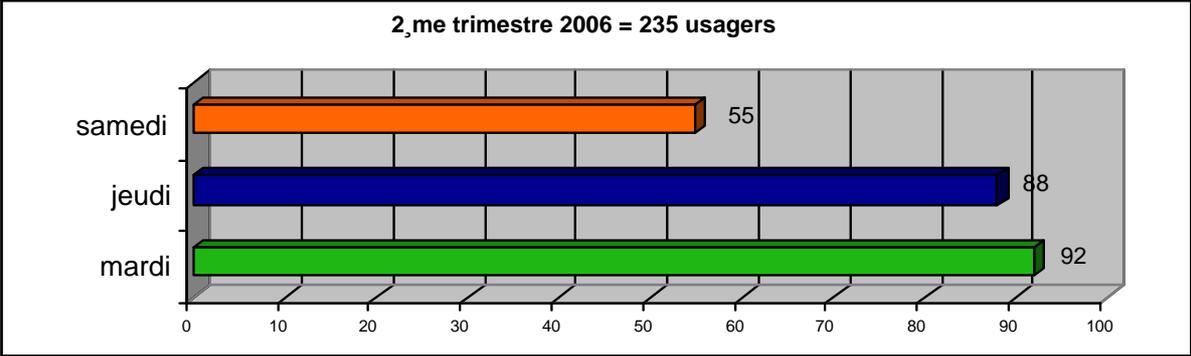
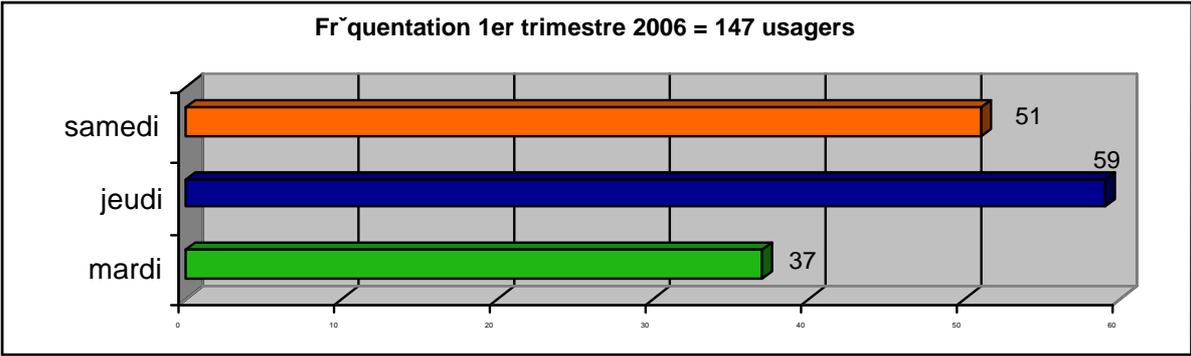
**Rapport sur le fonctionnement du site Récupération :**

La déchetterie du site de Pétampe est ouverte depuis le mois d'Août 2005.

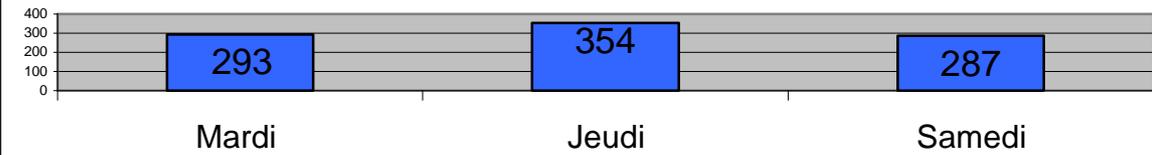
Sur les 2 derniers trimestres 2005, la fréquentation a été estimée à 250 usagers et c'était le jeudi était le plus fréquenté avec 93 visiteurs, suivi du samedi et du mardi.

**En 2006, la fréquentation totale est de 934 usagers** avec la répartition suivante :

- |                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - 1 <sup>er</sup> trimestre = 147 | - 3 <sup>o</sup> Tr = 301 |
| - 2 <sup>o</sup> Tr = 235         | - 4 <sup>o</sup> Tr = 251 |



**Fréquentation en fonction des jours d'ouverture année 2006**



C'est toujours le jeudi qui est le plus fréquenté, suivi du mardi puis du samedi.

Dans le même temps, les dépôts des matériaux en 2006 se sont composés de la manière suivante :

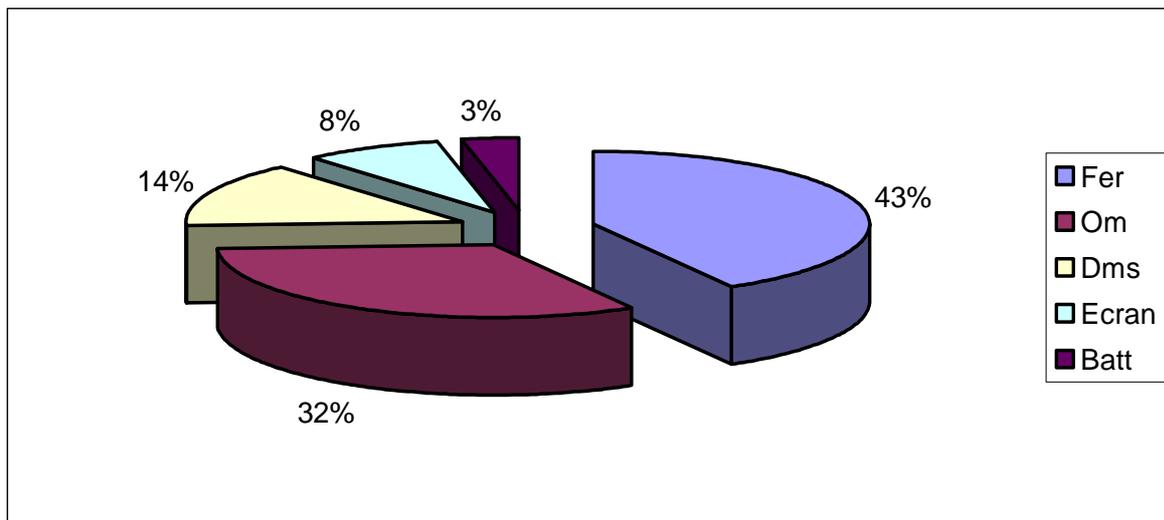
Fer et appareils électroménagers = 45%

Ordures ménagères = 31%

DMS = 12%

Ecran de télévisions et d'ordinateurs = 8%

Batteries = 4%



## 1-2- Les indicateurs relatifs au transport et au traitement

### Le transport des ordures ménagères et des déchets recyclables

**Le quai de transfert** des déchets ménagers du Syndicat Départemental des Déchets (SDD) est fonctionnel depuis **le 15 mars 2006** sur le site du service des ordures ménagères (lieu dit Pétampe, CAYLUS). **L'ancien incinérateur** (fermé en août 2002) a été **démantelé au mois de juin 2006**.

Les camions de collecte vident directement les déchets par gravité dans des bennes appartenant au SDD.

Les bennes sont ensuite acheminées par gros porteurs jusqu'à la DRIMM (Montech 82).

### Le traitement

**Les ordures ménagères** : elles sont stockées au centre d'enfouissement technique de la DRIMM à Montech (82). **En 2006, 2 414,25 tonnes (+ 1,8 % / à 2005) ont été traitées et transportées.**

**Les déchets recyclables** : Depuis le 1<sup>er</sup> février 2003, la CCQRGA a conclu un contrat de garantie de reprise de matériaux avec Eco-Emballages, dit « barème C » adapté aux collectivités démarrant la collecte sélective.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2006**, il a été signé dans la lignée du contrat « barème C » **un contrat « barème D »** qui prend en compte les évolutions normales une fois la période de démarrage achevée.

Les déchets recyclables collectés en mélange et en vrac, sont acheminés vers le centre de tri de la DRIMM à Montech avant d'être orientés vers les industriels du recyclage.

**En 2006, 442,49 tonnes (- 6,1 % / à 2005) ont été traitées et transportées.**

## Les repreneurs sont les suivants :

Nature des déchets	Nom du prestataire	Tonnages recyclés En 2006*	Evolution 2005 à 2006	Prix de reprise moyen par an la Tonne
Verre	VOA d'Albi	423, 82 T	+ 6,2 % stable	27,44 €
Acier	Arcelor packaging	13, 737 T	- 38,7%	61,20 €
Aluminium	Affimet	0, 307 T	- 61,7 %	338,80 €
Plastique	Valorplast	25, 152 T	- 28,2 %	120,50 €
Carton	EMR Smurfit	95, 809 T	- 10,4 %	37,59 €
Briques alimentaires	ELA Papeterie de Bègles	4, 317 T	- 30,6 %	
Journaux magazines	ELA Papeterie de Bègles	188, 388 T	+ 17,5 %	
Les Refus	Centre enfouissement DRIMM	104, 710 T	- 25,45 %	

\* Hors tonnage stocké à la DRIMM en attente de livraison

Les refus dus aux erreurs de tri des usagers sont importants. En 2006, les 140,474 T qui ont été refusées représentent 24,2% des 432,42 T de déchets recyclables collectés (Hors verre).

## 3-2 – Les indicateurs financiers

### 2-1 Les dépenses 2006

La Communauté de Communes effectue la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en régie.

Le syndicat Mixte Départemental des déchets (SDD) a la charge du transport et du traitement pour lesquels la Communauté de Communes verse une contribution financière.

Collectivité Compétente	Service	Coût du service TTC	Mode de gestion
Syndicat départemental	Transport des OM	14,90 € / tonne	Prestation service DRIMM
Syndicat départemental	Transport Déchets recyclables	32 € / tonne	Prestation service DRIMM
Syndicat départemental	Traitement des OM	57,10 € / tonne	Prestation service DRIMM
Syndicat départemental	Tri Déchets recyclables (CS)	222,40 € / tonne	Prestation service DRIMM
Communauté de Communes	Collecte et transport du verre	42,62 € / tonne	Prestation service Sté SURCA

❖ **En investissement, les dépenses totales pour les déchets ménagers et assimilés** sont de **563 229,62 €** soit une hausse de 160 % par rapport à 2005. Elles représentent 76,2 % (contre 30,5% en 2005) des dépenses du budget général retracé en p. 54.

Elles se répartissent :

- **Pour les ordures ménagères (OM) : 33 723,49 €** soit – 80,5 % par rapport à 2005. (rappel : achat d'un camion en 2005).

Ces dépenses se répartissent pour 85% (18,7 % en 2005) de remboursement en capital soit 28 659,78 € (contre 32 484,43 € en 2005), 8,2 % de matériel de bureau et mobilier pour les nouveaux locaux soit 2 778,93 € (contre 34,56 € en 2005), 3,9% d'amortissement de subventions (1 327,98 €) et 2,8 % d'achat de petit matériel soit 956,80 €.

- **Pour la collecte sélective (CS), DMS : 9 595,23 €** soit - 54 % par rapport à 2005 mais il ne s'agit que des amortissements des subventions. Il n'y a pas de dépense réelle.

- **Pour les Déchetteries : 133 049,51 €** (rappel en 2005 : 121,05 €) dont 91,8 % pour l'achat du terrain de Lexos (122 199,79 €) et 8,2 % de travaux et études (10 849,72 €).

- **Pour les locaux de Pétampe : 386 861,39 €** (rappel en 2005 : 22 270,50 €) pour les frais d'étude et les travaux.

**❖ En fonctionnement, les dépenses totales pour les déchets ménagers et assimilés** sont de **732 877,08 €** soit une baisse de 0,2% par rapport à 2005. Elles représentent 48,5 % (contre 44,4% en 2005) des dépenses du budget général retracé en p. 52. Elles se répartissent :

- **Pour les ordures ménagères (OM) : 681 974,60 €** soit - 1,35 % par rapport à 2005.

- **Les achats** (hors vêtements de travail) représentent **8,2%** soit **55 670,08 €** (-9,2% / à 2005)

- **Les services extérieurs** (hors déplacements et repas) représentent **46,2%** soit **315 395,11 €** (-5,1% / à 2005) dont la participation au Syndicat Mixte Départemental pour 280 850 € (89% de ce poste).

- **La charge de personnel** (salaires chargés, repas, déplacements et vêtements) représente **45,1%** soit **307 461,67 €** (+3,9% / à 2005) : dont 55,3 % soit 170 122,09 € (contre 50,9 % en 2005) de ce poste pour les salaires nets du personnel titulaire, 3,9% soit 11 941,23 € (contre 5,5% en 2005) pour le personnel saisonnier et non titulaire, et 9,3 % soit 28 738,35 € (contre 11,5 % en 2005) pour le personnel en emploi aidé.

Note : Le poste du mi-temps de secrétariat n'est pas intégré analytiquement au sein de ce service mais dans le service administration générale.

- **Les autres charges de gestion courante** sont de **0 €**

- **La charge financière** représente 0,5% soit **3 447,74 €** (+160% / à 2005).

*Note : Les dotations aux amortissements sont depuis 2006 intégrées analytiquement dans chaque service.*

- **Pour la collecte sélective (CS), les déchets ménagers spéciaux (DMS) : 50 621,02 €** soit **+18 %** par rapport à 2005.

- **Les achats** représentent 3,4% soit **1 720,06 €** (+ 131% / à 2005) pour les panneaux et autocollants des conteneurs.

- **Les services extérieurs** (hors missions) représentent 50,8 % soit **25 691,66 €** (+30,5% / à 2005) dont 75,7% pour la collecte du verre (19 445,21 €), et 24,3% pour les DMS, DASRI, DEEE (6 246,45 €).

- **La charge de personnel** (contrat emploi jeune salaire chargé et missions) représente **45,8%** soit **23 209,30 €** (+ 4 % / à 2005).

*Note : Le personnel responsable des DMS est comptabilisé analytiquement dans le OM*

- **Pour les Déchetteries : 281,46 €** en 2006 pour des frais d'acte

- **Pour les locaux de Pétampe : 0 €**

## 2-2 Les recettes 2006

**Les recettes totales d'investissement reçues en 2006** s'élèvent à **125 538,30 €** (soit - 47% / à 2005). Elles représentent 22,3% (contre 42% en 2005) des recettes du budget général retracé p. 55.

\* le FCTVA pour **45 860,30 €** (+ 52,7% / à 2005), dont 744,41 € affectés au service des ordures ménagères, 1 675,74 € pour le Verre, 42 153,92 € pour les travaux des locaux de Pétampe et 1 286,23 € pour les déchetteries.

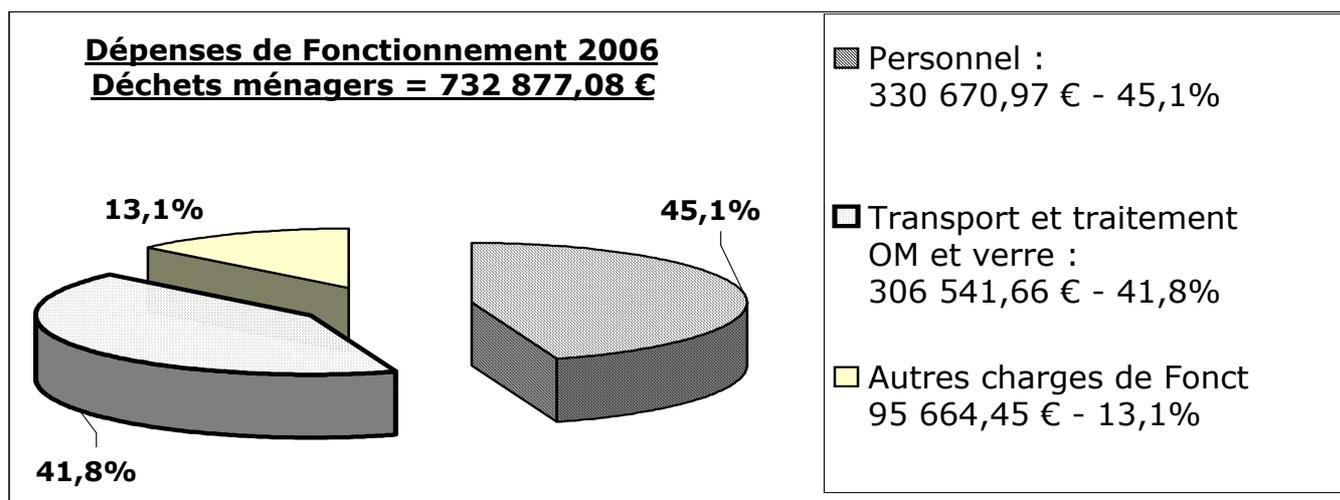
\* L'emprunt pour **70 000 €** (-30% / à 2005). *C'est un emprunt pour les déchetteries.*

\* Les subventions pour **9 678 €**, dont 5 098 € du Département pour les Locaux de Pétampe et 4 580 € d'eco-Emballage pour les conteneurs verres acquis en 2005.

**Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 832 289,14 €** (soit - 3% / à 2005). Elles représentent 42,8% (contre 44,8% en 2005) des recettes du budget général retracé p. 53.

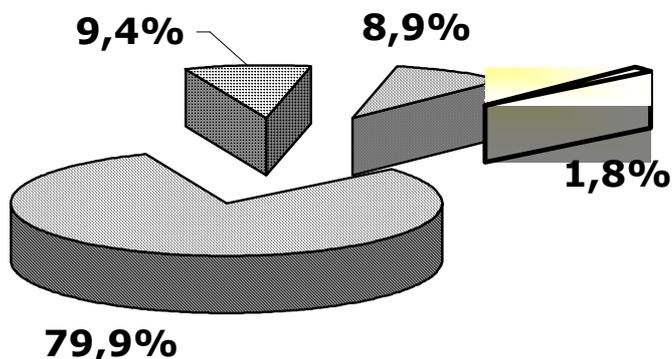
- **Les soutiens au fonctionnement reçus en 2006 sont d'Eco-emballage pour 42 742,77 €** (-67,1 % / à 2005) pour la valorisation des tonnes triées et la communication.  
*Note : l'aide au démarrage de la collecte sélective s'est terminée en 2005.*
- **Les recettes de la collecte du verre (cpte 70612 RSOM) pour un total de 795,73 €** (contre 519,55 € en 2005) :
  - **730,57 € de redevance du Camp de Caylus** pour la collecte de décembre 2005 à octobre 2006.
  - **65,16 € de redevance** pour le camping les 3 Cantons pour 2006.
- **Les recettes provenant de la revente des matériaux sont de 31 082,60 €** (+ 107% / à 2005)
  - La VOA a versé pour la reprise du verre : **11 617,21 €** (+ 12,7 % / à 2005)
  - Pour la reprise des matériaux acier, carton, plastique et aluminium, la recette des repreneurs est de **19 465,39 €** (contre 4 629,22 € en 2005)
- **La recette de la TEOM** : le produit total pour 2005 est de **572 260 €** (+ 5% / à 2005) (cf p.18),
- **La recette de la Redevance spéciale** des ordures ménagères (RSOM) : le produit 2006 est de **92 344,79 €** hors collecte du verre au camp de Caylus et 3 Cantons, soit -3,6 % par rapport à 2005. (cf p. 18)
- **Le total des aides à l'emploi** et remboursement maladie s'élève à **78 415,57 €** (+ 23,1 % / à 2005) et se répartit à 63 242,39 € (+ 42% / à 2005) pour les ordures ménagères dont remboursement pour 41 130,78€ du Syndicat Mixte des Déchets, et à 15 173,18 € (- 14,2 % / à 2005) pour la collecte sélective.
- **Les produits exceptionnels** sont de **3 724,47 €** (- 53,3 % / à 2005) dont la vente de sacs poubelles (59,50 € en 2006 contre 141 € en 2005), le remboursement de sinistres et des avoirs (2 254,97 €) et la vente du bois du site de Petampe ( 1 410 €).
- **L'amortissement des subventions** est de **10 923,21 €** (pas de comparaison avec 2005 car c'est à compter de 2006 que la répartition analytique est faite par service)

#### En section de fonctionnement :



De 2005 à 2006, les dépenses de personnel évoluent à + 4 % (rappel : + 10,6% de 2004 à 2005), celles de transport et traitement (comprenant la prestation du SDD et les prestataires verre, DMS, DASRI...) à - 3,5 % (rappel : + 1,5% de 2004 à 2005) ; et les autres charges de fonctionnement à - 2,7 % (rappel : - 13 % de 2004 à 2005) .

**Recettes Fonctionnement 2006**  
**Déchets ménagers = 832 289,14 €**

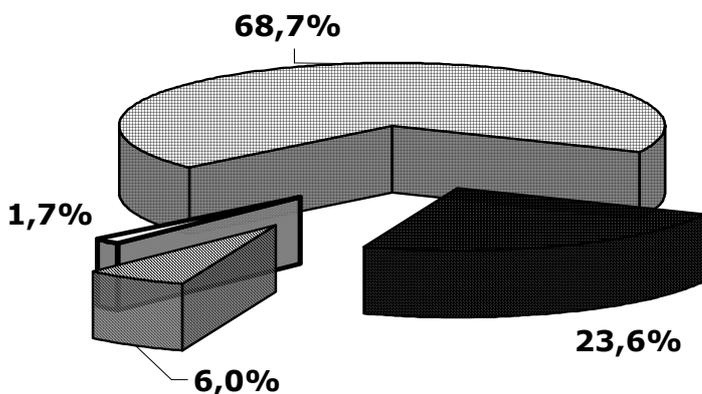


- T.E.O.M et RSOM :  
665 400,52 € - 79,9 %
- Aides Emplois : 78  
415,57 - 9,4%
- Subvention et vente CS :  
73 825,37 € - 8,9%
- Autres et Amt Subventions  
14 647,68 € - 1,8%

De 2005 à 2006, les recettes de la TEOM évoluent à + 3,8% (rappel : + 25,6% de 2004 à 2005), les aides à l'emploi à + 23,1 % (rappel : - 4,4% de 2004 à 2005), les subventions et ventes matériaux à - 49,1% (rappel : + 40,6% de 2004 à 2005).

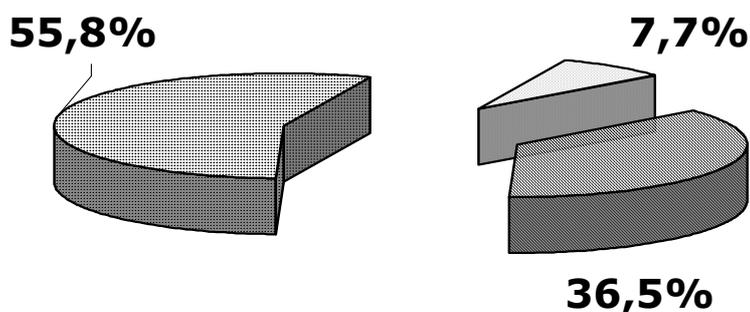
En section d'investissement :

**Dépenses Investissement 2006**  
**Déchets ménagers = 563 229,62 €**



- Ordures Ménagères (OM)  
33 723,49 € - 6 %
- Coll. Sélective, DMS et Déchetteries:  
9 595,23 € - 1,7%
- Locaux Pétampe :  
386 861,39 € - 68,7%
- Dechetteries :  
133 049,51 € - 23,6%

**Recettes Investissement 2006**  
**Déchets ménagers = 125 538,30 €**



- FCTVA :  
45860,30 € - 36,5 %
- Emprunt Dechetteries :  
70 000 € - 55,8%
- Subventions :  
9678 € - 7,7%